CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du jeudi 12 octobre 2023

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Laurent DAULNY comme secrétaire de séance.

(M. Laurent DAULNY procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Thierry BOURGUIGNON à M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Laurence CHEVREUX à M. Valéry MARTIN, M. Patrice FILLOUX à Mme Marie-France GALBRUN, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Bertrand LABAR à Mme Delphine CHARTRAIN, M. Guy MARSALEIX à Mme Hélène PILAT, Mme Renée NICOUX à M. Éric BODEAU, Mme Isabelle PÉNICAUD à M. Jean-Luc LÉGER.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous informe que quatre dossiers ont fait l'objet de rapports supplémentaires. Le premier, rapport 5996, concerne une Convention départementale entre le Département et le SDIS 23 relative à une avance remboursable dans le cadre du dispositif des pactes capacitaires dédiés au renforcement des capacités de lutte contre les incendies ; le second, rapport 5954, propose deux contrats de projet pour le recrutement de coordinateurs

départementaux éducatifs ruraux, pour les territoires retenus dans le cadre du Pacte territorial pour la Creuse (PPC 2) ; le troisième, rapport 5973, porte sur l'exécution de la délégation de service public (DSP) relative à la diffusion des packs domotiques pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse ; le quatrième, rapport 5997, a trait à l'actualisation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui nous a été transmis récemment, à la suite du dernier conseil d'administration du SDIS.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de les examiner au cours de cette séance. *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

NOUVELLE DÉCENTRALISATION ET AUTONOMIE FISCALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Vœu présenté par M. Franck FOULON
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC

M. FOULON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Une fois de plus, nous demandons une discussion sur l'autonomie fiscale avec le Gouvernement afin de restaurer des marges de manœuvre et de consolider la capacité des Départements à assumer leurs missions de solidarités humaines et territoriales.

« Les circonstances actuelles nous permettent de le rappeler puisque, d'une part, l'examen du Projet de loi de finances pour 2024 commence cette semaine, avec le passage en commission des finances à l'Assemblée nationale ; nos finances départementales sont lourdement impactées. D'autre part, nous avons entendu le discours du Président de la République à l'occasion du 65e anniversaire de la Constitution de la Ve République indiquant qu'il faut donner plus de liberté aux élus locaux et qu'il « ouvrirait une nouvelle étape de la décentralisation ».

« Les années passent et le constat d'un effet ciseau, fatal aux Départements déjà fragilisés, se confirme. Après la réforme fiscale qui a abouti à la perte du foncier bâti, 97 % de nos recettes de fonctionnement sont aujourd'hui rigides et un tiers de ces recettes est lié à la conjoncture économique. Nous n'avons pas de visibilité concernant le montant des DMTO, le Fonds national de péréquation des DMTO, la recette de TVA, les ressources de la CNSA…

« Par conséquent, il est urgent de sécuriser, plutôt que de fragiliser encore, les finances des Départements sous peine que ces derniers soient contraints de diminuer leurs investissements, ce qui aurait pour conséquence d'accroître les effets récessionnistes de la crise actuelle des territoires.

« Et n'oublions pas la hausse des taux d'intérêt, qui se caractérise par une augmentation de la charge de la dette !

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première Ministre, d'ouvrir le chantier voulu par le Président de la République pour une nouvelle étape de la décentralisation, permettant ainsi aux collectivités locales d'établir une véritable stratégie financière afin de ne pas être durablement pénalisées. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

RÉFORME DE FINANCEMENT DES EHPAD ET AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

Vœu présenté par Mme Marie-Thérèse VIALLE
Conseillère départementale du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS

Mme Marie-Thérèse VIALLE. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le 26 juillet dernier, lors de la remise d'un rapport à Matignon, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé un plan d'urgence à destination des EHPAD de 100 millions d'euros.

« Depuis quelques années, le constat est plus que préoccupant. D'ailleurs, une enquête de la FNADEPA – Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées – révélait que 65 % des établissements et services étaient déficitaires fin 2022. Le mois dernier, la Fédération hospitalière de France confirme que "80 % des EHPAD publics sont déficitaires et que 25 % ont des difficultés de trésorerie pour payer les salaires".

« Par ailleurs, le contexte actuel met à mal leur fragile modèle économique : taux d'occupation en baisse, forfaits soins qui évoluent moins vite que l'inflation, investissements immobiliers colossaux, personnels de plus en plus rares, augmentation des taux d'emprunt...

« Face à cette situation, les collectivités territoriales, qui ont perdu une grande partie de leur autonomie financière, comme notre Département, ne peuvent supplanter une politique nationale d'envergure ; d'autant que les besoins sont estimés, selon la rapporteure du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024, à près de 9 milliards supplémentaires par an, sachant que l'augmentation de la CSG prévue pour 2024 ne devrait rapporter que de 2,5 milliards d'euros.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« **Demande donc à Mme Aurore BERGER, Ministre des Solidarités et des Familles**, d'ouvrir une véritable réflexion sur le « bien-vieillir », débouchant sur une vraie loi, remettant à plat le système de financement des EHPAD et les aides aux personnes âgées, intégrant les collectivités dans la réflexion permettant ainsi de faire face au basculement démographique. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

« PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE » AVEC LES DÉPARTEMENTS

Vœu présenté par M. Thierry GAILLARD
Conseiller départemental du canton d'AHUN

M. GAILLARD. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Président Emmanuel Macron a tenu le Conseil de la planification écologique le 25 septembre dernier. Il souhaite réduire la production de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 à l'horizon 2030.

« Nous aussi, élus locaux, souhaitons que la France puisse être plus vertueuse pour la protection de l'environnement. Mais nous sommes attentifs à la territorialisation de cette planification. C'est-à-dire à la contribution des collectivités locales pour tenir cet engagement. Or, cette promesse devrait se traduire par l'instauration d'une gouvernance particulière, des « COP régionales » et l'utilisation d'outils existants, notamment les Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

« Cette régionalisation des politiques territoriales délaisse les départements avec l'utilisation exclusive des CRTE comme outils de planification. Les élus de la majorité rejoignent la position de l'Association des Départements de France qui s'oppose à toute planification contraignante et verticale alors que ses membres ont déjà engagé depuis de nombreuses années des politiques majeures de transition énergétique et de préservation de la biodiversité.

« Aussi, Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,

« **Demande à M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, une planification territorialisée en concertation avec les départements. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE)

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Au 6 octobre, la maladie hémorragique épizootique s'était propagée très rapidement : 53 foyers étaient recensés dans le sud-ouest de la France. Le nombre de cas avait triplé en un peu plus d'une semaine. Transmis par des moucherons piqueurs, le virus affecte essentiellement les bovins et les cervidés, provoquant fièvre, amaigrissement, lésions buccales, difficultés respiratoires.

« Chez les cervidés, elle déclenche un syndrome hémorragique et elle est souvent mortelle. Chez les bovins, la MHE est mortelle dans moins de 1 % des cas, selon les experts. Un périmètre de sécurité, d'un rayon de 150 kilomètres autour de tout élevage infecté par le virus, a été mis en place le 25 septembre, assorti d'une interdiction de sortie pour les animaux – avec toutefois plusieurs exceptions, comme un trajet vers l'abattoir.

« La zone de surveillance s'étend désormais entièrement ou partiellement sur quinze départements : elle inclut entièrement les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, et partiellement la Gironde, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron, la Dordogne et l'Hérault.

« Tout animal amené à quitter la zone réglementée liée aux foyers confirmés de cette maladie devra avoir fait l'objet au préalable d'un test de dépistage en laboratoire attestant l'absence de contamination, en complément de la désinsectisation déjà prévue », indique le Ministère de l'Agriculture.

« Cette maladie est liée au réchauffement climatique et remonte rapidement d'Afrique du Nord vers le nord et donc vers le Massif central. Elle compromet gravement les flux d'échanges et notamment l'exportation de jeunes bovins, par exemple en Espagne et en Italie. Elle fait chuter les prix payés aux éleveurs.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture** de répondre aux vives inquiétudes des éleveurs creusois, d'anticiper le préjudice économique qui s'annonce, de prévoir d'ores et

déjà des solutions sanitaires et économiques de long terme et de construire de toute urgence un plan d'aide en soutien aux exploitations touchées par les restrictions à l'exportation. »

(La motion est renvoyée en quatrième commission.)

BRIGADE DE GENDARMERIE À LAVAVEIX-LES-MINES

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS
Conseiller départemental du canton de GOUZON

M. MORANÇAIS. – Ce vœu se lit ainsi :

« Lors de son déplacement dans le Lot-et-Garonne, le 2 octobre dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé la création de 238 nouvelles brigades de gendarmerie partout en France d'ici à 2027. Cet investissement devrait permettre la présence des forces de l'ordre sur le terrain avec 93 nouvelles brigades fixes et 145 brigades mobiles.

« En Creuse, nous avons accueilli cette annonce avec optimiste mais sa réalisation nous laisse aujourd'hui perplexe.

« Outre la pérennisation de la brigade de contact mobile à Guéret, nous attendions une « brigade verte » fixe à Lavaveix-les-Mines. Le Maire et les élus avaient validé le projet avec les services de l'État, des études ont été effectuées et des personnes travaillaient sur la réalisation des locaux. Le volet immobilier était à la charge de « Creusalis » et la rénovation des bureaux à la charge de la commune.

« Mais à notre grande surprise, les services de la Préfecture ont annoncé, il y a dix jours aux élus de Lavaveix-les-Mines que ce projet de brigade ne verra finalement pas le jour... sans apporter de justification. Pourtant, aujourd'hui plus qu'hier, les Creusois ont réellement besoin de ces renforts. Cette brigade pourrait lutter activement contre les incivilités et sensibiliser certains habitants au respect de l'environnement.

« **Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**, d'apporter des explications pour ce retrait soudain ; **et demande également** que ce projet soit reconsidéré au plus vite.

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

BRIGADES ET EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA CREUSE

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH

au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Début octobre, la carte des 238 nouvelles brigades de gendarmerie annoncées par le Président de la République a été dévoilée. Cette liste d'implantation qui concerne les zones rurales ou péri-urbaines était très attendue.

« Sur les 238 brigades créées dans chaque département, 93 seront fixes tandis que 145 seront mobiles. Au total, ces créations représentent 2 144 postes de gendarmes supplémentaires, sur les 8 500 créations d'effectifs de forces de l'ordre annoncées d'ici à la fin du quinquennat. Pour sélectionner les sites concernés par les nouvelles brigades, des critères « économiques, démographiques et opérationnels » (délinquance, cambriolage, violences intrafamiliales, etc.) auraient été pris en compte.

« Malheureusement, alors que l'État affirmait vouloir accroître le maillage du territoire en brigades de gendarmerie pour plus de sécurité au plus près des citoyens des zones rurales, la Creuse n'est, *in fine*, concernée par la création que d'une « brigade mobile », par ailleurs déjà annoncée au printemps dernier.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,

« **Demande à M. le Ministre de l'Intérieur** que la liste des brigades soit complétée par la création en Creuse d'une brigade fixe à vocation environnementale envisagée sur le site de Lavaveix-Les-Mines ; il lui demande enfin que, chaque année, un rapport d'évaluation fasse le point sur les critères nationaux de répartition des unités sur le territoire et des effectifs afin d'intégrer au profit de la grande ruralité les ajustements opérationnels de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur 2023-2027. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. –

M. LOZACH. – Monsieur MORANÇAIS, nous savons comment cela s'est passé...

AVENIR DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CNPF)

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Centre national de la propriété forestière est l'établissement public chargé d'accompagner et d'encadrer la gestion de la forêt privée en France. Il rédige notamment le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui définit la gestion durable et multifonctionnelle de ces forêts.

« La loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, promulguée le 10 juillet 2023, confère au CNPF une mission supplémentaire : celle de contribuer à la défense des forêts privées contre les incendies et à une meilleure gestion des ressources en eau.

« Dans ce cadre, la loi précitée abaisse de 25 à 20 hectares le seuil de surface à partir duquel un document de gestion doit être présenté. Cet abaissement va entraîner, dans la région Nouvelle-Aquitaine, une augmentation de plus de 50 % du nombre de propriétés forestières devant être dotées d'un plan simple de gestion. En outre, le CNPF doit désormais s'engager dans la création de dessertes collectives au moyen de la constitution d'associations syndicales de propriétaires forestiers.

« Ainsi, ces nouvelles compétences nécessitent la création d'une dizaine de postes supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture** d'assurer au CNPF des moyens supplémentaires dans le cadre des lois de finances afin de permettre le financement des postes indispensables au bon fonctionnement et à l'exercice des nouvelles missions attribuées par la loi au service public de la gestion durable de la forêt privée. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, comment aborder cette séance plénière sans faire trait et penser à ce qui se déroule au Moyen-Orient, en Israël depuis samedi. Je dois vous confier que de terribles événements reviennent en ma mémoire ces jours derniers, qu'il s'agisse de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic en 1980, de celui la rue des Rosiers en 1982, ou de ceux, plus récents, d'une décennie marquée par des actes terroristes extrêmement meurtriers en France : dans une école juive de Toulouse en 2012 ; dans un supermarché casher Porte de Vincennes, à Montrouge, dans les locaux de *Charlie Hebdo*, au Stade de France, au Bataclan en 2015 ; à Nice en 2016 ; à la gare Saint-Charles de Marseille en 2017 ; à Thèbes et Strasbourg en 2018 ; ou, plus récemment, en 2020, la décapitation du professeur Samuel Paty ou les morts lors de l'attaque au couteau dans la basilique de Nice.

Nous étions très nombreux, réunis le mois dernier, pour nous souvenir de ces jeunes résistants, massacrés quatre-vingts ans plus tôt, au Bois du Thouraud. Nous allions entrer dans les temps de commémoration de la Libération 1944-1945, lorsque l'Holocauste allait être révélé au monde entier, dans toutes ses horreurs. Les soldats libérateurs, les journalistes de guerre armés de caméras graveraient à jamais, pour l'Humanité entière et les siècles à venir, ce que fut la Shoah, l'extermination systématique d'un peuple.

« Plus jamais ça ! » Les conflits ont pourtant perduré, partout dans le monde et, partout, des populations et des peuples souffrent sans que les dirigeants, décennies après décennies, ne s'entendent pour bâtir un monde de paix. Parfois, je me demande s'il est ainsi et s'il en sera toujours ainsi de la nature humaine... Depuis ce samedi dès l'aube, de nouvelles images d'horreur nous parviennent, qui déjà nous rappellent les pogroms perpétués en Europe de 1821 à 1946, quand, en une journée, des milliers de juifs étaient massacrés dans leurs maisons, dans leurs villages.

Le bilan de ces attaques meurtrières lancées depuis la bande de Gaza ne cesse de s'alourdir de façon vertigineuse, et ce sont plus de 1 200 morts recensés, sans compter les milliers de blessés graves. Les premiers rescapés, à leur tour, témoignent de l'horreur : leurs proches ont été pris systématiquement pour cible d'armes automatiques, tels ces jeunes participants à ce festival international de musique, ou ces bébés, ces enfants, ces femmes retrouvés morts, quand d'autres ont été asphyxiés ou brûlés dans leurs maisons et que personne ne sait le sort qui est fait à ceux pris en otage, quand, au-delà l'horreur dans l'horreur, les bourreaux utilisent les réseaux sociaux, tels des armes glaçantes pour partager, dans des vidéos, les sévices et les tortures mortelles qu'ils infligent.

Il n'y a pas et n'y aura jamais d'excuse à l'antisionisme ni à l'antisémitisme, pas plus qu'aux attaques perpétrées contre des populations civiles. Personne ne pourra jamais tenter d'atténuer, par quelques insidieux arguments, aucun acte de terrorisme et de barbarie. Je vous demanderai alors, en ces instants, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux de la Creuse, d'observer une minute de silence, par respect envers toutes ces personnes disparues, israéliennes, mais aussi d'autres nationalités, dont nos compatriotes Français, au nombre de onze morts et dix-huit disparus. *(L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

Il m'est malaisé de poursuivre mes propos introductifs à notre séance plénière, sinon à trouver encore plus de sens à nos engagements personnels, à nos engagements d'élus, à nos engagements politiques qui, je le sais, nous rassemblent toujours autour de valeurs républicaines et humanistes fortes, d'autant plus dans le contexte des crises successives que nous traversons depuis 2020.

Ce contexte est émaillé par des bouleversements que chacun d'entre nous a encore du mal à appréhender alors que le sort qui est fait aux collectivités – aux Communes et à leurs groupements, aux Départements et aux Régions – est loin d'être acceptable, alors que nous souhaitons uniquement avoir les capacités à agir pour améliorer le quotidien de nos administrés, nous n'avons plus aucune capacité de régulation sur nos trajectoires financières, si ce n'est en régulant nos dépenses, lorsque cela est possible, et alors que nous constatons l'exploitation malhonnête des comptes de 2022 des Départements qui servent de référentiel à Bercy, sans tenir aucunement compte du décrochage d'une grande majorité d'entre eux, que nous constatons dès à présent.

Nous sommes sans cesse soumis à la conjoncture, sans filet de sécurité, entre normes, contraintes, annonces de l'État sans concertation, et, si 2022 nous avait permis de restaurer quelques capacités d'autofinancement et de baisser notre endettement, nous voyons réapparaître la baisse des investissements et la dégradation de nos indicateurs financiers.

La crise est d'abord celle des recettes, alors que les DMTO accusent globalement une baisse d'au moins 20 %, alors que la compensation du foncier bâti s'est traduite par une fluctuation, par cinq, du montant de TVA à percevoir. Pire, votre collectivité doit rembourser à l'État des trop-perçus estimés pratiquement à 1 M€ sur 2022 et 2023 !

Cela est impensable pour une fragile collectivité départementale telle que la nôtre, où les besoins en matière de solidarité humaine et territoriale ne cessent de croître. Impensable, alors que les messages d'alerte affluent de partout. Il nous est impossible de contenir les dépenses de solidarité quand des enfants de plus en plus nombreux sont confiés à l'aide sociale à l'enfance, quand le nombre de mineurs non accompagnés grimpe en flèche, quand certaines structures accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap ou vieillissantes, s'essoufflent financièrement malgré nos tarifications qui n'ont cessé d'évoluer et alors que le Gouvernement n'annonce qu'une enveloppe nationale, ridicule au regard des besoins, de 100 M€ pour venir au secours des EHPAD, des SSIAD et des SAAD !

J'avoue être d'autant plus inquiète qu'au moment des débats sur le PLF et le PLFSS 2024, aucune des demandes présentées par Départements de France ne semble avoir été retenue : pas d'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation ni de reconnaissance de la perte due au gel de la DGF ; pas de moyens supplémentaires à la hauteur des difficultés croissantes de prises en charge des mineurs et jeunes majeurs ; pas de fléchage d'une part de la TICPE, du produit des péages, des cartes grises, pouvant être affectée à l'entretien et à la modernisation du réseau routier départemental. En matière de sécurité civile, aucun nouveau soutien financier n'est octroyé aux SDIS par le biais d'une augmentation de la part TSCA versée aux Départements et l'État refuse d'exonérer des taxes sur les carburants et du malus les véhicules de lutte contre l'incendie. Quant au PLFSS, aucune réponse aux enjeux du bien-vieillir n'est à noter, alors que nous aurons à faire face à un défi démographique majeur et que, pourtant, la CNSA bénéficie d'un nouveau transfert de 2,6 Md€.

En revanche, pour 2024, sont annoncées des dépenses nouvelles : hausse de l'allocation RSA de + 4,6 %, augmentation des rémunérations des agents publics de + 5,2 %, avec une augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents publics et une hausse de + 1,5 % de la valeur du point, le Gouvernement restant par ailleurs sourd à notre demande de négociations annuelles avec les collectivités locales sur les politiques de rémunération des agents. Vous noterez qu'au travers de la Décision modificative qui vous est proposée en cette fin d'année 2023, si nos recettes évoluent, c'est avant tout parce que nos DMTO se sont moins effondrées que dans d'autres Départements – mais pour combien de temps ? – et surtout grâce au Fonds de péréquation horizontale que les Conseils départementaux avaient constitué, qui nous permet, en 2023, une redistribution de nos provisions financières. Mais cela ne sera malheureusement plus possible en 2024, dans le contexte financier que connaissent tous les Départements en cette fin d'année.

Il est épuisant et usant, je puis vous l'assurer, de sans cesse revoir nos prévisions budgétaires et d'avoir à trouver les solutions pour répondre aux attentes des Creusois, tout particulièrement en matière d'investissement dans ce contexte, je le répète, de forte évolution

de hausse des taux et des conditions d'accès à l'emprunt, d'autant que nos indicateurs financiers se dégraderaient.

Alors oui, je puis vous l'assurer, nous sommes des plus vigilants sur toutes ces questions ! Nous bénéficions aujourd'hui d'une Direction des Finances et du Budget que vous avez tous saluée au travers de son directeur, Pierre COSTES, et ce à maintes reprises. Nous disposons désormais d'outils informatiques de suivi de nos dépenses au jour le jour, afin d'anticiper au mieux les réajustements à opérer et de veiller à ne pas faire de « cavalerie budgétaire » en fin d'année, faute de crédits suffisants, comme ce fut le cas en 2015. Nous n'avons guère de choix, sinon à laisser replonger très rapidement dans le rouge notre collectivité, alors que nous portons, ensemble, de nouvelles ambitions et voulons être capables d'accompagner les Creusois, comme nous le faisons, souvent plus et mieux que dans des Départements de même strate que la nôtre, et ce dans de nombreux domaines.

Accompagner ceux qui agissent au quotidien pour les Creusois, à savoir nos agents, demeure une priorité. Pour autant, vous savez qu'une grève a été annoncée ce jour, à partir de dix heures. Ce mouvement de grève fait en partie écho à l'appel à la grève nationale annoncée pour demain, vendredi, sur les questions de pouvoir d'achat. Je reviendrai sur le second point plus loin et, dans ce cadre, je vous proposerai une suspension de séance de dix à onze heures afin qu'il soit possible, pour ceux des élus et des grévistes qui souhaiteraient échanger, de le faire. Nous reprendrons la séance à onze heures, d'autant que, dans la DM, il vous est proposé de valider l'inscription de crédits nouveaux à hauteur de + 735 000 € pour la rémunération complémentaire de nos agents, à la suite des annonces de mai dernier de relèvement du point d'indice et du SMIC. Depuis 2020, ce seront plus de 7 M€ d'augmentation des rémunérations et charges qui auront été constatées pour les traitements de nos 1 100 agents. Face à une inflation qui a été galopante depuis fin 2022, cela était nécessaire, comme le seront les augmentations de rémunération, dès janvier 2024 – de 5 points d'indice et augmentation de la valeur du point.

Thierry GAILLARD et moi-même avons reçu dès lundi matin la nouvelle intersyndicale dans le cadre du préavis de grève. Nous avons échangé, toute la matinée, avec les représentants des cinq organisations syndicales présentes dans la collectivité. Je demanderai dans quelques minutes à Thierry GAILLARD de vous faire part du message que nous avons adressé à nos agents, ce matin seulement afin de ne pas influer ceux qui souhaiteraient être grévistes. Nous tenons à votre disposition des documents factuels, que nous rassemblions depuis quelques semaines, visant à apporter des réponses aux inquiétudes exprimées et aux déclarations diverses des représentants du personnel.

Pour autant, il nous semble important de remettre « l'école au milieu du village » et de rappeler que l'adaptation de nos organisations aux nouveaux besoins de nos usagers, aux nouveaux outils, nouveaux logiciels, au télétravail, à la nécessaire montée en compétences, à l'allongement de la durée du temps de travail avant le départ en retraite, aux contractualisations avec l'État – Plan Pauvreté, Observatoire de prévention et protection de l'enfance en danger, engagement de notre PMI dans de nouvelles actions de santé publique, SPIE, expérimentation visant à améliorer l'accompagnement des allocataires du RSA – démontre que notre collectivité est, et sera toujours, en mouvement.

Estimer que ces adaptations seraient néfastes au service rendu et aux agents, encore faudrait-il le démontrer sur une période qui s'entend au-delà des processus bien connus de la peur du changement. Cette peur du changement, nous le savons, pour 25 % de personnes,

procure de l'inconfort quand, pour 25 % d'autres personnes, elle procure de l'enthousiasme, et quand les 50 % restants ne savent concrètement qu'en penser. C'est alors que les qualités d'écoute et de capacité à rassurer des encadrants mais aussi des représentants du personnel sont indispensables pour franchir les caps et avancer.

Le projet d'administration participatif qui a été mis en place sert de boussole à ces orientations, fondées sur de nouvelles méthodes d'accompagnement au changement, dispensées par des professionnels de ces questions, relayées désormais par des volontaires férus de cette nouvelle dynamique. Que certains l'interprètent différemment et ne souhaitent pas s'engager dans ces formats est leur droit le plus total. Mais nous ne pouvons donner raison à des postures qui se voudraient uniquement bloquantes, limitant ainsi rapidement notre capacité à agir pour demain. Rien n'est brutal quand les adaptations sont pensées et font l'objet de concertations en amont avec les Directeurs de services et de pôles, qui deviennent, à leur tour, les relais auprès des agents. Nous avons de nombreux exemples à partager avec vous, mais vous les connaissez déjà, tous ayant été présentés en CHSCT – en CST désormais – et, *in fine*, en assemblée plénière.

Je maintiens que notre organisation a, depuis, toujours évolué, s'adaptant hier à l'intégration d'agents de l'État dans le cadre des transferts de compétences, au départ d'agents vers la Région avec la loi NOTRe, aux missions d'ingénierie proposées aux collectivités locales, aux accords avec l'État, l'ARS dans le cadre d'AMI ou d'AAP, à la transformation de certains services publics, à la disparition de la pairie départementale, à l'exigence et au contrôle des Chambres régionales des comptes. Si notre organisation n'avait jamais évolué et si nous imaginions une seule seconde qu'elle devrait rester figée, cela témoignerait d'un immobilisme mortifère, celui d'élus et d'une administration générale incompétents. Je l'affirme. Pour autant, nous prenons le temps nécessaire pour opérer ces adaptations. Je le répète : nous comprenons et entendons les inquiétudes. C'est la raison pour laquelle nous avons dimensionné une équipe de soixante personnes dans le service Prévention et Médecine au travail qui, au quotidien, apporte ses compétences dans l'accompagnement des agents sur les questions de bien-être au travail, quelle que soit leur situation.

Accompagner les communes et leurs groupements est aussi l'une de nos ambitions fortes. Ainsi, nous soutenons l'investissement local, le tissu économique et l'aménagement de notre département. Vous étiez tous présents lors des réunions du PPC 2 auprès des services de l'État, de la Région et du Conseil départemental, avec les acteurs socioéconomiques, réaffirmant notre volonté d'être une collectivité de proximité, qui dispense ingénierie aux projets et aides financières. Nous rappellerons aujourd'hui l'engagement probant du Conseil départemental dans Boost'Comm'Une, animé par cette volonté très attendue de proposer un nouveau programme jusqu'en 2026. D'autres propositions viendront compléter ce programme, dès début 2024, avec trois contrats Villes et un fonds dédié à la rénovation du bâti ancien locatif des communes, afin de répondre au défi des nouvelles normes « énergie » à venir. Nous conviendrons tous, mais alors que vous êtes ou avez été membres d'un conseil municipal, maires, conseillers communautaires ou président d'EPCI, de syndicats de l'eau, de bailleur social et autres, que l'action publique portée par nos collectivités locales est essentielle à l'organisation des services à nos concitoyens. À nous de trouver les fragiles équilibres qui nous permettront, dans un environnement toujours plus contraint, d'agir sans briser la chaîne des solidarités, tout en soutenant au mieux ceux qui agissent avec engagement pour améliorer le quotidien des Creusois.

Je vous remercie de votre attention, et propose aux Présidents de groupe de s'exprimer, s'ils le souhaitent.

M. LÉGER. – Chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'avoir, à mon tour, une pensée pour les victimes israéliennes et d'autres pays des attaques menées ce week-end par les terroristes du Hamas. Loin de toute considération géopolitique, il s'agit tout simplement de faire preuve d'humanité, de dénoncer une barbarie que rien ne saurait justifier. Aucune explication au monde ne pourra, en effet, justifier que des bébés, des enfants, des vieillards aient pu être massacrés, comme cela a été le cas dans les kibboutz les plus proches de la bande de Gaza. À nous, Limousins, le village de BEERI nous rappelle ORADOUR-SUR-GLANE. La barbarie n'est pas réservée au XXe siècle et à un passé chargé en horreurs, comme ce fut ce cas pendant la Seconde Guerre mondiale ; elle frappe encore aujourd'hui, si près de nous, dans un des berceaux de notre civilisation. De la même façon que nous avons tous été Ukrainiens hier, nous sommes tous aujourd'hui Juifs israéliens.

Sans transition possible, il nous faut revenir à nos préoccupations plus immédiates, tout du moins plus locales, pour évoquer un serpent de mer : la réforme territoriale, revenue récemment sur le devant de la scène, à l'occasion de la célébration du 65e anniversaire de la Constitution de la Ve République. Dans son discours, le Président de la République a promis d'ouvrir le chantier d'une nouvelle étape de la décentralisation parce que – je cite – « toute notre architecture territoriale est à repenser, parce que, depuis quarante ans, l'idéal de démocratie locale a organisé l'empiètement, la concurrence parfois, entre [les collectivités] ». Selon lui, notre organisation territoriale serait confuse et douteuse, diluerait les responsabilités et contribuerait au déliement du pacte républicain et à la défiance des citoyens. D'où sa volonté d'engager une véritable décentralisation !

Sans doute pourrons-nous partager ce constat et cette ambition. Il est vrai que la loi 3DS – Décentralisation, Différenciation, Déconcentration, Simplification – n'a pour l'instant accouché que d'une souris. Sans doute que depuis les lois Defferre adoptées voilà quarante ans, l'État n'a pas suivi une ligne claire en matière de décentralisation, entre transferts de compétences, fin de l'autonomie fiscale des collectivités, recentralisation jupitérienne... Mais si une nouvelle vague décentralisatrice doit déferler sur nos territoires, formulons plusieurs vœux, voire exigences.

Parmi celles-ci, peut-être pouvons-nous retenir le principe d'une autonomie financière des collectivités – un vœu y faisait trait ce matin – permettant d'assurer correctement un éventuel nouveau transfert de compétences, afin que tout transfert soit propre et ne se situe pas à mi-chemin entre transfert partiel et contrôle de l'État qui a tant de difficultés à laisser une collectivité libre. Dans ce vieil État centralisateur, celui-ci donne toujours l'impression de considérer les collectivités comme des mineurs que l'on doit garder sous tutelle : de la défiance là où il faudrait retrouver la confiance !

J'aurai l'honneur, aux côtés de Mme le Maire de GUÉRET, de représenter l'Association des élus de la Creuse (AMAC) au Conseil économique et social dans le cadre d'une consultation des élus engagée par la ministre Dominique FAURE, chargée des collectivités, au sujet de la démocratie locale. Nous devrions avoir l'occasion de délivrer ces messages. Souhaitons seulement qu'il ne s'agisse pas d'une consultation-alibi avant de faire passer des textes qui seraient d'ores et déjà rédigés, car nous avons des choses à dire au sujet

du beau mandat de maire notamment, tant celui-ci a été malmené depuis vingt ans, entre sentiment de dessaisissement et multiplication des incivilités.

Par ailleurs, passez-moi l'expression, mais on ne « nous la fait » pas ! Toute réforme territoriale cache des préoccupations politiciennes. Le parti politique présidentiel a peu d'ancrage local. Il est donc tentant pour lui d'aller vers des scrutins de liste plutôt que vers des scrutins locaux uninominaux, ou binominaux comme pour les élections départementales à l'échelle des cantons. Nous voyons donc rejaillir l'Arlésienne du Conseiller territorial. Nous verrons ! Il est vrai que les derniers scrutins départementaux et régionaux ont été largement boudés par les électeurs. C'est donc tentant. Quoi qu'il arrive, soyons vigilants quant au devenir de l'échelon départemental, échelon pertinent en zone rurale pour exercer certaines compétences, en particulier en matière d'action sociale.

Néanmoins, pour bien exercer les compétences d'un Conseil départemental, il faut des agents. Or nos agents, dans une intersyndicale cette fois-ci complète, manifestent leur mécontentement. À nouveau ! Il ne s'agit donc pas d'une revendication catégorielle passagère ou d'un malentendu tout aussi passager. La panne du dialogue social se poursuit, elle est même la marque de votre mandat, madame la Présidente. Voir des représentants boycotter toutes les instances paritaires est sans doute une première inédite dans cette collectivité. Il y a pourtant urgence à retrouver le chemin de la concertation et, si tout est bloqué, comme cela semble être le cas, le temps est peut-être venu de trouver un médiateur.

Sur la forme, la concertation doit revenir ; sur le fond, aucune réorganisation ne peut se faire contre les agents.

Enfin, à l'heure où nous déplorons tous, à longueur de discours, le poids de l'inflation, nous ne pouvons pas ignorer la difficulté des fins de mois, encore plus graves chez les agents de la catégorie C qui ne sont pas dans la posture mais dans l'attente. Écouter doit encore être possible ici, au Conseil départemental. Ne soyez pas le Gouvernement Borne, sourd aux revendications. On s'agite de tous côtés et, pendant ce temps, le cœur du réacteur est en panne. Les agents ne travaillent pas pour eux-mêmes, mais au service des Creusois. Un mal-être des agents pourrait avoir des ricochets sur la vie des Creusois.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Tout d'abord, je tiens à m'associer aux propos qui ont été tenus, en réaffirmant notre soutien aux Israéliens victimes des actes terroristes et barbares qui font, malheureusement, l'actualité.

Nos actualités creusoises sont forcément à relativiser, même si je vais maintenant revenir sur plusieurs points, à commencer par le mouvement de grève.

Vous avez indiqué, monsieur LÉGER, que le manque de dialogue social était la marque de fabrique de notre mandat, mais les organisations syndicales ont été encore reçues ce lundi par Mme la Présidente et Thierry GAILLARD, et Mme la Présidente a indiqué qu'à partir de dix heures trente, nous les rencontrerions. Preuve en est que la porte est toujours ouverte de notre côté !

Il est ressorti des échanges de lundi plusieurs demandes, dont la revalorisation des conditions salariales, mais comme vous l'avez souligné, madame la Présidente, depuis 2020, plus de 7 M€, liés à la hausse des rémunérations et des charges ont été consacrés aux traitements de nos 1 100 agents. Si, compte tenu de l'inflation, la situation n'est pas idéale, il faut garder à l'esprit que nous avons fait sans doute plus qu'aucune autre collectivité creusoise pour la revalorisation des indemnités des agents.

Il était également question de stopper les réorganisations et de mettre fin au gel des postes au sein de la collectivité.

Notre collectivité évolue, fort heureusement, et nous accompagnons ces évolutions, car l'avenir ne se prévoit pas mais se prépare.

Quant au gel des postes, lors de l'examen des rapports qui nous sont soumis ce jour, sera proposée l'embauche de sept nouvelles personnes, portant à vingt-huit le total des créations d'emploi dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA. Le Département a su faire preuve d'anticipation, puisque le projet de loi pour le plein emploi en passe d'être adopté au Parlement généralise le conditionnement du versement du RSA à quinze heures d'activité hebdomadaire. Cette contribution va dans le bon sens et rappelle que le travail est la voie vers l'autonomie, la liberté et la dignité. Il mérite donc d'être encouragé et récompensé.

Cette orientation politique de notre Département peut être reliée à une autre, celle visant à rendre notre territoire plus attractif. À ce titre, je tiens à souligner le bilan très positif des contrats Boost'Comm'Une qui viennent en soutien des investissements de nos communes creusoises. Entre 2020 et 2022, ce sont 2,5 M€ de notre collectivité qui ont financé plus de 400 projets et, au total, permis d'investir plus de 22 M€ dans notre département. C'est une fierté de proposer la reconduction de cette politique de proximité pour les années à venir en la dotant d'une enveloppe globale en hausse, qui s'élèvera à 4 M€, et en offrant aux communes, comme elles le souhaitaient, une plus grande simplicité d'utilisation.

Cette dynamique positive s'est matérialisée cet été par les records d'affluence constatés dans nos musées, notamment à la Cité de la Tapisserie, mais également sur nos sentiers de randonnée et dans de nombreux événements emblématiques. Dans son ensemble, le Département a connu une progression des nuitées de plus de 5 % par rapport à l'année dernière. Plus globalement, une hausse du volume d'affaires a été constatée sur l'hébergement, les sites touristiques et autres activités de près de 15 % en 2023 par rapport à 2022.

Mes félicitations s'adressent donc d'abord aux Creusois, aux acteurs du tourisme qui ont su accueillir en grand nombre tous ces vacanciers, mais il faut également souligner les efforts du Département pour les accompagner avec une campagne de communication primée au niveau national et une politique d'attractivité tournée autour de *l'Esprit Creuse*.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUIN 2023

RAPPORT N° CD2023-10/1/22
DOSSIER N° 6001

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

RAPPORT N° CD2023-10/1/1
DOSSIER N°5942

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme il est coutumier, vous avez été destinataires de l'information relative à l'ensemble des marchés passés par la collectivité depuis la dernière assemblée. Ceux d'entre vous qui siègent au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO) les connaissent. Le détail des marchés figure dans le rapport qui vous a été transmis.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nos engagements se traduisent en actes concrets, en particulier en ce qui concerne les travaux dans les collèges – je pense au renforcement de la structure du collège de Crocq – mais également la mise en accessibilité de nos bâtiments – je pense au collège d'AUZANCES qui s'y engage. Le Pôle Éducation au collège continue à veiller sur les commandes d'outils numériques adaptés ; il s'agit pour l'essentiel des ordinateurs qui sont déployés dans le collège.

Peut-être, mesdames et messieurs les Conseillers, avez-vous des questions concernant des éléments sur lesquels vous auriez besoin d'explications supplémentaires ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit seulement d'une observation à propos de la toute première ligne du tableau. Je suis étonné que, pour la réparation d'un pont en Creuse, nous soyons dans l'obligation de faire appel à des entreprises non creusoises.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les règles des marchés publics régissent nos appels d'offres. Vous n'êtes pas sans savoir que des ouvrages de ce type nécessitent des compétences pointues et, si des entreprises existent dans le département, encore faut-il qu'elles disposent de collaborateurs

en nombre suffisant. Nous retrouvons là une des nombreuses inquiétudes du monde de l'emploi : les artisans et les entreprises sont débordés d'offres de marchés publics auxquelles ils ne peuvent répondre parce qu'ils n'ont pas la capacité de le faire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Sur les bancs de cette Assemblée, tant dans l'opposition que la majorité, même si dans cette commission d'appel d'offres que j'ai le plaisir de présider nous sommes très attentifs à faire travailler en priorité des entreprises creusoises, les règles d'attribution de marché s'appliquent et nous rencontrons parfois quelques difficultés. Nous avons effectivement de nombreux marchés infructueux liés certainement, comme l'expliquait Mme la Présidente, à des problématiques de manque de personnels qualifiés au sein des entreprises.

Monsieur LOZACH, vous évoquiez le pont du moulin Tixier. Les ponts sont des ouvrages d'art complexes, dont la réparation requiert une certaine technicité pour être effectuée dans de bonnes conditions. Sans citer d'entreprise particulière, nous avons en Creuse quelques entreprises spécialisées dans ces ouvrages d'art. Malheureusement, leur charge de travail déjà très lourde ne leur permet pas de répondre à un instant *t* à un appel d'offres que nous lançons.

M. SAUTY. – Mon expérience n'est pas forcément à généraliser mais, à LA COURTINE, des travaux sont engagés actuellement pour la réfection d'un pont. C'est une entreprise creusoise qui a obtenu le marché en CAO. Peut-être les entreprises creusoises ne sont-elles pas suffisamment nombreuses, mais des entreprises creusoises sont bien sélectionnées puisque c'est l'entreprise BOUILLOT qui a obtenu ce marché qui, il est vrai, l'occupera plus de deux mois.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je fais partie de la CAO à laquelle je m'efforce d'être assidu. Toutefois, concernant les travaux du collège Marouzeau, si le travail préparatoire a bien été déjà effectué en amont, je souhaitais savoir si les appels d'offres et marchés seraient lancés bientôt.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, la réponse est dans votre question. Nous n'en sommes pas encore au lancement des marchés car les études se terminent à peine, car des études complémentaires ont été nécessaires. Je parle sous le couvert d'Éric CARRIOU, présent dans la salle : nous pourrons, je pense, d'ici à la fin de l'année, commencer à lancer les marchés de manière à avancer, certes peut-être un peu lentement pour certains, mais efficacement, car le dossier est complexe et il ne s'agit pas de commettre d'erreurs.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de prendre acte du compte rendu des marchés passés depuis la Commission Permanente du 29 septembre 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

REPRISE EXCEPTIONNELLE D'UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT LABORATOIRE DÉPARTEMENT D'ANALYSES DE LA CREUSE

RAPPORT N° 2023-10/1/2
DOSSIER N° 5931

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Dans le cadre des opérations de fiabilisation de l'inventaire comptable du Laboratoire départemental d'analyses avant mise à disposition de ces biens au GIP TERANA, il apparaît qu'un certain nombre d'immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un amortissement alors que cela aurait dû être le cas. Il convient de sortir ces biens de l'inventaire afin de ne pas les faire apparaître dans les transferts au GIP TERANA intervenus au 1er juillet de cette année.

Il convient de solliciter, à titre exceptionnel, auprès des services de l'État, la possibilité de reprendre une part de l'excédent d'investissement capitalisé du SPIC Laboratoire départemental de la Creuse pour permettre la sortie de ces biens. En effet, ce budget annexe est assujetti à la nomenclature M49, ce qui implique des modalités de traitement comptable ayant un impact significatif sur les résultats annuels. Il nous faut donc le faire dès à présent. Ont été identifiés 219 biens non amortis à l'inventaire de ce budget annexe, pour un montant total de 762 452,22 €. Dans le respect de la nomenclature comptable M49, l'amortissement de ces biens aurait dû intervenir dès l'exercice suivant leur acquisition.

Considérant cette situation, la présence de crédits disponibles au compte 1068 du Laboratoire départemental à hauteur de 2 075 173,45 € au 1er janvier 2023, l'absence d'emprunt en cours et de restes à réaliser, et compte tenu du maintien d'un budget annexe rattaché au Conseil départemental, il apparaît opportun d'inscrire les crédits suivants dans le budget primitif 2024, en ventilant la somme de 762 452,22 € sur les comptes 1068 chapitre 040, 777 chapitre 042, 6811 chapitre 042, et 28183 chapitre 040.

Cette demande exceptionnelle, je le souligne, n'impacte ni positivement ni négativement ce budget annexe. Il ne s'agit que d'une régularisation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suppose que vous n'avez pas de question sur ce sujet ?...

Je vous propose donc de m'autoriser à effectuer cette démarche auprès des services de la Préfecture de la Creuse. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°2023 – 10/1/3
DOSSIER N° 5931

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Si vous le permettez, madame la Présidente, en préambule à ce rapport et au rapport suivant qui concernent le volet RH de la collectivité, à la suite des interventions de ce matin qui invoquaient une panne de dialogue social, je voudrais rappeler quelques éléments.

Nous n'allons pas nier, monsieur LÉGER, que nous rencontrons certaines difficultés dont nous parlerons tout au long de la matinée, mais le terme de « panne » de dialogue social me paraît tout de même exagéré. Aussi voudrais-je rappeler quelques éléments sur ce qui s'est passé et se passe de façon régulière.

Au 1er janvier 2019, nous avons créé un service qui n'existait pas, le service du dialogue social, dont un ETP est consacré à ces missions et chargé d'assurer le lien entre les instances, les organisations syndicales, les représentants du personnel et la collectivité. Depuis les dernières élections du mois de décembre 2022, deux instances, le Comité social territorial (CST) et la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT), ont remplacé les anciens Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de santé et de conditions de travail (CHSCT), conformément à ce qui est inscrit dans la loi de transformation de la fonction publique.

Pour en revenir à cette prétendue panne de dialogue social, nous avons l'obligation légale de tenir au moins deux CST dans l'année. Or, durant l'année 2023, sept se seront déjà tenus ainsi que deux ou trois FSSSCT, souvent à la demande des organisations syndicales. Les dossiers sont donc traités.

De plus, en préalable à chaque instance, nous tenons une réunion préparatoire, qui n'est pas obligatoire, lors de laquelle nous échangeons sur les différents points prévus à l'ordre du jour et les représentants du personnel apportent également des sujets qu'ils souhaitent voir inscrits à l'ordre du jour. Tout cela se fait de manière régulière.

Par ailleurs, un certain nombre d'enquêtes administratives ont été conduites à la demande des représentants du personnel. Des groupes de travail sont régulièrement institués, toujours à leur demande, qui ont porté sur des sujets tels que les assistants familiaux, la rémunération, les collèges, le Laboratoire, la Direction des usages numériques et des systèmes d'information (DUNSI) et autres.

Pour favoriser le dialogue et afin que les représentants du personnel puissent être consultés, nous avons également mis en place une commission Avancements, qui n'était pas obligatoire puisque, là aussi, la loi de transformation de la fonction publique avait mis fin à la vie des commissions administratives paritaires (CAP). Nous avons toutefois souhaité, avec les agents, les organisations syndicales et les représentants du personnel, maintenir cette commission afin de connaître leur avis et de travailler en partenariat sur ces questions.

Il est difficile d'affirmer que nous ne rencontrons pas de difficultés puisque, depuis plusieurs mois, nous sommes dans un contexte très anxiogène sur lequel je ne vais pas revenir puisque Mme la Présidente l'a déjà évoqué à juste titre. Le coût de la vie est un réel problème pour les bas salaires, et notamment les agents de catégorie C. Nous en avons pleinement conscience. La situation ne facilite pas la fluidité dans les échanges. Je n'affirmerai pas que tout est parfait, il reste toujours des marges de progression, mais il me paraît tout de même exagéré de dire que le dialogue social n'existe pas au sein de notre collectivité.

Permettez-moi de partager avec vous quelques éléments du courrier qui a été adressé ce matin à l'ensemble des agents. Dans le cadre d'un processus qui fait suite au préavis déposé par les organisations syndicales présentes au sein de la collectivité, et alors que les représentants du personnel n'ont pas souhaité participer aux dernières instances, deux CST qui se sont tenus ces derniers jours, lundi 9 octobre, avec Mme la Présidente, nous avons rencontré les représentants de cette intersyndicale durant toute la matinée.

Surpris sommes-nous de certains éléments de communication qui en ont découlé ! Lors de cette matinée, en effet, chacun a pu s'exprimer. L'objectif était d'échanger, de s'entendre, de se comprendre même si, parfois, nous n'arrivons pas à partager la totalité des constats.

Surpris, nous le sommes, car nous notons que certains éléments mis en avant dans les tracts n'avaient pas été précisés lors de cet échange. Nous verrons bien ce qu'il en ressortira, mais nous tenons à rappeler que les risques de mal-être au travail s'entendent, bien évidemment. C'est la raison d'être des encadrants et de l'équipe pluridisciplinaire. Cela a été dit, mais je le rappelle, nous avons un service dédié de 60 agents, rassemblés dans une équipe pluridisciplinaire composée d'un psychologue, de médecins, d'infirmiers, d'assistantes sociales... Un large dispositif est mis en œuvre pour répondre, autant que faire se peut, aux besoins des agents qui, parfois, se trouvent en difficulté tant dans leur vie professionnelle que personnelle. Des choses se font, nous ne le crions pas sur les toits, car cela se fait souvent en toute discrétion afin de respecter la dignité de chacun.

Surpris, nous le sommes également face à certains procès d'intention selon lesquels le dialogue social serait inexistant. Je n'y reviens pas, je viens de vous rappeler les dispositions que nous avons prises. En outre, dialogue social ne signifie pas non plus que nous allons dire « oui » à tout. Nous faisons des constats, nous les partageons, et nous tombons d'ailleurs d'accord sur de nombreux avis puisqu'après les élections du mois de décembre dernier, 95 % des dossiers ont été votés favorablement par les représentants du personnel. On ne peut donc affirmer qu'il n'y a pas eu de consultation et que nous sommes en désaccord sur tout.

Surpris, nous l'avons été également en découvrant un document dans lequel était indiqué qu'aucune revalorisation salariale n'aurait été réalisée depuis 2015, en particulier sur le régime indemnitaire. Cela est faux, puisque nous avons mis en place le complément indemnitaire annuel (CIA). Chacun pourra le vérifier. Ce CIA était d'ailleurs une obligation réglementaire. Pris en 2020, le montant de ce CIA est d'un peu plus de 400 000 € chaque année et a même été augmenté au fil du temps.

Je rappelle également que 7 M€ de dépenses nouvelles ont été consacrés au cours des quatre dernières années au seul bénéfice de l'augmentation des rémunérations. Ce sont des données facilement vérifiables. Il suffit de reprendre les comptes administratifs.

Je tenais donc à repréciser un certain nombre de choses. Vous le constaterez également ce matin, l'un des objets de la Décision modificative est l'ajout de 135 000 € supplémentaires nécessaires à la revalorisation de la rémunération des agents. Il y a donc tout de même des choses qui se font !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si ce service travaille beaucoup sur la prévention, dès l'apparition des premiers signes, l'une de ses missions consiste également à mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Celle-ci est progressive et s'effectue au regard des évaluations et de l'écoute des agents par les encadrants. Les nombreuses formations auxquelles accèdent la grande majorité des agents de la collectivité leur permettent de se sentir mieux dans leurs pratiques au quotidien et de s'adapter aux nouveaux outils. L'équipe de la DRH veille également, lorsque cela est possible, à orienter les agents par anticipation, pour des raisons qui leur appartiennent, dans le cadre de l'évolution de leur parcours professionnel au sein de la collectivité.

Nous restons très humbles sur ces questions, car rien n'est jamais parfait, mais dire que rien n'est fait... est-ce à dire que les soixante personnes de ce service ne feraient rien et seraient en surplus dans la collectivité ?

Pour vous donner des éléments concrets, je vous invite à vous rendre à la laverie, si vous le souhaitez. Le Département dispose en effet de trois laveries, celle de GUÉRET étant la plus importante. Cette dernière était installée au sous-sol du bâtiment situé avenue de la République, qui accueille également la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Nous nous sommes très vite interrogés sur la façon dont pouvaient travailler les personnes de ce service alors qu'il leur fallait descendre et monter les escaliers avec des charges lourdes. Nous avons donc demandé que soit réaménagé le bâtiment de l'ancienne école annexe, situé à proximité et la laverie est désormais de plain-pied. Les personnes peuvent décharger les bacs de linge sale et les recharger de linge propre en diminuant le risque d'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS). Il s'agit donc d'une amélioration de leurs conditions de travail mais, comme par hasard, personne n'en fait état !

Dans ces mêmes espaces, a été installé le Pôle de gestion et de suivi des équipements de protection individuelle (EPI). Je vous invite également à aller voir ce que cette équipe a réalisé. Aujourd'hui, ces vêtements de travail sont pucés et changés après soixante lavages. Tous sont marqués. Ils ont été choisis lors d'un renouvellement du marché. C'est une procédure que nous développons avec les agents eux-mêmes afin qu'ils puissent étudier le confort de ces vêtements. Catherine DEFEMME avait piloté la démarche il y a quelques années.

Sur de nombreuses questions, nous avons de très bons retours en taux de satisfaction. Donc, certes, tout n'est pas au mieux, mais il serait tout de même regrettable de se polariser sur ce qu'il reste à améliorer et d'oublier tout ce que la collectivité construit pas à pas pour veiller à la qualité de vie au travail. Je tiens à le souligner et je vous invite à rencontrer tout particulièrement les équipes installées dans les bâtiments de l'ancienne école annexe. Elles sont à votre disposition quand vous le souhaitez.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – J'écoute M. GAILLARD, et je vous écoute, madame la Présidente. Vous semblez effectivement faire des choses mais, de toute évidence, cela ne fonctionne pas car on n'a jamais vu des agents faire grève par plaisir. Le fait qu'ils n'assistent plus aux instances est très grave. Que se passe-t-il ?

Il n'est pas simple de gérer une collectivité de plus d'un millier d'agents, mais nous ressentons un très lourd malaise. Ce que vous décrivez montre que des efforts sont faits mais, de toute évidence, ils restent insuffisants.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, mais nous n'avons pas les moyens de distribuer ce que nous n'avons plus. Vous le savez très bien. Ces sujets ne concernent pas uniquement les agents de la fonction publique. Une conférence s'ouvre lundi sur les bas salaires. Les agents publics, qu'ils soient des mairies, des Communautés de communes ou encore de l'Agglomération du Grand GUÉRET, se retrouvent tous dans des situations similaires.

Je ne sais pas si toutes les collectivités creusoises ont mis en place le CIA, par exemple, ou si les indices ont été revalorisés au-delà de ce qui nous a été demandé en 2022 et 2023. Souvenez-vous du large débat que nous avons tenu à propos du Ségur. L'État édicte des règles et des cadres ; des obligations nous sont donc faites, et nous ne pouvons pas aller au-delà de ce qui nous est demandé, quand bien même le souhaiterions-nous.

S'agissant de la demande numéraire qui a été partagée dans un tract lundi ou mardi et qui ne nous avait pas été annoncée, nous nous sommes demandé si nous pouvions y répondre favorablement et avons effectué le calcul : cela représenterait plus de 1,6 M€, en plus de tout le reste. Je veux bien l'envisager ; nous nous retrouverons, vous l'avez compris, pour les orientations budgétaires. Nous ne pourrons pas faire autrement, sinon à être dans l'aléatoire. Nous sommes tout à fait disposés, avec Thierry GAILLARD et Franck FOULON, à revenir sur cette question en début d'année pour voir si nous pouvons agir ; nous saurons alors si nous pourrons intervenir en faveur de nos agents au-delà des mesures qui s'imposent déjà à nous et des nouvelles qui s'appliqueront dès janvier. Un débat de fond sera organisé sur ce sujet.

Vous ne l'avez sans doute pas oublié, je vous rappelle toutefois que nous avons abaissé nos investissements sur les infrastructures routières de 1 M€, contraints que nous sommes de faire moins appel à l'emprunt et de nous désendetter en raison des taux qui évoluent à la hausse. Tout le monde l'a dit, nous ne pouvons pas emprunter davantage et il faut nous désendetter. En conséquence, nous investirons moins et, si nous investissons moins, cela risque de toucher les Creusois.

Nous nous appliquons à trouver des équilibres fragiles chaque année, voire plusieurs fois dans l'année avec les décisions modificatives que nous vous proposons. C'est tout le sens des décisions et des choix politiques. Ce sont des choix, je les assume, mais il convient de maintenir de la façon la plus équitable, la plus juste possible, ces équilibres en fonction des missions d'action publique qui sont les nôtres. Au plus profond de mon engagement politique, je ne peux malheureusement pas dire « oui » à tout. J'en suis désolée.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Tout d'abord, je dirai que ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais vos interlocuteurs, représentants des syndicats. Ensuite, bien évidemment, on ne peut pas dire « oui » à tout. Nous assumons tous des responsabilités au sein de collectivités et nous ne disons pas « oui » à tous, mais je tiens à souligner que les revendications des agents ne couvrent pas uniquement des revendications salariales, même si à voir le résultat excédentaire affiché de

l'année dernière, on comprend que les agents puissent légitimement penser que l'on pourrait partager. En tout cas, la question se pose.

Au-delà des questions salariales, à la lecture des tracts, j'ai l'impression que le bât blesse encore plus en matière de technique managériale. Même si ce sont des termes que je n'aime pas, j'ai bien compris ce qu'ils recouvrent : il faut être efficient, optimiser les résultats des services et, pour le coup, j'ai vraiment l'impression qu'il y a le feu.

Au-delà des revendications salariales, se pose le problème d'un dialogue social complètement bloqué. J'ai déjà dit lors de la dernière réunion et je le répète, car je le crois sincèrement, que notre séance de ce jour est placée sous le signe de la grande sincérité : M. GAILLARD explique qu'il organise des réunions et des rencontres, je n'en doute pas ; le problème est que cela ne suffit pas. Il y a un moment où cela bloque. C'est la raison pour laquelle je proposais qu'éventuellement, un médiateur puisse essayer de rabibocher les gens et les choses car, manifestement, cela ne fonctionne pas.

Aujourd'hui encore, une manifestation doit avoir lieu. Nous avons été envahis à plusieurs reprises par les personnels. Je ne pense pas que nos agents soient d'affreux égoïstes qui ne pensent pas aux difficultés financières de la collectivité. Comme l'a dit très bien Mme JOUANNETAUD, on ne fait pas grève par plaisir.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – J'entends ce que vous dites tous les deux, et il est certain que les agents ne font pas grève par plaisir. Mais que répondre ?

Manifestement, nous organisons plein de choses, nous faisons en sorte de fluidifier, mais vous avez raison – et j'ai la naïveté de croire que les réactions des organisations syndicales et des représentants du personnel ne se limitent pas à une posture, destinée à nous mettre dans l'embarras, mais qu'elles sont la manifestation d'un ressenti, de quelque chose qui ne « matche » pas, si je puis dire.

Vous parliez du boycott des réunions. En réalité, seule une séance du Comité social territorial a été boycottée. Je ne peux pas parler en leur nom, mais les représentants du personnel ont expliqué les raisons de ce boycott. Ils nous avaient, en effet, demandé d'organiser une rencontre. Nous souhaitions l'organiser après cette plénière en raison de nos agendas respectifs. En réponse à cette proposition, dans un second message, ils nous ont indiqué qu'ils n'assisteraient pas au CST tant que nous ne les aurions pas reçus en intersyndicale. Ce n'est que cela, ils n'ont pas de volonté particulière de boycotter les instances par la suite.

Je reviendrai sur trois des revendications, à commencer par celle relative au coût de la vie et aux salaires. On en comprend aisément la raison : elle est contextuelle et ne touche pas uniquement les agents départementaux. Nous retrouvons cette revendication au niveau national. Tout le monde est impacté, en particulier les bas revenus.

C'est le premier point, mais ce n'est pas le seul. Ils réclament ensuite avec force l'arrêt de toute réorganisation. Comme toute entreprise ou n'importe quelle collectivité, lorsque le monde et le contexte environnant que l'on nous impose évoluent, le Conseil départemental est obligé d'en tenir compte. Nous ne pouvons pas rester figés dans l'immobilisme. Je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

Nous sommes loin de conduire des réorganisations massives, comme cela a pu exister par le passé dans des entreprises privées, qui aboutissent à des PSE et à des suppressions d'emplois. Nous avons conservé les mêmes effectifs qu'en 2015 et le Conseil départemental n'a connu aucun plan social. Chaque agent a donc une place. En outre, le processus de réorganisation ne se fait pas en trois semaines. Sous le pilotage du Directeur général des services, des groupes de travail se mettent en place et nous demandons aux agents, pour ceux qui le souhaitent, d'y participer. Cela se fait sur la base du volontariat. Les organisations syndicales sont consultées et ces rencontres donnent lieu à des échanges.

Manifestement, certains aspects de ce processus ne conviennent pas. Nous aurons à y travailler ensemble, les uns et les autres, afin de nourrir ce dialogue et lever les incompréhensions.

Le troisième point qui m'a quelque peu chagriné dans le tract est qu'il était écrit que la politique des ressources humaines était maltraitante et méprisante. Compte tenu de ce que j'ai expliqué précédemment, je ne peux pas l'accepter. Je trouve cela très peu respectueux envers les agents qui travaillent au sein des services de la DRH, qui accomplissent un travail formidable qui, je puis vous l'assurer, est loin d'être facile. Pour avoir pas mal bourlingué, que ce soit dans le privé ou dans le public, je sais que les services RH sont souvent détestés dans toutes les entreprises ou collectivités, parce que le travail qu'ils effectuent n'est pas forcément toujours compris. Mais « méprisant et maltraitant », je ne puis l'accepter quand on voit tout ce qui est mis en place. Je ne vais pas tout énumérer ce matin, mais nous pourrons le partager si vous le souhaitez. Nous sommes loin du compte !

Pour conclure sur ce sujet, il faut trouver des marges de progression et tout faire pour rétablir le lien et le dialogue. J'en suis d'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, permettez-moi de revenir sur un propos qui fut le vôtre. Je ne suis pas là pour vous convaincre, ni pour convaincre personne, mais pour rappeler les faits, les réalités que vous connaissez plus que d'autres puisque, mesdames et messieurs les Conseillers, à longueur d'année, que ce soit en séance plénière ou dans les Commissions permanentes, vous partagez tous les questions budgétaires et financières. Je le dis sans flagornerie, sans chercher à vous ennuyer, vous blesser ou vous piéger. Vous avez salué le fait que, depuis que Pierre COSTES est parmi nous, nous avons pu travailler sur des documents et bénéficier d'explications de grande qualité.

Nous avons d'ailleurs échangé à ce sujet lundi, car il existe un décalage tout à fait compréhensible : alors nous disions que nous ne pouvons pas tout faire ni tout financer, un des représentants m'a demandé si la collectivité était en faillite. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, nous n'en sommes pas là. Chacun son rôle et chacun à sa place : représentant des agents, élus et Direction générale, nous ne partageons jamais la même compréhension des choses. C'est tout à fait humain et compréhensible, et nous respectons cela.

Pour autant, j'ai aussi été surprise d'entendre, lors de ce temps d'échange, des remarques qui n'avaient pas lieu d'être, relatives à nos engagements. De mon point de vue, les membres d'un syndicat n'ont pas à s'opposer à l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA, par exemple, surtout quand nous expliquons qu'accueillir vingt-cinq personnes en charge de l'insertion socioprofessionnelle aux côtés de Pôle emploi

nous permettra de retisser les liens et de retravailler avec nos partenaires et que ce serait autant de temps gagné pour les travailleurs médico-sociaux qui, n'ayant plus à s'occuper de ce volet de l'insertion professionnelle, pourraient se concentrer sur un accompagnement social de proximité dans un contexte dans lequel, nous le savons bien, les publics connaissent encore plus de difficultés. En tant qu'élus, nous avons une vision globale. Elle n'est peut-être pas partagée par certains. Nous l'entendons mais, dans le cadre d'un dialogue, l'écoute doit être des deux parties.

Un autre exemple m'a perturbée. Je n'en ai pas parlé à Patrice MORANÇAIS, mais l'un des représentants m'a lancé : « C'est comme votre JOB 23 ! » Mais pardon, notre JOB 23 pose-t-il un problème qui empêcherait le travail de la collectivité dans ses missions d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ? Ce nouvel outil a été financé dans le cadre de la Convention Plan Pauvreté et Service public Emploi-Insertion.

Je pense que vous avez raison : il y a deux niveaux de compréhension qui ont parfois du mal à se rencontrer. Nous autres, élus, sommes en effet dans un quotidien différent de celui de nos agents. C'est tout à fait normal et logique, mais comment faire en sorte que nos arguments et ce qui en découle soient entendus par des personnes qui sont accaparées par leur quotidien professionnel et des inquiétudes que nous savons être celles de leur quotidien personnel.

Je m'efforce de rester la plus sereine possible, d'être attentive à ces messages. Notre Directrice des ressources humaines, qui est malheureusement absente aujourd'hui, était à nos côtés lundi. Il nous a été dit que des agents sont en souffrance au travail, mais qui sont ces agents en grande souffrance ? Si leurs encadrants ne les ont pas identifiés et que les représentants du personnel le font, c'est tant mieux ! C'est ce maillage fin qui nous permet d'agir pour le bien-être au travail et de travailler avec la Direction des ressources humaines pour trouver des solutions d'accompagnement.

Je souhaiterais que ce débat, certes passionnant et passionné, ne soit pas un débat sur des postures, mais permette d'avancer ensemble et de trouver des solutions à ce qui est parfois vécu difficilement par certains.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, en ce qui concerne les problèmes des personnels du Conseil départemental, les facteurs sont pluricausaux. Nous sommes bien d'accord à ce sujet. Vous avez évoqué les revalorisations ; je pense qu'il s'agit d'un aspect important, notamment pour les salaires les plus modestes, car des personnels perçoivent des salaires modestes au sein du Conseil départemental, comme partout aujourd'hui. Le contexte est tel que je ne vous ferai pas l'affront de rappeler ici que les difficultés financières des uns et des autres se font jour de façon criante.

Comme vous le rappeliez à juste titre, la situation financière actuelle de la collectivité, grâce à excédents cumulés, est malgré tout bien plus confortable. Je me tourne vers M. COSTES et mon collègue M. FOULON. Elle pourrait sans doute permettre de donner un coup de pouce aux personnels du Conseil départemental les plus en difficulté. Ce n'est pas moi qui vous reprocherai de dilapider l'argent public ; en d'autres lieux, j'en suis également le garant et responsable. Au sein de nos EPCI, nous réfléchissons également à la possibilité de

faire bénéficier les personnels d'un coup de pouce grâce aux excédents cumulés dont nous disposons.

Ces excédents cumulés ne sont pas des fonds que nous théorisons. Nous savons pertinemment qu'ils s'inscrivent dans une vision prudentielle de gestion de nos collectivités et qu'ils doivent répondre à nos besoins en investissement. Nous savons que nous serons amenés à les mobiliser pour certains investissements afin d'éviter de recourir à l'emprunt, compte tenu des taux d'intérêt scandaleux. Quand les taux atteignent 4,5 %, voire 5 %, ce n'est plus soutenable pour nos collectivités. Je suis donc de ceux qui pensent qu'il faut mobiliser ces excédents cumulés pour ne pas avoir à recourir à l'emprunt. Mais il faut comprendre que, lorsque nos agents, quels qu'ils soient, ont connaissance de ces excédents, ils se demandent, de façon légitime, si une nécessaire redistribution ne pourrait s'opérer en faveur des personnels les plus en difficulté. Très sincèrement, je pense – et c'est une position partagée par un certain nombre de mes collègues – que nous pourrions consentir cet effort, bien entendu, sans mettre en difficulté la collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous l'avons déjà fait. Nous avions adopté l'an dernier une mesure catégorielle, à l'adresse des agents de la catégorie C. Vous savez également que la revalorisation a été accentuée cette année sur les plus bas salaires ; autrement dit, l'augmentation du SMIC impacte justement les personnels de catégorie C.

Je rappelle que le CIA est également une mesure catégorielle puisque, pour les personnels de catégorie C, son taux est de 12 % de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), contrairement aux catégories B ou A pour lesquelles le taux est moins élevé.

Je vous assure que nous étudions très précisément ces différents facteurs et, je l'ai déjà dit, je ne fais pas de la politique pour faire plaisir aux uns ou aux autres. Nous verrons d'ici à la fin de l'année où nous en sommes et quelle sera l'évolution par rapport aux trajectoires à cinq ans que nous avions fixées concernant l'évolution de nos recettes et de nos dépenses. Il n'existe pas de solution magique. Si vous me demandez lors du débat d'orientation budgétaire d'inscrire telle somme à telle ligne, en acceptant de faire moins d'investissements, cela peut être un choix. Ce sont des sujets sur lesquels nous devrons échanger lors du débat sur les orientations budgétaires, qui sert à cela et non à rester chacun dans son coin... mais je ne critique personne car, moi aussi, je fus quinze ans dans l'opposition !

Il me semble que M. FOULON souhaitait ajouter un mot ?...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – En effet.

Monsieur M. BODEAU, dans une autre collectivité, vous gérez également les emprunts et les taux d'intérêt. Deux chiffres méritent d'être rappelés, qui ont déjà été évoqués ce matin : celui de 7 M€ et celui 1,6 M€.

Le premier, 7 M€, est la progression de la masse salariale dans cette collectivité depuis 2020. De 42,5 M€ en 2020, elle s'établit aujourd'hui à plus de 50 M€. Il est vrai que, pour les personnels de catégorie C, il y avait quelque chose à faire. Nous y avons répondu, et

Mme la Présidente vient d'y faire allusion en évoquant les revalorisations diverses et variées qui sont intervenues.

Certes, ce n'est jamais suffisant, mais j'en viens au second chiffre : le montant évalué qui permettrait de répondre à la demande des personnels s'élève à 1,6 M€. Il suppose le versement d'un montant de CAF nette avoisinant les 9 ou 10 M et obère d'un peu plus de 10 % notre CAF nette. Ce sont des choix, comme l'a dit Mme la Présidente, sur lesquels nous reviendrons lors du débat d'orientation budgétaire.

Je rappelle toutefois que les nouvelles ne sont pas réjouissantes. Vous pourrez le constater en fin de journée, lorsque nous examinerons la DM que je vous présenterai. Monsieur LÉGER, vous étiez hier en commission des finances, il ne faut pas seulement regarder les chiffres qui sont avancés, mais les examiner en lien avec les prospectives. Or la prospective est compliquée parce que nous pilotons à vue. Cela n'est pas de notre fait, nous y sommes contraints parce que l'État nous l'impose. Je ne vous parle même pas des fractions de TVA et des DMTO pour lesquels 2024 ne sera pas, je pense, ce qu'a été 2023. Le Fonds de péréquation des DMTO ne se renouvellera sans doute pas en 2024.

Mais nous pouvons aussi décider de lâcher et considérer que ne pas tenir les ratios n'est pas grave. Toutefois, chaque année, nous empruntons 7 à 8 M€ et si nous nous présentons devant les banques avec des critères et des soldes financiers dégradés, je puis assurer, monsieur BODEAU, qu'elles ne nous prêteront pas au taux de 4,5 %, mais à un taux bien supérieur. Nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer.

Il faut donc rester raisonnables. Je ne reviens pas sur les propos de mes collègues, que je partage. Vous me direz que, chaque année, je vous annonce que l'année suivante sera difficile. J'anticipe votre réaction, et vais vous apporter une réponse : aujourd'hui, quand on voit l'état financier de la France, en grande souffrance, la discussion parlementaire sur le projet de loi des finances qui sera prochainement engagée qui s'annonce très compliquée et nous en subirons automatiquement les conséquences. Malheureusement, avec la revalorisation des bases de 7,1 %, si nous avions encore le foncier bâti, nous aurions quelque espoir, mais nous ne l'avons pas dans la fraction de TVA qui nous est versée, étant donné que l'on reprend les chiffres à l'identique. On nous annonce des revalorisations importantes pour 2024. Vous évoquez, à juste titre, le personnel, mais nous pourrions également penser aux Creusois. Ces derniers nous demandent-ils d'embaucher davantage de personnels parce qu'ils manqueraient d'interlocuteurs au sein de la collectivité ? Personnellement, c'est une demande que je n'ai jamais entendue sur mon territoire. Aujourd'hui, 1 100 agents travaillent pour la collectivité et estiment rencontrer des difficultés, mais les Creusois aussi sont en souffrance et connaissent des fins de mois difficiles.

Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure et, même si je ne veux pas noircir le tableau, je vous invite à être extrêmement vigilants en 2024, chers collègues, quant à la situation financière. Certes, le Département n'est pas en faillite, mais l'année 2024 risque d'être compliquée par les décisions qui nous viendront d'en-haut. Imaginez qu'au mois de juin 2024, l'inflation ne baisse pas – ce que je redoute malheureusement –, une revalorisation pourrait nous être imposée par l'État et venir impacter directement toutes les collectivités, dont les Départements. Nous l'avons déjà vu en 2023. Il convient donc d'être vigilants.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En tant qu'opposition départementale, nous reconnaissons qu'il n'est sans doute pas facile de gérer plus de 1 100 agents dans une collectivité comme un Conseil départemental et dans un Département comme la Creuse, d'autant que, dans une actualité nationale qui nous échappe totalement, les collectivités territoriales, et plus particulièrement des Départements, ont de plus en plus de contraintes et de moins en moins de moyens. Je pense que tout le monde s'accordera sur ce diagnostic.

En ce qui concerne l'avenir que vient d'évoquer M. FOULON, il faut noter que dans la loi de programmation des finances publiques, celle qui trace l'avenir pour la période 2023-2027, les chiffres annoncés par le Gouvernement se fondent sur des références et des contextes qui prévoient, en particulier, une baisse des dépenses des collectivités locales. Il faudra effectivement nous dire comment les collectivités locales pourront baisser leurs budgets sans porter atteinte aux services à la population des départements concernés. La situation n'est donc pas facile et, en tant qu'opposition départementale, nous ne sommes pas là pour jeter de l'huile sur le feu. Ce pourrait être le cas, mais je pense que les propos que nous tenons sont réalistes et responsables.

Nous ne sommes pas là non plus pour tourner le dos à un certain nombre de réalités. La réalité est que des difficultés se posent ; sinon, il n'y aurait pas de grève, de manifestation, et de contestation, ni d'unanimité syndicale d'ailleurs, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisqu'il existait des divergences entre les organisations syndicales. Apparemment, aujourd'hui, l'analyse et les propositions font consensus dans une intersyndicale.

Je ne reviens pas sur les propos d'Éric BODEAU qui disait que ces questions de pouvoir d'achat concernent le pays dans son ensemble, notamment les catégories les plus modestes, les plus défavorisées, mais si les revendications sont certes salariales, notamment pour les catégories C, à mon avis, le malaise va au-delà et ne tient pas seulement à cela. À longueur d'année, et pas seulement dans ces périodes de tension ou de crise, nous sommes interpellés sur une ambiance générale, un problème d'encadrement intermédiaire, un important *turn-over* des chefs de service et sur des postes qui restent non pourvus pendant plusieurs mois.

Tout cela alimente un certain malaise. Nous ne sommes pas là pour critiquer la DRH, pas plus que pour critiquer telle ou telle organisation syndicale. Il n'en demeure pas moins que la situation des personnels est inquiétante aujourd'hui dans notre département. Les personnels sont un pilier, un instrument fondamental pour que vive une collectivité comme la nôtre. Ce qui est aussi en jeu, c'est notre crédibilité en tant qu'élus, car nous sommes également jugés sur le fonctionnement de l'instance à laquelle nous appartenons.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'avais proposé une suspension de séance à dix heures trente, je vous propose de prolonger notre discussion, car plusieurs mains se sont levées pour intervenir.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Je voudrais revenir sur votre propos précédent, madame la Présidente, lorsque vous vous dites surprise par l'attitude de certains délégués syndicaux. Je suis tout à fait d'accord, les personnels n'ont pas à juger de la politique votée et décidée par les

élus. En revanche, ils sont tout de même fortement impactés par la mise en œuvre de ces politiques.

Pour revenir sur la mise en œuvre du RSA sous conditions, qui s'est faite....

Mme LA PRÉSIDENTE. – Madame JOUANNETAUD, soyons très clairs : il s'agit d'un accompagnement amélioré, renforcé grâce à de nouveaux moyens en ressources humaines. Je me permets de vous reprendre, car j'y tiens énormément : je n'ai jamais parlé de « conditions ».

Mme JOUANNETAUD. – Je n'utilise peut-être pas les bons termes mais, quoi qu'il en soit, la décision concernant ce dispositif a été assez brutale.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Absolument pas ! Pardonnez-moi de vous interrompre à nouveau, mais je m'insurge en faux. Ce procès n'est pas le bon.

Mme JOUANNETAUD. – Je sais que...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous ne nous faites pas confiance. L'année dernière, avec M. MORANÇAIS, nous avons consulté les personnels qui nous ont exposé les difficultés qu'ils rencontraient pour accompagner les publics. Nous avons accompagné une équipe de plus de vingt personnes dès que l'idée de candidater pour être un territoire d'expérimentation a été lancée. Ceux qui affirment que nous avons appliqué cette expérimentation de façon brutale sont des personnes de mauvaise foi, qui vous racontent, à vous, élus, n'importe quoi.

Mme JOUANNETAUD. – Ce que j'entends et que je constate, c'est que les équipes des unités territoriales d'action sociale (UTAS) sont en grande souffrance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vingt-cinq personnes nouvelles arrivent, et vous me dites qu'il y a une surcharge de travail et une souffrance au travail ?...

Mme JOUANNETAUD. – Vous êtes mal renseignée, madame la Présidente. Actuellement, leurs tâches ne sont pas allégées. La preuve en est – et M. MORANÇAIS peut en témoigner – qu'à la dernière Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP), des courriers n'avaient pas pu être traités dans les temps.

Les équipes ne font pas volontairement de l'opposition ; elles ont dû faire face à une charge de travail sans personnel supplémentaire. Les secrétariats sont débordés et il en ressort un très lourd malaise. Je pense que vous êtes mal renseignée, parce que c'est ce que l'on constate.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame JOUANNETAUD, le Département a été retenu pour cette expérimentation à la fin décembre dont il a fallu ensuite assurer la mise en route. Nous avons organisé des ateliers participatifs avec l'ensemble des services afin d'amorcer le projet et les impliquer. J'ai, pour ma part, assisté à plusieurs de ces ateliers et je voudrais saluer l'implication des agents. Je ne parle pas des nouveaux recrutements mais des CIP – qui, devenus référents territoriaux, ont obtenu une promotion dans le même temps – et de nos services sociaux car, pour ce qui est de l'accompagnement, rappelez-vous, c'est Pôle emploi qui s'occupe des allocataires proches de l'emploi, mais sous l'item « accompagnement socioprofessionnel » ou « remobilisation », nous recevons les autres personnes dont s'occupe un binôme composé de nos chargés d'insertion professionnelle et nos assistantes sociales qui sont toujours concernées. Vous le savez parfaitement, madame JOUANNETAUD et madame MARTIN.

Il a fallu évoluer. De nombreux ateliers de travail se sont tenus avec l'ensemble de nos équipes, mais également avec les services de Pôle emploi. Cela ne s'était jamais fait.

Nous avons rencontré un problème technique lors de la dernière CDSP, car nous avons modifié les modalités. Je signe le PV concernant les suspensions en fin de séance, et il y a effectivement eu un petit loupé. Mais vous vous constaterez que je n'en ai pas fait grief aux services. Loin de là !

Mme JOUANNETAUD. – Cela peut arriver, mais de gros changements sont tout de même intervenus.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – En effet.

Mme JOUANNETAUD. – Les recrutements ne se font d'ailleurs pas sans peine puisque sept postes ne sont pas pourvus...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous y reviendrons lors de l'examen du rapport.

Mme JOUANNETAUD. – Dans le futur, la situation sera peut-être plus simple pour les uns et les autres, mais actuellement, il existe un véritable malaise. Vous ne pouvez pas le nier.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – S'il est vrai qu'un grand changement est intervenu dans la méthode et dans la prise en charge de cet accompagnement renforcé, il n'en reste pas moins que nous avons accompagné nos services à ce changement. Vous savez également qu'avant l'expérimentation, beaucoup de CIP et de nos services sociaux faisaient remonter les difficultés qu'ils rencontraient avec certains allocataires.

Nous n'avons pas eu à renverser une montagne pour convaincre nos personnels de l'intérêt de travailler différemment afin de sortir une majorité de ces publics de la pauvreté. La finalité est de les accompagner. Vous connaissez notre vision, ici au Département, pour les sortir de la précarité et de la pauvreté par le travail, sachant que nous ne parvenons pas à pourvoir aux offres d'emploi, en particulier dans le secteur de l'accompagnement aux personnes mais également dans de nombreux autres secteurs professionnels.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – L'expérimentation de ce RSA constitue malgré tout un profond changement pour notre Département. De plus, assez légitimement, les personnels déjà en poste se demandent ce qu'il adviendra des vingt-huit personnes recrutées dans le futur. Nous ne le savons pas. De réorganisation en réorganisation, tout cela peut légitimement perturber les personnels qui étaient et sont toujours en poste.

En outre, la question demeure floue. Il y a des départements expérimentateurs et nous apprenons que la loi sera incessamment votée. Peut-être l'est-elle déjà ?... Je ne sais même plus où nous en sommes exactement. Que va-t-il se passer ? Quel sera le rôle de Pôle emploi, par exemple ? Il me semble que les inquiétudes des personnels sont légitimes.

Enfin, tout ne peut se faire en six mois. Cette nouvelle organisation ne sera donc peut-être pas l'organisation définitive. À la fin de l'expérimentation, peut-être ces personnes ne resteront-elles pas dans notre collectivité, comme cela s'est produit pour l'accompagnement au numérique. Tout cela peut être perturbant non seulement pour représentants syndicaux, mais surtout pour l'ensemble des personnels qui travaillent dans ces services sociaux.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – En ce qui concerne le recrutement des conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP), à ce jour, il en manque sept. Ils seront recrutés par le Département et positionnés dans des structures partenaires de notre PDI. J'ai participé à tous les jurys. Les CISP recrutés sont placés dans nos UTAS – tous sont rattachés à un UTAS – et ils joueront un rôle essentiel dans cet accompagnement rénové, qui prévoit qu'un point hebdomadaire soit fait avec l'allocataire. C'est ce que nous souhaitions, ce que j'espérais avant même cette expérimentation. Je vous en avais déjà fait part lors de la mandature précédente, et je me souviens que vos remarques, Madame MARTIN, rejoignaient les miennes. Ne recevoir les gens que tous les trois ou quatre mois n'est guère productif pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Depuis le début, ce suivi plus régulier est la finalité, c'est ce que nous défendons et ce à quoi je crois.

Ensuite, nous ne connaissons pas les perspectives au-delà des financements au 31 décembre. Si l'État arrête tout, la situation pourrait être compliquée parce que, j'en conviens, au 31 décembre, cet accompagnement ne sera pas terminé, notamment pour les personnes relevant de l'item « remobilisation », qui sont les allocataires très éloignés de l'emploi. Vous connaissez ma position, qui est humaine : on ne doit pas laisser sur le côté certains allocataires par rapport à d'autres. Nous devons essayer de sortir tout le monde de cette pauvreté, et d'en sortir par le travail, car, dans le même temps, nous sommes interpellés non seulement par les

métiers de l'aide à domicile, mais aussi par bien d'autres métiers qui ne trouvent pas de personnels à employer. Nous n'arrivons pas à faire exécuter certains travaux d'adaptation pour nos personnes âgées et handicapées parce que les entreprises manquent de personnel. Voyez où nous en sommes !

Nous ne suivons pas une doctrine, nous essayons de répondre à la situation de façon pragmatique. Bien sûr, nous avons emmené nos équipes dans ce projet, mais nous les avons emmenées en les accompagnant. Je n'ai pas le sentiment qu'elles soient vraiment en souffrance à ce sujet.

Mme Armelle MARTIN. – Il s'agit, en effet, d'un sujet majeur. Je le dis depuis le début, cette question du RSA nécessitait une réforme globale, car c'est une question de société. Tout le monde s'interroge sur ces sujets, qui ne sont pas simples mais j'ai le sentiment que l'on essaie toujours de plaquer de nouvelles modalités sur un dispositif qui date et que, finalement, on n'aboutit à aucune réforme en profondeur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Certes, mais le contexte a changé : le taux de chômage n'est plus de 10 ou 15 %. Je ne sais pas ce qui se passe ailleurs, mais nous savons qu'il existe des offres d'emploi accessibles autour de nous. Alors, soit nous restons, bras ballants, sur des positions dogmatiques et nous nous contentons de dire que les pauvres n'ont qu'à rester pauvres toute leur vie, soit nous leur tenons la main pour les accompagner vers l'emploi. Tel est mon engagement, vous le connaissez, il ne date pas d'aujourd'hui, et je vous promets que nous ferons en sorte que ces personnes puissent saisir des chances qu'elles n'ont pas eues lorsqu'elles étaient jeunes en termes de formation et d'accompagnement.

J'y crois profondément. J'ai connu des situations difficiles dans des maisons, dans des familles. J'en vois encore aujourd'hui. Ne rien faire serait pour moi le pire échec de tous mes engagements.

Mme Armelle MARTIN. – De toute façon, à partir du 1er janvier, la loi s'imposera à nous.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Dans la mesure où l'expérimentation se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2024, nous allons attendre la fin de l'année 2024, car ne pouvons pas d'ores et déjà mesurer les résultats de l'expérimentation. Cela dit, comme je l'ai indiqué en CDSP en réponse à la représentante syndicale, au bout du bout, il est préférable pour les personnes qui accéderont à l'emploi de gagner un SMIC plutôt que 600 €, d'autant que cela ne pourra que les valoriser et renforcer leur confiance en soi.

Vous n'êtes pas surpris, je pense ; vous connaissez ma position depuis longtemps. Je défends l'idée qu'il vaut mieux tout tenter que de laisser des personnes dans cette situation, avec les répercussions que l'on connaît sur les familles. Je ne dis pas que cet accompagnement renforcé sera miraculeux, mais il faut tout tenter pour les sortir de cette situation, sachant que, par ailleurs, nous répondons aux besoins car, vous êtes comme moi des élus de terrain, nous sommes interpellés plus que jamais sur des situations d'offres non satisfaites, qui deviennent catastrophiques.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je vous écoute attentivement, le débat est très intéressant, mais nous nous éloignons de notre sujet. Nous parlions des agents. Au cours des échanges entre Mme MARTIN et vous-même, madame la Présidente, vous citiez l'exemple de JOB 23, disant que la réflexion d'un représentant du personnel vous avait froissé. Cela montre l'absence de dialogue qui peut exister : si les représentants du personnel n'ont pas compris quelle était la politique de JOB 23, cela signifie qu'elle ne leur a pas été correctement expliquée. Je pense, pour ma part, que les agents sont pleins de bonne volonté et qu'ils ont souvent des idées très intéressantes. Peut-être ne sont-ils pas suffisamment écoutés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je puis vous assurer que la politique de JOB 23 a été longuement partagée. Elle concerne le domaine social, et la réflexion dont je faisais état ne venait pas d'un agent qui travaille dans ce secteur. J'entends votre propos et respecte tous ceux qui s'interrogent et transmettent leurs questionnements. Pour autant, je veille à ce qu'il ne s'agisse pas de postures d'opposition de principe ou, comme nous avons pu l'entendre parfois, et je vous assure l'avoir entendu : « Vous faites des choses qui ne sont pas nécessaires » ou « Pourquoi faire cela ? », ou encore « On n'a pas besoin de faire ceci ou cela. »

Cela me surprend toujours. C'est la raison pour laquelle nous veillons, et tout particulièrement dans le cadre de cette expérimentation, à écouter ceux qui portent ces politiques publiques au quotidien. La première question à poser est de savoir s'ils sont satisfaits aujourd'hui face à des usagers dont les comportements et les attentes évoluent. Nous n'allons pas non plus nous cacher derrière notre petit doigt. Donc, c'est ainsi que nous procédons.

Il n'en demeure pas moins que les représentants des agents se sentent exclus parce qu'ils ne sont pas sollicités dès la mise en place d'une nouvelle organisation, mais ils ne peuvent intervenir que dans un second temps, lorsque la nouvelle organisation est prête à être proposée. Il leur appartient alors de vérifier si les adaptations que nous proposons respectent les règles du code du travail. C'est essentiellement leur rôle. Ensuite, il leur revient de s'assurer que les nouvelles modalités sont effectivement respectées et que nous avons fait ce que nous avons dit. Cela, je peux l'entendre, mais un représentant issu du secteur social a peu d'avis sur l'organisation des services des routes ou des collèges. Ils le disent d'ailleurs eux-mêmes.

Mme GALBRUN. – J'entends bien que des ateliers ont été organisés mais, apparemment, cela ne suffit pas. Peut-être faut-il changer la méthode ou la guidance ? C'est peut-être la guidance qui ne fonctionne pas ?...

Je pose des questions, je n'ai pas de solution miracle non plus, mais il faut faire avancer les choses dans la bienveillance et dans l'intérêt de tous, autant des élus que des agents.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – À mon avis, Marie-France GALBRUN met le doigt sur un point important : il n'a pas été donné de sens à la réorganisation des services. Une réorganisation est toujours compliquée, nous l'avons tous dit. Si, en plus, on ne sait pas à quoi elle sert, cela ne peut pas fonctionner.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous entends : il faut donner du sens à de nouvelles organisations qui permettent de s'adapter aux contraintes de l'environnement. Pour prendre un sujet auquel vous avez fait référence, je citerai la dématérialisation de la chaîne comptable, qui est intervenue à la suite de remarques et d'obligations imposées par la Chambre régionale des comptes et de la disparition de la paierie départementale.

Si je me trompe, M. GAILLARD me corrigera, mais un an avant son application, cette dématérialisation a été proposée dans le cadre d'ateliers participatifs, dans ce que j'appellerai – Mme GALBRUN a raison – un « accompagnement en guidance » sur la présentation des enjeux, des objectifs et sur la façon dont nous pouvions améliorer cette performance qui est très technique et qui nécessitait un nouvel outil. Au-delà, il s'agissait de faire en sorte que les agents qui traitent aujourd'hui ces questions acquièrent de vraies compétences pour utiliser le nouvel outil numérique.

La dématérialisation de la chaîne comptable nécessitait la création d'un pôle ressources composé d'agents dédiés, ciblés et référents, en partage avec la Direction des finances et du budget car, au fond, auparavant, tous les services assuraient la comptabilité, la facturation et le suivi de comptes. C'est justement ce qui avait occasionné les dysfonctionnements et échecs de paiement auprès de nos partenaires constatés par la Direction des finances publiques et repris dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Donc, face à un tel constat, soit on ne fait rien, soit on décide de tout changer du jour au lendemain en imposant d'accomplir telle tâche de telle manière, soit on met en place un processus d'une année qui permet d'expliquer et d'avancer.

Nous en discutions lundi matin avec les représentants du personnel et nous avons relevé que, parfois, des encadrants n+1 ou n+2 ne saisissent pas tout et qu'il faudrait sans doute leur dédier un temps particulier afin qu'ils puissent ensuite transmettre les informations aux agents avec lesquels ils travaillent. Peut-être avons-nous identifié une faille, une fragilité dans le système des nouvelles adaptations. Mais des méthodes ont déjà été instaurées, car ces réorganisations ne datent pas d'aujourd'hui.

Puis, comme certains l'ont rappelé, nous assistons également à des départs et à des arrivées : ceux qui s'en vont partent avec leur expérience et leurs connaissances ; ceux qui arrivent prennent un temps pour apprendre et comprendre comment fonctionne la collectivité, tout en apportant de nouvelles façons de faire et de nouvelles visions.

C'est la raison pour laquelle il est totalement inapproprié de dire que l'on met fin à quelque chose, car tout est toujours en mouvement, dans quelque organisation que ce soit. Dans la plus petite des communes où des agents administratifs ne sont là qu'une dizaine d'heures par semaine, ont-ils le choix de s'adapter à la dématérialisation de la transmission des actes ou des pièces comptables qui leur est imposée aujourd'hui ? Non. Pourtant, je puis vous assurer qu'ils étaient extrêmement isolés et que tous n'étaient pas férus d'outils informatiques. Accéder à des formations, cela ne se fait pas obligatoirement en proximité.

Donc, je le répète, jamais au grand jamais, je ne nie les inquiétudes des uns et des autres face aux adaptations liées à un contexte qui évolue et qui continuera d'évoluer probablement de plus en plus rapidement. Pour ma part, et je pense que c'est le cas pour vous comme pour moi, je n'ai jamais appris à me servir d'un ordinateur ni d'internet lorsque j'étais à l'école, mais nous sommes bien obligés de nous adapter. Sinon, on reste à l'écart et on est moins opérant que l'on ne pourrait l'être.

Les organisations professionnelles et institutionnelles disposent toutes de services et de moyens pour accompagner ces procédures d'adaptation au changement. On a l'impression que cela n'aurait jamais existé au Conseil départemental de la Creuse. C'est pour cela que je vous rappelais que les changements ont toujours existé, ne serait-ce que les lois de décentralisation, le transfert des agents des routes de l'équipement vers le Département... Il y a tellement eu de mouvements et, toujours, les directions et les administrations ont préparé ces adaptations au changement. Cela n'a jamais été totalement réussi, et ne le sera jamais. L'être humain, le professionnel, est perfectible.

Je vous propose de suspendre la séance.

Suspendue à dix heures cinquante, la séance est reprise à quatorze heures dix.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

M. DAULNY nous a quittés pour rejoindre d'autres manifestations, puisqu'il y en a d'autres. Je désigne Mme Catherine DEFEMME de reprendre le secrétariat de séance.

(Mme Catherine DEFEMME procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je précise donc qu'excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Thierry BOURGUIGNON à M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Delphine CHARTRAIN a donné pouvoir à M. Jérémie SAUTY, Mme Laurence CHEVREUX à M. Valéry MARTIN, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE, M. Patrice FILLOUX à Mme Marie-France GALBRUN, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Bertrand LABAR à M. Thierry GAILLARD, M. Guy MARSALEIX à Mme Hélène PILAT, Mme Armelle MARTIN à Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Renée NICOUX à M. Éric BODEAU, Mme Isabelle PÉNICAUD à M. Jean-Luc LÉGER, M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

(Mme Mary-Line GEOFFRE étant sortie de la salle, le quorum n'est pas atteint.)

Mme Catherine DEFEMME, secrétaire de séance. – Elle était là à l'instant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il faut être présent dans la salle.

(Mme Mary-Line GEOFFRE revient dans la salle.)

Là voilà ! Le quorum est donc atteint. L'Assemblée peut délibérer.

Nous reprenons l'examen des rapports de la première commission.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – ADAPTATION DES EMPLOIS
(Suite)

RAPPORT N°CD2023-10/1/3
DOSSIER N° 5931

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit de faire évoluer l'emploi de Directeur de la DPPA (Direction des Personnes en Perte d'Autonomie), de catégorie A, vers des cadres d'emploi d'ingénieur en chef, d'ingénieur, d'attaché ou de conseiller socio-éducatif, afin de prendre en compte les nouvelles missions qui lui sont confiées dans le cadre de la mise en place du Service départemental de l'Autonomie et des services d'autonomie à domicile.

Ce poste n'est pas encore recruté.

M. LÉGER. – À l'occasion de ce rapport, je repose une question que j'avais déjà posée : est-il prévu de recruter à nouveau un Directeur des services de proximité, de ce que l'on appelait la Direction des UTAS ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous referons le point sur ces questions et sur la nécessité d'une direction au regard des nouvelles organisations. Cette question de direction fonctionnelle hiérarchique entre les directeurs de Pôle est un véritable sujet qui avait été soulevé et partagé avec les représentants des agents. M. LEMAIRE, chargé des personnes en perte d'autonomie, nous l'avait signalé et M. AUTIER, qui occupe désormais la fonction de Directeur Insertion Logement (DIL), nous a également fait part cette problématique. *Grosso modo*, nous avons des directeurs de service sans service.

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autre interrogation ou observation sur cette évolution de poste, je vous propose de passer au vote.

L'adoption de ce rapport entraînera la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONTRATS DE PROJET DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA

RAPPORT N° CD2023-10/1/4
DOSSIER N° 5950

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce projet concerne sept contrats de projet supplémentaires, dont les détenteurs seront placés dans des structures partenaires, mais sous la responsabilité du Directeur de la Direction Insertion Logement (DIL).

Il est à noter que la charge financière pour ces embauches est intégralement prise en charge par l'État. Nous avons lancé une consultation auprès de trente structures. Je ne vais pas toutes les citer, mais je pense, entre autres, à la Mission locale, l'AFPA, l'UDAF (Union départementale des associations familiales), la MSA et aux chambres consulaires. À ce jour, les retours sont positifs. Nous les inviterons pour leur présenter les attendus.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de valider cette proposition. (*(Adoptée à la majorité – Le groupe de la gauche s'abstient.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ces postes auprès de nos partenaires existaient déjà. Nous les financions par le biais du Plan départemental d'insertion (PDI).

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Il s'agit de postes nouveaux placés auprès d'associations partenaires du Plan départemental d'insertion. Nous les financions déjà effectivement, mais ceux-là sont totalement pris en charge par l'État.

CONTRAT DE PROJET : CAMPUS CONNECTE

RAPPORT N° CD2023-10/1/5
DOSSIER N°5951

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Rappelez-vous, en Commission permanente, nous avions voté la convention départementale conclue entre le Département, les EPCI et la Ville de GUÉRET. Nous vous présentons aujourd'hui un contrat de projet pour le recrutement d'un tuteur ou d'une tutrice de ce Campus connecté.

Le recrutement se fera sur trois ans puisque le projet est expérimental. Le Département en est l'un des porteurs. Nous avons déjà largement évoqué ce Campus connecté. Vous a été déposé sur table un *flyer* qui décrit ce Campus connecté, explique à qui il s'adresse et pourquoi, les formations qui y sont proposées ainsi que la façon d'y accéder. Pour rappel, ce dispositif est destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre l'enseignement supérieur à leur domicile tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité personnalisé.

Le recrutement de ce tuteur est donc essentiel. Son rôle est avant tout un rôle de proximité auprès des étudiants, aussi bien pour les accompagner dans leur parcours individuel

que pour faciliter tout ce qui est administratif, la méthodologie personnelle et la motivation car, on le sait, les études à distance se heurtent parfois à un problème d'organisation qui les voue à l'échec.

Ce tutorat doit être donc très proche des étudiants qui, je vous le rappelle, seront au maximum dix-huit étudiants ou personnes en reconversion. L'accompagnement se veut également collectif, les problématiques étant communes, relatives notamment à la maîtrise de l'outil numérique et à l'animation des projets qui se développent au sein des Campus connectés où le groupe avance ensemble, sans oublier l'accompagnement hors du champ des études car, en travaillant à distance, il arrive que l'on se coupe de toute possibilité de rencontre avec des professionnels, des formateurs ou des entreprises. C'est aussi le rôle qui sera dévolu à ce tuteur ou cette tutrice du Campus connecté.

Le profil de ce tuteur est assez particulier. Il doit être au minimum doctorant et avoir une connaissance parfaite du milieu universitaire. Le coût de sa rémunération a été établi à 50 000 € chargés, répartie de manière tripartite : 17 000 € pour la Ville de GUÉRET, 17 000 € pour les EPCI et 17 000 € pour le Conseil départemental. Cet emploi non permanent, d'une durée de trois ans, relèvera de la catégorie A, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, tous grades.

Nous souhaitons que ce recrutement intervienne le plus rapidement possible car il serait bon de démarrer dès janvier 2024, puisque certaines formations débutent en janvier. Toutes ne commencent pas forcément en septembre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Comment intervient la Région ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – La Région devrait participer à l'investissement de l'outil informatique, ou tout au moins apporter une aide à l'achat de l'outil informatique par les étudiants. Souvent, ils ont leur propre équipement mais, si ce n'était pas le cas, une aide serait apportée par la Région. C'est en cours de négociation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Fort des questions posées par Isabelle PÉNICAUD lors de notre dernière Commission permanente, j'ai quelques doutes et je n'espère qu'une chose, que mes doutes soient levés et que ce campus connecté soit véritablement efficient.

Pourquoi un jeune ou une personne qui reprend des études aurait-il plus d'appétence pour ce système que se rendre dans un lieu où il devrait suivre leurs études ? Si le tuteur est efficace, à mon avis, la personne raccrochera très vite un établissement et y ira.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – L'idée n'est pas de les enfermer dans ce dispositif, qui n'est qu'un levier. Nous connaissons tous des personnes qui rencontrent des problèmes de maladie, de mobilité ou des difficultés financières qui ne leur permettent pas d'accéder à des logements à Paris ou ailleurs. Certains qui démarrent leurs études à Paris rencontrent parfois des difficultés financières ou des problèmes familiaux.

Nous avons des personnes et des jeunes intéressés par ce dispositif. J'en connais personnellement. Il ne s'agit pas de les enfermer dans cette formation à distance. Si leur formation dure cinq ans, il ne s'agit pas de les garder cinq ans en distanciel, mais il peut arriver qu'à un moment donné, des problèmes de parcours ou des freins divers les empêchent de suivre leur formation en présentiel. Ce campus connecté leur permettra tout simplement de poursuivre leurs études.

De même, il arrive que des élèves inscrits en études supérieures constatent, au bout de quinze jours, qu'ils se sont trompés. Ils reviennent chez eux, et que font-ils ? Parfois, pendant un an, ils ne font rien !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour être pragmatique, pendant que Valéry MARTIN parlait, je me suis connectée sur le site de l'Université de Clermont Auvergne. Je vous donne lecture de la présentation de l'Université : le campus connecté vise « à donner à tous ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent des inégalités de destin. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers de la réussite du dispositif. »

La Dordogne et d'autres départements expérimentent déjà ces dispositifs depuis plusieurs années. Nous retrouvons ces notions d'accompagnement social que nous vous avions présentées et que l'on connaît bien dans l'accompagnement social de personnes éloignées de l'emploi. Il s'agit de lever des freins qui sont identifiés comme étant bloquants afin de permettre à de jeunes Creusois d'avoir l'ambition de réussir leurs études supérieures.

Ils ne sont pas 150 000 évidemment, ni même 20 000 ou 4 000 dans le département à renoncer à des études parce qu'il leur faut le quitter ; ils sont quelques-uns. L'expérimentation vise à cibler ces jeunes, une douzaine ou une quinzaine au maximum.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Ils seront dix-huit sur notre campus, sachant qu'aujourd'hui, existent des formations qui n'existaient pas hier. La Covid a permis à des organismes de formation de développer des moyens de formation à distance. Pratiquement 3 000 formations sont identifiées, que l'on retrouve dans Parcoursup parce que, de toute façon, les étudiants passeront par Parcoursup.

Je comprends vos doutes, mais nous avons effectué un sondage l'année dernière : 20 % de lycéens de terminale seraient potentiellement intéressés par ce dispositif. Il est certain que le mieux est le présentiel, nous en sommes tous d'accord, mais l'idée est de pouvoir, en cas de frein ou de blocage, apporter une réponse pendant un an... voire plus, parce qu'il y a aussi des freins comme pour certains jeunes autistes pour lesquels l'inclusion se passe bien jusqu'au lycée mais devient vraiment compliquée par la suite, et on les voit abandonner leurs études

supérieures au bout d'un mois. Se dire qu'ils peuvent rester chez eux tout en ayant l'obligation d'assister à des cours au Campus connecté de GUÉRET douze heures par semaine leur permet de ne pas être coupés de tout, puisque le pôle universitaire accueille aussi dans ces espaces les étudiants de la licence sociale et ceux de l'INSEP. Ils ne seront donc pas totalement isolés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous comprends, monsieur LÉGER. Nous avions déjà évoqué le sujet en Commission permanente, mais avez-vous lu le petit *flyer* distribué sur vos tables ? C'est ce que l'on avait imaginé et, comme je le disais à M. MORANÇAIS et à tous les élus membres d'un conseil communautaire, le jour où ce dossier sera proposé en Conseil communautaire, il y aura forcément besoin d'apporter des explications aux élus qui prendront la décision ou non d'accompagner ce processus. Ce *flyer* reprend les intentions et les publics cibles. De plus, je le répète, vous avez la possibilité de vous connecter aux sites des campus déjà existants.

En fait, comme nous l'avons déjà précisé, ce tuteur accompagnerait les étudiants à partir de la rentrée prochaine, mais commencerait son travail dès le début de l'année 2024. L'engagement du Conseil départemental serait de 17 000 €.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, car je sais Valéry MARTIN très engagé sur ce dossier.

VACATION INTERVENANT À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (ODPE) DU 7 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT N° CD2023-10/1/6
DOSSIER N°5920

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de la Creuse organise, le 7 décembre 2023, sa 3ème Conférence annuelle à l'Espace André Lejeune sur le thème « Le pouvoir d'agir des usagers en protection de l'enfance et la prise en compte de leur parole ».

Il est fait appel à M. Gautier ARNAUD-MELCHIORE, qui a accepté de venir présenter le rapport « A (h)auteur d'enfants » qu'il a rédigé à la demande de M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance en 2021, afin de recueillir la parole des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

M. Gautier ARNAUD-MELCHIORE ne peut intervenir auprès de partenaires extérieurs que dans le cadre de contrat privé ou de contrat de vacation. Il est proposé de rémunérer cette vacation pour un montant forfaitaire de 200 € brut par vacation, une vacation correspondant à deux heures d'intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose donc :

- de recruter un intervenant vacataire pour faire face à un besoin ponctuel à la conférence annuelle de l'ODPE du 7 décembre 2023 ;
- de fixer la rémunération de cet intervenant vacataire à 200 € brut par vacation, une vacation s'entendant comme deux heures d'intervention ;
- de m'autoriser à signer les actes à intervenir. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de modifier l'ordre du jour initial et d'examiner les rapports supplémentaires concernant la première commission, en commençant par celui portant sur l'éducation. Puis, la Colonelle étant présente, je vous proposerai d'examiner les rapports concernant le SDIS, le SDACR et la convention, afin de pouvoir la libérer.

CONTRATS DE PROJET :
COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL ÉDUCATIF RURAL

RAPPORT N° CD2023-10/1/21
RAPPORT 5954

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé de créer deux contrats de projet sur trois années dans le cadre de l'action du groupe de travail « Éducation – Jeunesse » du Pacte territorial pour la Creuse (PPC 2). Un poste sera cofinancé par le Pacte.

À partir d'un diagnostic actualisé de l'ensemble des offres existantes et d'un travail prospectif, il s'agit de définir une stratégie départementale concertée permettant le déploiement d'actions partenariales.

Les missions qui seront confiées à ces deux coordinateurs seront notamment l'élaboration de diagnostics partagés, le recensement des besoins en matière éducative et péri-éducative, l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions au service de la jeunesse, la mise en œuvre d'actions déclinables, le suivi des comités de pilotage, la définition et le suivi des indicateurs relatifs aux actions mises en œuvre.

Cela répond vraiment à un besoin exprimé par les élus locaux de ce groupe de travail que leurs collectivités soient accompagnées en ingénierie éducative.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Voilà un projet concret du chantier Éducation du Plan particulier pour la Creuse.

Je ne sais si cela a été votre cas, mais ceux qui étaient à mes côtés la semaine dernière à AHUN partageaient le même sentiment : il nous a semblé que le compte rendu

présentait un volet éducation très technocratique et des considérations très vagues. Certes, je ne possède pas totalement le vocabulaire technocratique, mais j'ai eu quelques difficultés à comprendre à quoi tout cela correspondait. De plus, il était assez cocasse de voir celui qui démantèle le service de l'Éducation nationale dans ce département nous présenter l'avenir de l'éducation dans le département ! Si j'avais été le seul à avoir ce sentiment, je me serais dit que j'avais tort, mais, en discutant avec les uns et les autres, j'ai pu constater que ce ressenti était largement partagé.

Puisque j'évoque ces ateliers, je pense que les élus doivent reprendre la main et participer aux présentations de ce qui s'est dit dans les ateliers. Cela m'a frappé pour ce qui est du volet « Éducation » du PPC.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suis également cet atelier. L'éducation est, selon moi, trop vaste ; les membres de cet atelier ont choisi de travailler sur le parcours de vie éducatif – donc, pas uniquement sur l'Éducation nationale – de zéro à vingt-cinq ans.

Nous sommes également en désaccord avec le DDEN et, de fait, de façon indirecte avec la rectrice car, lorsque nous avons entendu parler de territoire éducatif rural, il nous a paru intéressant de travailler plutôt sur un département éducatif rural pour, ensuite, dézoomer sur des bassins de collèges et d'écoles, qui ne correspondent que très rarement aux périmètres et délimitations géographiques de collectivités telles que des EPCI, comme le précise l'appel à projets académique.

Mais il n'y a pas eu moyen d'y déroger. S'il est possible de déroger sur des choix et des règles à Paris, il n'est pas possible de le faire à GUÉRET ou à LIMOGES. C'est assez surprenant. Donc, sans tenir compte des avis des élus, l'appel à projets a été lancé. Il me semble que seules trois intercommunalités ont répondu, et deux seulement seront retenues. Nous verrons selon quels critères et qui en décide.

À l'exception d'un poste qui serait financé sur ces territoires éducatifs ruraux, nous ne savons pas s'il existe une feuille de route ni quel sera l'accompagnement ou l'objectif. Nous avons appris que l'expérience avait tourné court à AUBUSSON. Nous ne pouvons que nous interroger.

Si ce rapport vous a été présenté sur table, c'est parce que l'État nous a parlé de fonds d'amorçage du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), mais je dois avouer que, face au manque de considération pour les attentes des élus et des acteurs départementaux, j'avais pour ma part décidé de ne pas poursuivre dans cette voie. On m'a convaincue que cela présentait quelque intérêt. Ces contrats de projet sont donc arrivés sur vos tables. Mais, je vous le dis, il faudra me convaincre de recruter deux personnes !

Commençons donc par en recruter un en fixant bien ses missions car, là encore, comme cela a été rappelé dans l'atelier, il n'est pas question de nous engager dans de nouveaux diagnostics. Ils ont déjà été effectués. Je me tourne vers M. CARRIOU : un excellent travail a été mené sur la prospective à dix ans des effectifs dans nos collèges et sur les conséquences qui en découleront. Dès cette année, nous avons proposé des modifications dans le calcul de la DGF des collèges. Notre interrogation est de savoir comment les territoires collaboreront entre eux. La CAF qui participait à notre atelier a rappelé que des diagnostics ont également été établis

sur la petite enfance et le périscolaire. Je serai particulièrement vigilante à ce que l'on ne refasse ce qui a déjà été fait.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je partage totalement votre avis. J'ai été surpris lors du séminaire à AHUN. Je ne remets en cause la validité d'un PPC. C'est très bien et le fait que nous travaillions tous pour la Creuse me convient parfaitement, mais j'ai été surpris par l'avalanche de schémas et d'études. J'avais, comme vous, l'impression que, depuis le temps que nous faisions des études, nous connaissions le département. C'est l'avantage des petits nombres : les structures se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble.

Il faut veiller à rendre ce PPC opérationnel le plus rapidement possible.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous sommes d'accord.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – J'ai également participé à cet atelier de travail. Nous nous sommes largement exprimés sur la petite enfance et sur cette notion de parcours. Je m'étais entretenu en amont avec Mme la Sous-préfète en charge du PPC 2. Je lui avais exposé la nécessité d'ajouter un axe « petite enfance » au sein de l'atelier « éducation », de sorte à avoir des financements sur cet aspect du parcours très attractif pour le département puisque, dans certains territoires, nous connaissons de fortes problématiques de places dans les crèches. Elle m'avait répondu que, pour le moment, il n'y avait ni fonds ni enveloppe financière dégagée pour cela au sein du PPC 2 ; or je constate que l'on en trouve pour financer ce poste. C'est sans doute la magie du PPC 2. Espérons qu'elle continue d'agir !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous sommes dans le cadre du fonds d'amorçage. Apparemment, Mme la Préfète a trouvé 1 M€ dans différents ministères, ou dans le cadre du FNADT, pour lancer un certain nombre d'opérations avant la fin de cette année.

Il faudra tout de même que le travail qui sera, si j'ai bien compris, piloté par ces deux agents contractuels soit utile, efficace et rapide. Si on lance tout un travail de réflexion, de schémas, de propositions concrètes et de planification pluriannuelle et que, dès la rentrée de septembre 2024, nous nous retrouverons au cœur de polémiques, cela refroidira les ardeurs et plombera ce travail. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur l'aspect très pragmatique que doit revêtir cette mission. Il ne s'agit pas d'attendre trois ans pour tirer les conclusions ou présenter des préconisations. D'ici à trois ans, il se passera des choses au moment des rentrées scolaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le sujet est bien celui-là. Nous l'avons évoqué avec les Présidents de l'Association des maires et avec d'autres élus. À quoi cela sert-il ? Quel est l'objectif attendu

par l'Éducation nationale, que ce soit à l'échelle départementale ou plus locale ? Cela nous engage-t-il dans un processus de rationalisation, de fermetures de classes, voire d'une nouvelle organisation des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), etc. ? Il est important que nous ayons la main sur ces sujets de façon plus globale. C'est le message que les élus ont porté. À nous de vérifier qu'il sera bien entendu et qu'il ne s'agit pas d'un faux sujet.

Nous en avons reparlé voilà quelques jours avec Nicolas SIMONNET, si le projet est de réunir les maires autour d'un collège pour leur donner des chiffres et voir ceux que l'on fermera dans dix ans, je suis certaine que cela ne produira rien du tout. Ce n'est pas ce travail qui nous intéresse, même s'il est certain qu'avec des effectifs en baisse, des classes disparaîtront, nous souhaitons plutôt avoir en main des éléments et des arguments qui permettent d'organiser des bassins d'écoles avec tous les services corollaires en proximité sur l'ensemble des territoires départementaux.

Je vous invite à vous prononcer sur la création de ces postes portés par le Conseil départemental et cofinancés en partie par l'État. *(Adopté à l'unanimité.)*

ACTUALISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)

RAPPORT N° CD 2023-10/4/20
DOSSIER 5997

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Ce Schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est un dossier réglementaire important pour les territoires, que ce soit pour la Creuse ou les autres Départements de France. Depuis une loi de 1996, en effet, ce SDACR est obligatoire et régulièrement mis à jour, tous les cinq à six ans. Le dernier élaboré pour la Creuse date de 2014.

Ce document réglementaire a été construit, cette année, de manière collaborative. Il a bien été expliqué ce matin combien la collaboration entre les différents acteurs d'un service est essentielle : quatre groupes de travail ont été mis en place et permis de recueillir des données, y compris auprès d'autres services administratifs, dont la DDT, car il fallait bien connaître l'évolution du territoire tant en termes de population qu'en termes de risques pour apprécier ce qu'il adviendra des activités des sapeurs-pompiers.

Ces réunions de travail ont permis d'aboutir à des préconisations pragmatiques. C'était le sens des objectifs que j'avais fixés : que ce SDACR soit facilement mis en œuvre, que la faisabilité opérationnelle et son coût soient mesurés. Ce document est passé devant les différentes instances du SDIS, comme l'exige la réglementation. Nous l'avons présenté en Conseil d'administration, le 11 septembre dernier. Le passage en Assemblée plénière départementale est une autre étape. Il sera enfin présenté devant le collège des chefs de service de l'État pour être arrêté par Mme la Préfète, ce qui est prévu pour la fin de l'année.

Parmi les caractéristiques propres au territoire départemental creusois, un élément impacte fortement nos interventions, lié au profil des concitoyens creusois : la Creuse est un

département dont le vieillissement est constaté et avéré, ce qui entraîne des interventions particulières de secours à la personne, que nous accomplissons en collaboration avec le Conseil départemental, Domo Creuse et l'ARS. C'est un sujet primordial à nos yeux. J'étais hier en Dordogne en réunion avec d'autres collègues directeurs de notre zone ; certains ne sont pas encore soumis à cette problématique car ces activités sont transférées vers d'autres associations agréées de sécurité civile, par exemple, ou autres. En revanche, le dispositif qui existe en Creuse est plutôt un dispositif qui fait cas école, qui est expliqué dans d'autres départements.

Sachez donc que cette notion est importante. Nous y reviendrons par la suite, car c'est un sujet sur lequel nous devons échanger fréquemment avec nos sapeurs-pompiers qui, parfois, se sentent démobilisés sur ces interventions qu'ils ne considèrent pas toujours comme des urgences. Je leur explique qu'il s'agit d'une politique publique dans laquelle nous sommes tellement investis qu'il est important que nous puissions la poursuivre.

S'agissant de notre activité opérationnelle, dans le cadre du SDACR, nous étudions toujours ce qui s'est passé au cours des quatre années précédentes. Nous disposons d'outils très adaptés qui nous permettent d'apporter des éléments factuels ainsi, parfois, que les ressentis de nos sapeurs-pompiers. Nous constatons que l'activité opérationnelle n'a cessé de croître ces dernières années, principalement sur le secours et la santé des personnes. Nous notons, cette année, un premier infléchissement. Nous avons les chiffres de 2022 puisque le travail a débuté en janvier. En janvier 2024, nous disposerons sans doute de nouveaux chiffres qui nous permettront de constater une certaine stabilité, voire une légère inflexion.

La majorité de nos interventions concernent le secours à la personne. Vous pouvez le constater sur l'histogramme inférieur. La plupart des interventions se passent en pleine journée. Cela est lié à nos activités sur le territoire. Rien de particulier ne distingue notre département d'un autre, mais le constat est intéressant.

S'agissant de la couverture opérationnelle, le rapport vous donne un cumul de ce qui s'est réellement passé durant les quatre dernières années. Nous avons étudié les délais d'intervention, qui est un sujet essentiel du SDACR, afin de voir de quelle manière nous pourrions améliorer le dispositif.

Globalement, 92 % de la population est couverte en moins de vingt-cinq minutes. C'est une excellente chose, et c'est la réalité de ce qui a été vécu. Deux territoires sont moins bien couverts : l'un autour de BELLEGARDE-EN-MARCHE, l'autre vers BOURGANEUF et PONTARION. La partie située à l'est est un territoire dans lequel, historiquement, aucune caserne de sapeurs-pompiers n'était implantée. Historiquement, aucune caserne de sapeurs-pompiers n'était implantée dans le territoire situé à l'est. Il conviendra de travailler avec les élus locaux afin d'envisager l'instauration de dispositifs comme « Le bon Samaritain », par exemple, ou de former de façon plus prégnante aux gestes qui sauvent des personnes qui sont à proximité et qui pourraient être les premières sur les lieux.

Nous constatons également une faiblesse sur une frange tout autour du département. Nous travaillons, bien évidemment, avec les SDIS de Départements voisins mais, comme nous le verrons par la suite, eux aussi se heurtent à des difficultés de disponibilité. Cela peut parfois engendrer un allongement des délais d'intervention.

Nous avons ajouté un « S » à SUAP, l'évolution des interventions faisant que ce qui était « secours d'urgence aux personnes » est devenu le « secours et soins d'urgence aux

personnes ». L'engagement de soins de niveau infirmier ne cesse de croître. C'est une bonne chose pour les territoires comme le nôtre, mais cela impacte également notre organisation.

L'engagement pour le relevage des personnes est un sujet dans lequel nous sommes investis. Il existe deux types de relevages ; ceux en lien avec Domo Creuse ont augmenté puisque les engagements hors Domo Creuse ont diminué ; un transfert s'est donc effectué, dans la mesure où des personnes de plus en plus nombreuses sont rattachées au dispositif du Conseil départemental. Ce rattachement est gage de financements – nous avons un retour de rétribution sur nos engagements – mais également d'un accompagnement des personnes âgées plus adapté au maintien à domicile.

J'émettrai une simple alerte : en 2021 et en 2022, le nombre d'interventions était à peu près identique, de l'ordre de 1 700. Or, nous constatons cette année une augmentation sur laquelle nous échangeons régulièrement avec Domo Creuse qui a la délégation de service public parce que, pendant que nous faisons partir deux personnes sur des interventions qui ne sont peut-être pas extrêmement urgentes, nous risquons de ne pas pouvoir partir ailleurs, sur une intervention urgente. Il existe donc un seuil au-delà duquel nous ne pourrons plus intervenir et peut-être faudra-t-il trouver d'autres solutions que de faire uniquement appel aux sapeurs-pompiers.

L'activité des infirmiers a augmenté chez les sapeurs-pompiers, particulièrement en 2022. Nous étions en test dans le Sud creusois avec un infirmier positionné en garde postée, que l'on pourrait presque qualifier de service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) creusois. Il dispose d'équipements upgradés.

La couverture du SSUAP étant importante, la modernisation de nos outils l'est également. Je pense notamment aux instruments de télémédecine. Le rapport vous présente la carte des appareils multiparamétriques qui permettent de procéder à des électrocardiogrammes et de les transmettre directement au médecin régulateur du service d'aide médicale urgente (SAMU). Toutes nos ambulances et tous véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) n'en sont pas équipés. Cet équipement a été préconisé et sollicité par nos groupes de travail. Un tel matériel coûte 13 000 €. Nous avons le projet d'en équiper toutes nos ambulances et le plan d'équipement prévoit l'acquisition de trois équipements par an. C'est un élément que j'ai intégré dans un projet, intitulé « L'axe santé », qui prendra en compte ces dispositifs ainsi que d'autres outils, pour lesquels nous avons sollicité des financements européens afin de parvenir à les déployer au plus tôt.

Je passe sur le détail des équipements, j'évoquerai toutefois les tablettes et un dispositif qui fait partie de nos préconisations : créer une plateforme commune 15/18 positionnée au niveau de l'hôpital et dont l'objectif principal serait de nous permettre de travailler encore mieux ensemble. Nous le faisons déjà, mais disposer d'un plateau commun serait bénéfique pour mieux sérier les interventions.

La carte suivante vise à bien faire prendre conscience de la problématique capacitaire en journée de semaine ; elle montre la capacité de nos engins à intervenir lorsque la disponibilité est très faible. Les points verts sont les centres qui arrivent à armer un engin correctement en journée ; ce sont ceux de GUÉRET, AUBUSSON, BOURGANEUF et de LA SOUTERRAINE. Dans ces centres, nous avons quelques sapeurs-pompiers professionnels et un dispositif qui nous permet d'avoir quelques sapeurs-pompiers volontaires présents de manière fixe en journée. Ils sont là également de nuit et durant les week-ends.

Les points rouges et oranges sont les centres qui ne disposent pas de sapeurs-pompiers en nombre suffisant durant la journée pour répondre aux attentes réglementaires car, je le rappelle, nous avons des obligations réglementaires de dispositif opérationnel.

La carte suivante illustre la même problématique pour les ambulances. La situation est légèrement meilleure parce qu'une ambulance requiert la présence de trois personnes alors qu'un engin incendie en exige six. Vous pouvez malgré tout constater qu'il reste des trous dans la raquette. C'est un sujet prégnant. Nous pourrons difficilement nous passer de recrutements pour compléter le dispositif.

Je vous invite à examiner de près la carte relative à la journée de semaine car si un incendie se déclenche quelque part, vous constaterez qu'il n'est quasiment pas possible d'engager un engin seul sans procéder à une recombinaison des personnels venus de plusieurs casernes pour atteindre un effectif au complet. C'est dire toute l'importance du travail collectif que nous menons depuis deux ans déjà sur les feux d'espaces naturels. Souvenez-vous, nous avons mis en place une commission « feux d'espaces naturels » à laquelle participent l'Office national des forêts (ONF), le Conseil départemental, mais également la DDT, les propriétaires forestiers et les agriculteurs afin qu'au cours de l'été, lorsque nous sommes en risque très sévère de feux de forêt, nous puissions monter un système d'alerte, communiquer par voie de presse, mais également faire en sorte que les travaux agricoles soient interrompus durant l'après-midi pour limiter le nombre d'éclosions de feux car, outre la problématique de l'eau à préserver, il faudrait également disposer de moyens suffisants pour intervenir.

C'est une réelle préoccupation. J'étais la semaine dernière à Toulouse, au Congrès national des sapeurs-pompiers de France. Cette préoccupation est nationale, elle n'est pas seulement creusoise. Des travaux sont conduits pour étudier comment améliorer la situation, mais nous sommes face à un patchwork de solutions qui peuvent se révéler bonnes un jour et inopérantes la fois suivante. Pour autant, c'est une réelle problématique, stressante pour le centre de traitement d'alerte de la Creuse qui reçoit les appels 18 et doit parfois se creuser la tête pour optimiser l'engagement des moyens sur le territoire. Cela explique que, parfois, sur une intervention bénigne, on puisse trouver plusieurs engins qui amènent chacun un ou deux sapeurs-pompiers pour parvenir à équiper un engin complet.

La carte suivante passe très bien auprès de nos collègues, car elle leur permet de constater que tous les centres d'incendie et de secours (CIS) sont interconnectés et qu'en journée de semaine, il est impossible de se passer d'une personne pour faire intervenir les sapeurs-pompiers sur le territoire. Certains centres d'incendie et de secours, comme ceux de LA SOUTERRAINE, GUÉRET, BOURGANEUF et AUBUSSON sont extrêmement sollicités puisqu'ils viennent en complément des centres voisins pour apporter la compétence nécessaire et assurer l'engagement opérationnel.

Toutes ces données ont été prises en compte dans les orientations stratégiques du SDARC. Les forces du SDIS reposent avant tout sur un maillage territorial cohérent. C'est un aspect essentiel : tous sont nécessaires car, nous l'avons vu, l'interconnexion entre les centres est nécessaire. Lorsque nous avons subi la grêle ou la tornade à PONTARION, tous les sapeurs-pompiers du territoire ont été engagés pour accompagner la population locale.

La charge opérationnelle est en cours de stabilisation. Même si nous maintenons une certaine vigilance sur le secours à la personne qui croît régulièrement, le nombre de sapeurs-pompiers est suffisant. En revanche, la disponibilité est une réelle fragilité. Dans le SDACR à venir, nous avons particulièrement veillé à ce que les dépenses soient les plus contraintes et les plus limitées possible. Il n'empêche qu'il faudra l'accompagner du recrutement de quelques sapeurs-pompiers professionnels. Je dis toujours qu'il s'agit d'un recrutement cousu main, parce que deux sapeurs-pompiers l'année prochaine et deux autres dans deux ans seraient en bonne complémentarité avec l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires.

Il y va réellement de la sécurisation du territoire, qui pose souci et stresse également nos chefs de centre qui observent les chiffres et constatent que, sur nos vingt-neuf centres, huit ne peuvent pas partir en intervention. C'est une réelle problématique, sachez-le ! Nous sommes soumis à des menaces externes. Nous avons déjà vécu à deux reprises les conséquences du changement climatique, et n'oublions pas tous les risques liés aux nouvelles technologies ou aux problématiques des panneaux voltaïques et des éoliennes dont nous devons également tenir compte.

Dans ma volonté de trouver des solutions, je pense qu'il convient de recourir à toutes les opportunités de financements extérieurs. Je vous parlais précédemment du fonds européen que nous comptions solliciter pour un dossier qui devrait être déposé à la fin de l'année portant sur « l'axe santé », qui représente pratiquement 1,5 M€ d'investissement. Parvenir à capter quelques ressources serait une excellente chose. Nous souhaiterions également utiliser le Fonds vert pour financer certains moyens, comme des caméras thermiques, fort utiles pour détecter les feux de forêt. Sachez que nous essayons de glaner ici et là tous les financements possibles afin de maintenir un niveau suffisant pour nos moyens, nos casernes et motiver également nos sapeurs-pompiers.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je propose à nos collègues de réagir et de vous interroger sur les points qui les intéressent. Je précise qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà bénéficié de cette présentation en tant que membre du Conseil d'administration du SDIS.

Je rappellerai, de façon très synthétique, que vous tâchez d'évaluer les risques inhérents au changement climatique à l'échelle nationale, mais également départementale car, finalement, un tiers de notre département est couvert par des forêts. Les risques existent, pas seulement sur la forêt. Nous avons également noté, ces derniers temps, des risques liés aux herbes et feuillages particulièrement secs. Il ne faudrait pas grand-chose pour qu'un incendie se déclare. C'est un point de vigilance particulier, au regard des dégâts que des incendies pourraient occasionner dans le département. Vous nous en aviez déjà fait part il y a deux ou trois ans.

Puis, vous le rappeliez à l'instant et nous en échangions également avec M. MORANÇAIS qui connaît très bien les petits centres de secours, que ce soient ceux de PEYRAT-LA-NONIÈRE, DONTREIX ou autres, qui sont de micro-centres composés de sapeurs-pompiers volontaires qui, s'ils n'ont pas la capacité nécessaire en matériel ou s'ils ne peuvent partir seuls en intervention, sont des renforts sur lesquels les autres centres situés à proximité peuvent compter. Nous voyons bien toute la pertinence de ce maillage, même s'il n'a pas été questionné, ce qui aurait pu être le cas.

Nous en avons débattu et, là encore, je n'étais pas satisfaite. Je reprendrai quelques propos tenus ce matin concernant les transferts masqués de l'État vers les collectivités : tout d'abord, la carence ambulancière. Vous nous avez expliqué, en Conseil d'administration, que les choses s'étaient organisées autrement mais personne n'a protesté lorsque l'ARS a cessé de rémunérer les ambulanciers privés dans le département pour qu'ils soient d'astreinte. Avec un local et des ambulanciers salariés à rémunérer en heures d'astreinte, il était certain que sans financement, les ambulanciers y mettraient fin. Pour conséquence, on appelle les pompiers ! Cela s'est passé en catimini et lorsque vous nous parliez en Conseil d'administration des carences ambulancières, nous avons pensé qu'il manquait des ambulances. Que nenni, tel n'est pas le sujet !

Vous avez travaillé l'organisation avec les ambulanciers– qui expliquent, d'ailleurs, que les pompiers partent parfois à leur place – afin qu'ils puissent partir en journée, les pompiers ne venant qu'en second recours, s'il ne reste vraiment pas d'ambulancier disponible, et que les pompiers soient plutôt d'astreinte durant la nuit. Mais enfin, pour une large partie d'entre eux, les sapeurs-pompiers volontaires travaillent dans la journée. Compter sur leur disponibilité durant la nuit me semble extrêmement fragile.

Dans les perspectives que vous nous présentez, j'ai cru comprendre que pour éviter les trous dans la raquette qui obèrent l'efficacité de notre SDIS, il serait nécessaire de recruter des sapeurs-pompiers professionnels et de les poster dans les casernes. Bon an mal an, un professionnel coûte à peu près 50 000 €, et l'on en revient toujours, mesdames et messieurs les élus, au nerf de la guerre et, à nouveau, ce sont les collectivités qui alloueront des moyens pour que le SDIS puisse fonctionner correctement.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Vous avez raison, madame la Présidente. Ce qui a été mis en place à AUBUSSON voilà quelque temps, ce que nous appelions un centre d'appui lorsque j'étais dans le Cher, est une organisation que nous serons sans doute dans l'obligation de développer assez rapidement. Dans des secteurs comme celui de BOURGANEUF où il n'y a qu'un ou deux professionnels de garde par jour, il faudra sans doute compléter avec quelques volontaires de garde, comme à AUBUSSON. De même, un secteur comme celui du GRAND-BOURG, qui capte les effectifs de LA SOUTERRAINE, est un secteur fragile en raison de l'augmentation des interventions liée à une activité et à une population qui a augmenté du fait de la RN 145, ce qui est logique.

Recruter un professionnel représente un coût important : 50 000 € – chargé, fort heureusement ! Il ne s'agit pas d'en avoir partout non plus parce qu'à mon avis, cela pourrait susciter une désaffection, une démobilisation des sapeurs-pompiers volontaires. Il serait néanmoins bon de bénéficier de cet appui pour assurer certaines fonctions qui seront difficiles à tenir dans les années futures.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite intervenir ?...

Nous saluons à nouveau les forces vives du Service départemental d'incendie et de secours, qui sont formidables, on peut le dire, et je vous propose, Colonelle, de poursuivre en nous présentant les orientations de ce SDARC que vous préconisez.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Parmi les orientations, quelques mesures fortes nous permettront de contenir les difficultés.

Il conviendra tout d'abord d'autoriser quelques nouveaux centres à avoir des gardes postées. C'est le fonctionnement qui est en train de se mettre en place à AUBUSSON. Cela reste très mesuré. Nous avons identifié également les secteurs de BOURGANEUF et sans doute de GRAND-BOURG comme étant des lieux à sécuriser. Pour vous livrer quelques informations supplémentaires, nous avons conventionné avec nos personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) qui sont par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, notamment au GRAND-BOURG, afin qu'ils puissent faire du télétravail pour le compte du SDIS en étant positionnées à la caserne. Cela nous permet également d'avoir une personne disponible de temps en temps.

Pour compléter le dispositif, nous prévoyons de recruter quelques sapeurs-pompiers professionnels et d'ouvrir le recrutement à des personnels volontaires atypiques. Il faut parfois du temps pour faire accepter à nos sapeurs-pompiers que quelqu'un qui viendrait d'un autre département, qui n'habite pas dans une commune où est installé un centre de secours, puisse être projeté dans un autre centre et assurer une garde postée. Mais il faut, à mon avis, ouvrir sur des dispositifs particuliers, et que chacun accepte la différence. Il fut un temps où nous recrutions des sapeurs-pompiers pour toutes les interventions ; depuis 2012, les sapeurs-pompiers étaient axés sur le secours à personne. Parfois, les difficultés sont venues de nos casernes parce que ces profils atypiques n'étaient pas acceptés de nos sapeurs-pompiers. Il faut donc que nous fassions un travail dit « du changement ». J'ai bien entendu tous les échanges de cette matinée ; nous sommes dans les mêmes situations.

Il faut également innover afin de pouvoir solliciter les sapeurs-pompiers qui ne seraient pas au bon endroit... Peut-être pourrions-nous utiliser des systèmes de géolocalisation et un dispositif qui permettrait à des sapeurs-pompiers d'intervenir tout en n'étant pas à proximité de leur caserne. Cela fait partie des idées qui ont été émises. Nous verrons s'il est possible de trouver un dispositif doté d'une forme de domotique, qui pourrait nous accompagner pour y parvenir.

Nous souhaitons améliorer la couverture en complétant le plan d'équipement. Je reviendrai par la suite sur ce plan d'équipement, mais sachez que le dispositif qui avait été défini en 2014, qui était spécifiquement axé sur les engins, n'a pas été remis en question. Certes, ici ou là, des aménagements mériteraient d'être apportés, mais rien de massif. Il faut toutefois parvenir à maintenir le niveau de nos engins pour qu'ils ne soient pas dégradés. J'y reviendrai lorsque nous parlons du pacte capacitaire. C'est un aspect important parce qu'il y a deux ans, nous avons changé une échelle qui datait de 1981. Il faut faire attention à nos vieux engins car, s'ils fonctionnent toujours, nous ne trouvons plus les pièces, rendant leur maintenance difficile. À un moment donné, leur sécurité n'est pas suffisante pour permettre d'intervenir. C'est un point important. Nous ajouterons donc quelques matériels ici et là. Je compte bien sur des financements extérieurs, issus du Fonds vert ou autres, pour accélérer le dispositif.

En ce qui concerne la plateforme commune 15/18/112, une fenêtre de tir s'offre à nous. Cette fenêtre de tir est pratiquement « au chausse-pied » : nous sommes à peu près d'accord avec les équipes de l'hôpital pour l'installer à l'hôpital, car cela serait un grand avantage de partager ce dispositif. L'hôpital a obtenu des fonds pour refaire ses urgences et nous pousse à accélérer sur ce sujet de la plateforme. Au mois de juin, je devrais avoir un retour du résultat des fonds européens. Cela nous permettra de savoir où nous allons, mais mon idée

était de faire financer la grande majorité de cette plateforme par des fonds extérieurs au Département.

Enfin, nous voulons favoriser la télétransmission des données médicales. C'est important dans notre territoire, à la fois pour optimiser la durée des interventions et l'accueil de nos populations qui rencontrent des difficultés pour savoir vers quel hôpital ou quelle maison médicale il est possible de les acheminer afin qu'ils soient traités de la meilleure manière.

Tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce schéma.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Colonelle, permettez-moi une petite remarque d'après ce que j'ai pu constater sur le terrain. Lorsque certains patients sont pris en charge, j'ai noté la difficulté des sapeurs-pompiers et des professionnels à les faire admettre en hospitalisation dans des services de l'hôpital de GUÉRET. Je parle de celui que je connais.

À mon avis, lorsqu'un professionnel de santé, ou un sapeur-pompier, réclame l'hospitalisation d'un patient, je trouve scandaleux qu'elle soit parfois refusée. Or je l'ai vécu. C'est vraiment un point qui mériterait d'être amélioré, et cela dépend du praticien régulateur qui est au téléphone. C'est absolument scandaleux. Quand on commence par me demander l'âge d'un patient, je trouve cela plus que limite ! Si je demande son hospitalisation, c'est qu'il y a une raison.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – La vie aidant, il y a parfois des situations complexes. Nous partageons très régulièrement, mensuellement, les difficultés que nous avons rencontrées sur le terrain, voire à la régulation, avec le SAMU. Des événements de ce type, qui ont effectivement pu se produire, ont fait l'objet d'échanges, l'objectif étant d'éviter qu'ils se reproduisent. Dans certains départements, l'attente aux urgences est une réelle problématique. Dans la Creuse, ce n'est pas encore le cas. Pour autant, nous avons mis un indicateur qui nous permet de suivre la situation et d'être vigilants si l'attente s'allongeait.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous saluons le travail de tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du schéma que vous venez de nous présenter. Le Directeur départemental adjoint avait été délégué pour coordonner ce long travail. Vous l'avez précisé, madame la Colonelle.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Tout à fait, il s'agit d'un travail d'équipe et j'avais missionné le Directeur adjoint qui était chargé d'animer et de piloter le projet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je précise que M. LABAR ne participe pas au vote sur ce rapport.

Je vous propose donc d'émettre un avis sur ce SDARC actualisé. *(Adopté à l'unanimité – M. Bertrand LABAR ne prend pas part au vote.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Colonelle, vous noterez que nous avons émis un avis favorable à l'unanimité sur ce travail collaboratif que vous venez de nous présenter. Nous nous attacherons à être à vos côtés pour le mettre en application, avec les outils et les moyens financiers nécessaires. Nous avons bien compris combien les orientations que vous venez de préciser seront indispensables à l'avenir.

CONVENTION DÉPARTEMENTALE-SDIS 23 RELATIVE À UNE AVANCE REMBOURSABLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES PACTES CAPACITAIRES DÉDIÉS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

RAPPORT N° CD2023/10/1/19
DOSSIER 5996

Mme LA PRÉSIDENTE. – Or, parmi les orientations qui ne figuraient pas dans le SDACR, voici qu'au regard des grands incendies que nous avons connus l'an dernier, arrive à point nommé cette convention dont vous allez nous dire un mot.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Le sujet de ce rapport tourne autour du « pacte capacitaire », un bien grand mot pour expliquer qu'à l'aune des incendies de l'an dernier en Gironde, le Président de la République a souhaité que l'État mette sur la table 150 M€ pour accompagner les territoires dans l'achat d'engins feux de forêt. Cette annonce est redescendue jusqu'aux territoires et, en début d'année 2023, j'ai fait le point pour savoir où nous en étions concernant ces engins qui, comme l'a dit Mme la Présidente, sont très utilisés pour les feux d'espaces naturels.

Nous disposons de quinze CCF (camions-citernes feux de forêt), qui couvrent tout le territoire. Quatre d'entre eux avaient, en début d'année, plus de quarante ans. Ils sont très beaux et certains de nos sapeurs-pompiers ont pour eux une grande affection, mais ils commencent à être un peu hors d'âge. Nous avons eu, en début d'année, l'opportunité d'acheter un engin d'occasion à un SDIS qui s'en séparait. Nous en avons donc profité pour changer un engin de quarante ans par un engin de vingt ans – c'est toujours mieux, la sécurité étant plus adaptée. Dans le cadre du pacte capacitaire, j'ai donc proposé que les trois derniers engins âgés de quarante ans soient renouvelés.

Le pacte capacitaire a orienté le choix des engins que nous souhaitions acquérir. Nous travaillons, en effet, sous forme d'achats groupés avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), comme la plupart de vos collectivités, j'imagine.

L'État s'engageait à prendre en charge au moins 50 % du prix hors taxes de ces engins. Depuis le début, j'ai demandé une prise en charge de 80 %. La demande a été relayée

au niveau de la zone et de notre Direction générale et appuyée par la Préfecture. Pour autant, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Le montant annoncé au mois d'août par Mme la Préfète, à l'occasion d'une conférence de presse, s'élève à 381 000 €. Dans le projet initial, le montant pris en charge par l'État correspondait à 58 % de l'investissement total ; malheureusement, entre-temps, les engins ont augmenté de 30 %. En conséquence, le montant alloué par l'État ne correspond plus à 58 % mais à un peu moins de 48 % de nos achats, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

En outre, nous devons faire l'avance pour acquérir ces moyens. J'ai donc gelé les 500 000 € prévus pour tous les achats de cette année afin de pouvoir payer ces engins feux de forêt. Contrairement à ce qui nous avait été annoncé, l'État ne fait malheureusement aucune avance et nous devons payer en une fois l'intégralité des engins avant la fin octobre, pour que la convention puisse s'enclencher. Je me suis tournée vers le Conseil d'administration le 11 septembre dernier afin de savoir si nous pouvions bénéficier d'une subvention d'investissement complémentaire de 400 000 € pour combler le bon de commande qui devra être passé par l'UGAS pour ces trois engins feux de forêt.

C'est la raison pour laquelle je vous présente ce rapport qui, d'une subvention, se prend la forme d'une avance prévoyant un remboursement de 100 000 € sur les quatre prochaines années. L'État nous devra 381 000 € au cours des prochaines années. À la signature du bon de commande, il ne nous rétrocédera que 20 % du montant de l'achat, soit 80 000 €, que nous utiliserons pour acheter quelques véhicules pour satisfaire nos sapeurs-pompiers qui sont dans l'attente des 500 000 € d'investissement que nous aurions dû faire. Les remboursements de l'État s'égrèneront tout au long des prochaines années, le solde final ne nous étant versé qu'au moment de la livraison des engins. Dans la mesure où ces moyens font l'objet d'une massification au niveau national, nous ne savons pas quand nous les recevrons mais ce ne sera sans doute pas l'année prochaine, peut-être en 2025 ou 2026.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je reviens sur mes propos de ce matin. Alors qu'un grand nombre de SDIS – pas tous, certes, mais un grand nombre – appellent au secours depuis plusieurs années, j'ai encore présent à l'esprit un Conseil d'administration qui s'est déroulé ici même durant lequel l'on nous rétorquait que les Départements ne reversaient pas la part de TSCA qui leur était allouée par l'État au titre de la compensation du transfert de compétences pour financer les SDIS. Je rappelle simplement que la part de TSCA versée par l'État au Département de la Creuse est de l'ordre de 3 M€ et que notre participation au SDIS pour l'année 2023 s'élevait à 7,3 M€ !

Cet argument fallacieux balayé, des propositions pour sortir de cette situation ont été transmises, que ce soit directement au ministre ou lors des congrès nationaux des sapeurs-pompiers. J'ai déjà évoqué ce matin la détaxation du gasoil. Je vous laisse imaginer le montant financier que représente le volume de carburant consommé par les véhicules de nos sapeurs-pompiers dans un département comme la Creuse. La détaxation, comme elle peut exister pour les transporteurs, les entreprises de travaux publics et, hier, pour les agriculteurs, dans un contexte certes d'inflation mais dans lequel l'État semble recueillir des financements très conséquents grâce à l'augmentation du prix des carburants, a été rejetée !

Une autre proposition semblait très pertinente également. En effet, les véhicules d'incendie dont disposent les SDIS pour remplir leurs missions sont taxés sur le bonus-malus –

donc, sur le malus puisqu'ils sont polluants ! Au titre de la sécurité civile, une des demandes qui avait été présentée visait à exonérer les véhicules d'incendie de ce malus écologique : elle a été rejetée également !

Nous n'avons rien obtenu : aucune augmentation de la part de TSCA pour financer les SDIS, aucune formule d'allègement de leurs dépenses. Dans le même temps, on nous annonce ce pacte capacitaire. Nous avons été un certain nombre à nous interroger sur le sens, l'intérêt, le pourquoi et le comment. Nous avons toutefois bien compris l'opportunité. Colonelle, vous venez de la rappeler : compte tenu de l'âge très avancé de certains véhicules, il est besoin de les adapter à la protection de nos propres sapeurs-pompiers en cas d'incendie grave, car c'est bien cela dont il est question. Aussi, lors du Conseil d'administration, nous avons souscrit à votre proposition. Nous avons même organisé une petite soirée de rencontres avec des élus.

Pour autant, nous comprenons aujourd'hui que l'État a fait de grands effets d'annonce à l'échelle nationale et départementale. N'est-ce pas merveilleux : l'État octroie 382 000 €... si ce n'est qu'il ne s'interroge absolument pas sur la capacité des SDIS à financer ce reste à charge ! Ce sont donc 500 000 € de crédits d'emprunt supplémentaires que contractera le SDIS, et ce sont également 400 000 € que le Conseil départemental devra emprunter pour accorder une avance remboursable. En fait, le SDIS et le Conseil départemental de la Creuse font crédit à l'État parce que, non seulement nous financerons tout cela, mais l'État ne versera cette participation annoncée haut et fort on ne sait quand, de façon échelonnée, peut-être un peu dès l'année prochaine, peut-être par la suite, nous ne savons pas !

Nous avons donc proposé cette convention, mais nous ne manquerons pas d'en reparler. Cette façon de procéder avec les collectivités va au-delà de ce que nous aurions imaginé. Je tenais vraiment à partager cela avec vous. Je le répète, je ne parle pas de l'opportunité que cela représente car nous sommes contents d'avoir ces 382 000 € de l'État, mais tout de même !

La parole est M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame la Présidente, vous avez bien résumé la situation et nous savons désormais que les interventions de l'État se déroulent de plus en plus souvent de cette façon : dans un mépris certain des collectivités territoriales !

S'agissant du pacte capacitaire, comme vous venez de l'exposer, Colonelle, il est vrai que les matériels anciens posent des problèmes, tout comme l'évolution du climat. Je suis agréablement surpris que nous n'ayons pas eu davantage de départs d'incendie cette année parce que l'est creusois est particulièrement brûlé par la sécheresse. C'est le cas de toute la Creuse d'ailleurs. À titre personnel, je suis tout à fait favorable à nous inscrire dans la démarche que vous nous proposez, tout en souscrivant aux propos de Mme la Présidente.

En revanche, je reviens sur les moyens que vous aviez prévus cette année pour l'acquisition de matériel. Nous évoquions le secours à la personne et vous savez combien cette mission du SDIS est importante pour le département. Malgré la carence des ambulances, je constate que nous avons encore beaucoup de sorties ambulance et sapeurs-pompiers. Geler ces moyens ne risque-t-il pas de nous priver de l'achat d'ambulances ? Je comprends qu'il faille

faire des choix, et si je souscris totalement à la défense incendie, je me demande si le secours aux personnes ou la qualité de nos matériels ne risque pas d'en souffrir.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Geler les 500 000 € prévus cette année aura forcément des conséquences. Pour l'instant, nous n'allons pas énormément allonger l'âge de renouvellement des engins, mais il faut rester vigilant et veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas, car nous risquerions d'avoir, à nouveau, des engins d'une qualité insuffisante, inadaptés aux interventions et absolument pas adaptés au transport.

Toutefois, l'opportunité qui nous est proposée est très intéressante. L'objectif du pacte capacitaire était avant tout d'ajouter des moyens pour que les Départements puissent éventuellement se projeter en renfort vers d'autres territoires. Finalement – je ne le dirais pas devant Mme la Préfète, mais je peux vous le dire – pour nous, l'objectif n'est que de renouveler certains moyens anciens, que nous n'engagerons pas sur d'autres territoires puisque, de toute façon, notre disponibilité ne nous permet pas de projeter trois engins en même temps.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je m'associe à ce qui a été dit tant sur la nécessité d'acheter ses engins que sur les remerciements qui ont été adressés aux services que vous dirigez, madame la Colonelle.

Ma question porte plutôt sur l'avenir, afin de m'assurer de ce que nous nous étions dit en réunion préparatoire : l'octroi de cette avance peut-il avoir une incidence sur la participation financière du Département au budget du SDIS à partir de l'année prochaine ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne me souviens plus de ce que nous avions signé exactement. Au Conseil départemental, l'inscription est annuelle, mais nous avons également avec le SDIS une convention pluriannuelle, me semble-t-il ?...

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Nous avons, en effet, une convention triennale, qui prévoit un certain montant en investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avions d'ailleurs diminué le fléchage en investissement pour vous donner une bouffée d'oxygène en fonctionnement.

Mme la Colonelle DUCHET, SDIS. – Nous avions en effet opéré un transfert vers le fonctionnement et prévu 150 000 € en investissement. Donc, si nous remboursons 100 000 €...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – C'est cela : 150 000 € en investissement

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'avance remboursable que je vous propose aujourd'hui s'entend en dehors de ces considérations. Si l'an prochain, par exemple, il nous fallait accorder plus de moyens financiers au SDIS, cette avance s'entendrait en dehors de ces considérations. Nous sommes bien d'accord sur le processus : nous faisons une avance et, au fur et à mesure que l'État versera les 382 000 €, le SDIS nous remboursera. Nous nous donnons quatre ans pour être remboursés.

Nous « faisons la banque » en prêtant 400 000 € au SDIS à taux zéro. Si la capacité d'autofinancement du SDIS avait été suffisante, il aurait procédé de la même façon. C'est ce que font d'autres SDIS, je pense.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Ma question est purement technique : le SDIS peut-il rendre de l'argent à une collectivité locale ? C'est une problématique que nous avions évoquée sans avoir la réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est possible. Le Conseil départemental est banquier à taux zéro.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je précise que M. Bertrand LABAR ne participe pas au vote.

Je mets aux voix le principe. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avant que nous ne poursuivions notre ordre du jour, comme je vous l'avais annoncé, nous entendrons Mme la Directrice de Creuse Tourisme qui nous parlera de la saison touristique 2023.

INTERVENTION DE MME ALICE DEHUREAUX
CREUSE TOURISME.

Bilan de la saison touristique

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Le programme de la journée ayant été dense pour tout le monde, je m'efforcerai d'être synthétique, mais je reste à votre disposition si vous avez des questions ou besoin de précisions.

Je commencerai par un petit rappel sur les tendances nationales de cette saison touristique : 76 % des Français sont partis en vacances, soit une baisse de 3 points par rapport à l'année dernière. Ce ne sera pas une surprise pour vous d'apprendre que les contraintes économiques ont été cette année un motif de non-départ en vacances.

Les Français qui sont partis en vacances sont majoritairement restés en France, privilégiant le littoral et la campagne qui, cette année, perdent légèrement au profit du tourisme urbain. En revanche, les principales activités demeurent celles de pleine nature : randonnée pédestre, baignade, etc.

La durée du séjour se raccourcit, passant en moyenne de dix jours les années précédentes, à huit jours cette année. Nous assistons à une évolution des pratiques : on multiplie les courts séjours, on reste moins longtemps et l'on recherche des logements moins coûteux.

Pour ce qui est de la Creuse, le mois de juillet a été mitigé. Cela n'est une surprise pour personne : c'est la conséquence de la météo et du démarrage tardif de la saison, intervenu après le 14 juillet. Nous constatons une très nette baisse de fréquentation dans les offices de tourisme. Le mois d'août, quant à lui, a été globalement stable, voire en hausse pour ce qui est de la fréquentation dans les offices de tourisme.

Nous assistons à une baisse globale de la fréquentation dans l'hôtellerie, qui perd des nuitées, mais à une hausse de la fréquentation des campings. Ce phénomène s'explique par le contexte économique et la recherche d'économies. Le panier moyen est clairement en baisse. Donc, l'intention de partir était encore présente, les clients n'ont pas renoncé au départ en vacances, mais ils sont très vigilants à leurs dépenses une fois sur place.

La clientèle a été essentiellement française. Les principaux bassins d'attractivité ont été Paris Grande couronne, la Haute-Vienne et le Rhône. Nous sommes donc confrontés à un véritable enjeu s'agissant de la clientèle de proximité qui doit être pris en compte dans la définition de nos politiques. Je ne vous communiquerai pas de chiffres précis pour la bonne raison qu'ils sont en cours de collecte et de consolidation. C'est un travail qui demande du temps. Je ne peux donc que vous présenter des tendances. Les chiffres pour l'année 2023 seront diffusés au premier trimestre de l'année 2024.

Nous constatons qu'il existe un flux touristique mais, petit point de vigilance, cela ne génère pas forcément de la consommation et de l'activité économique à hauteur de ce qui pourrait être attendu. Le nombre de nuitées a augmenté, mais au profit de l'hébergement non marchand, c'est-à-dire en résidences secondaires, en logeant chez des amis ou dans la famille, en raison, là encore, du contexte économique compliqué.

Nous notons un phénomène de plus en plus marqué de réservation de dernière minute. Les propriétaires le disent, les réservations se font la veille pour le lendemain, avec de plus en plus d'exigence concernant les conditions de flexibilité et de souplesse pour les annulations : donc, réservation de dernière minute et annulation de dernière minute. Le marché est très volatil et fluctuant. Le bilan est en demi-teinte chez tous les prestataires d'activité. Certains établissements ont connu un très bon taux de remplissage, notamment dans la restauration. D'autres ont vraiment souffert, enregistrant une réelle baisse de l'activité, en raison notamment de l'adaptation aux conditions météo et aux changements climatiques. C'est un autre point de vigilance sur lequel nous devrons travailler ; il sera nécessaire d'accompagner nos prestataires sur cette problématique, que ce soit sur les questions liées à la chaleur ou liées au mauvais temps.

L'augmentation des activités de pleine nature est en très forte hausse et conforme au positionnement pris par le Département. Les éco-compteurs des véloroutes et des chemins de randonnée indiquent des chiffres à la hausse.

Nous assistons également à un étalement de la saison : nous avons connu de très beaux mois de mai et de juin. Sur les courts séjours, septembre annonce également des chiffres records. C'est l'effet météo : courts séjours et activités de pleine nature.

Dans son ensemble, la saison reste satisfaisante. Il est difficile de comparer avec l'année précédente, car 2022 a été une année exceptionnelle, mais 2023 reste globalement stable. Nous constatons également une véritable demande d'activités gratuites. C'est le point suivant que je souhaiterais aborder, mais permettez-moi auparavant de faire un petit rappel sur Tèrra Aventura, qui est une véritable offre de développement touristique.

Vous en connaissez tous l'objet, je pense. Il s'agit d'une chasse au trésor 2.0, entièrement gratuite pour les usagers et les participants. Ce produit a été développé par le Comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de parcours découverte, entre un et quinze kilomètres pour les plus longs, avec un univers spécifique et des personnages à collectionner. Aujourd'hui, cinquante parcours sont proposés en Creuse et cent cinquante en Nouvelle-Aquitaine. Ce produit permet de générer des séjours et des excursions. Tèrra Aventura est devenue un véritable motif de séjour et de déplacement pour près de 50 % des joueurs. Selon les chiffres dont nous disposons, 80 % des joueurs qui ont fait un parcours en Creuse ne viennent pas de la Creuse mais d'un autre département. Nous enregistrons de véritables retombées économiques. D'après les calculs, la dépense journalière pour une personne qui vient passer la journée en Creuse est de 14 € et, pour une personne qui y séjourne, elle est de 36 € par jour, ce qui n'est pas négligeable pour les hébergements, les commerçants et la restauration.

En 2023, Creuse Tourisme s'est associé à Tèrra Aventura, car 2023 était « l'année de la Creuse ». Nous avons cofinancé la refonte et la création de douze nouveaux parcours. Ce travail a été réalisé avec les territoires et les communautés de communes. En 2023, à ce jour, près de 90 000 joueurs sont passés en Creuse *via* Tèrra Aventura. La fréquentation a augmenté de 37 %. Le retour sur investissement ne se discute même pas. Au-delà de la refonte des parcours permanents, l'objectif a également été de créer un événement à CROZANT, qui se déroulera le 14 septembre. Vous serez extrêmement déçus d'apprendre qu'il n'est plus possible de s'y inscrire et de participer, car c'est déjà complet !

L'idée est de créer un événement, de rassembler une communauté de joueurs qui vient durant la journée sur le site : 550 personnes seront présentes, et la cache restera en place de manière éphémère jusqu'au 5 novembre, ce qui permettra de drainer d'autres joueurs. Puis, passé le 5 novembre, elle disparaîtra. Comme les joueurs sont très friands de match, de collections, cela drainera du flux. Parallèlement, une cache éphémère sera installée dans les Monts de GUÉRET pour amener la clientèle et le flux à découvrir à la fois les sites de la Vallée des Peintres et le Parc aux Loups des Monts de GUÉRET. C'est un véritable produit d'appel pour générer du séjour.

Autre point sur lequel nous pouvons vous donner des éléments chiffrés, ce sont les accueils presse. Ils sont le cœur de notre métier et représentent un budget moyen annuel de 10 000 € pour Creuse Tourisme. Les retombées presse 2022 sont estimées à plus de 8 M€. Par « retombées presse », on entend la conversion en euros des articles, des minutes de télévision et de radio que nous avons obtenues grâce aux accueils presse : elles sont gratuites mais, si nous avions dû les monnayer, cela représenterait ce budget. C'est un travail de fond et de longue haleine.

En 2023, nous avons organisé plus de cinquante accueils presse et 152 médias ont été touchés. Je ne détaille pas, nous vous transmettrons la présentation. Je n'aime pas parler d'accueil grand ou petit, car tous peuvent porter leurs fruits, mais parmi les accueils les plus marquants, je citerai tout de même *Le Figaro Magazine*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, un article de sept pages dans le magazine *Voyager Ici & Ailleurs* sur l'ensemble de la Creuse, aux côtés d'articles sur la Corse et l'Écosse. Je pourrais également citer deux accueils de médias spécialisés sur le vélo et la randonnée, sans oublier les blogueurs et les émissions de télévision sur Ushuaïa TV sur BOURGANEUF et les Monts de GUÉRET. Le dernier tournage en date est celui de l'émission *Top Gear* sur AUBUSSON et la Vallée des Peintres, qui sera diffusée en juin.

Nous avons également lancé en 2023 une campagne télévisuelle, en deux vagues de deux semaines, aux mois de mars et de juin. Il s'agit d'un partenariat avec France Télévisions. Des spots sont diffusés avant certaines émissions comme *Échappées belles,* avant la météo ou encore avant *Télématin*. Cela représente 17 millions de contacts.

Les retours se font sentir à la fois sur la fréquentation d'un site internet, car, pendant les deux campagnes, nous avons constaté une augmentation des visites de 75 % et de 32 %. Cela a donc fonctionné. En mars et en juin, cela a été clairement corrélé puisqu'au moment de la diffusion des spots, les taux de réservation d'hébergements sur les plateformes ont augmenté. Le lien avec les campagnes publicitaires est évident.

Enfin, sur notre site internet mutualisé avec les destinations, nous notons 43 % de visites supplémentaires pendant la saison estivale. C'est bien la preuve que la mutualisation et le travail en commun payent. Lorsque la porte d'entrée est la Creuse, nous sommes encore plus visibles. Nous sommes extrêmement fiers de ce travail en lien avec l'ensemble des territoires qui a été un beau travail collectif que nous comptons bien poursuivre.

En parlant de collectif, avant de conclure, permettez-moi d'adresser un clin d'œil à l'ensemble de l'équipe de Creuse Tourisme qui ne pouvait pas être présente aujourd'hui, mais tout cela ne serait pas possible sans les dix personnes qui la composent, et à notre présidente qui, elle, est bien présente. Vous trouverez dans le document de présentation le détail des personnes qui travaillent à la communication sur l'ensemble des missions.

Je reviens rapidement sur notre feuille de route qui a été votée en septembre de l'année dernière. Notre travail s'articule autour deux ou trois axes de travail, l'objectif étant de renforcer la qualification de l'offre après le travail effectué pendant des années sur l'image et la structuration de l'organisation touristique, qui fonctionnent aujourd'hui puisqu'il y a une mutualisation et que des partenariats ont été noués.

Nous voulons désormais travailler sur l'axe 1, qui est la stratégie réseau et l'intelligence économique, afin de travailler de façon encore plus transversale, de décloisonner les échanges et d'œuvrer avec tous les partenaires, car il n'est plus possible de travailler seuls dans notre coin, aussi bien sur les questions d'attractivité que de mobilité, de circuits courts, d'accueil d'entreprises et de repreneurs. C'est vraiment un travail transversal qui nécessite de travailler main dans la main pour être plus efficient.

L'axe 2 consiste à travailler sur la chaîne de valeur du tourisme durable. S'il est une destination verte qui doit capitaliser là-dessus, c'est bien la Creuse. Nous définirons, à la fin 2023, une stratégie partagée autour du tourisme durable avec l'ensemble de nos partenaires,

institutionnels ou prestataires touristiques, pour que l'action soit collective et plus efficiente en termes de communication, de sensibilisation des prestataires et de professionnalisation.

Enfin, nous poursuivrons le développement de la notoriété, toutes nos actions de communication, mais aussi d'économie touristique : accompagner un prestataire dans la commercialisation et la vente en ligne de ses produits est aujourd'hui indispensable, tout comme nous devons accompagner des prestataires dans la transformation d'un certain nombre d'hébergements qui arrivent « en fin de carrière », si je puis dire, pour changer de modèle et générer de l'économie par le territoire.

J'ai été synthétique, volontairement, mais je suis à votre disposition.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Un très grand merci ! Cela nous donne une vision appuyée sur ce que vous rappeliez, sur ce que furent les politiques touristiques, ce sur quoi elles se sont orientées et sur la stratégie qui se précise aujourd'hui, capitalisant sur ce qui a été mis en place au cours des dernières années.

Je reviens seulement sur un sujet que nous avions évoqué. Il porte sur la question de l'accompagnement à la transformation, l'adaptation et l'amélioration du bâti qui accueille. C'est un sujet sur lequel il nous faudra échanger. Nous avons tout à l'heure évoqué le Plan Particulier pour la Creuse. Ce sont des sujets sur lesquels nous devrons nous pencher. Pour ma part, je n'ai aucune chaîne de valeur quant au volume et montants financiers nécessaires et aux aides qui peuvent être recherchées et sollicitées. Ce sera un sujet intéressant.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Mme la Présidente parle, à juste titre, de tout le travail à effectuer pour l'amélioration du bâti. J'apporterai toutefois une précision : la Région a décidé de se désengager vis-à-vis des aides aux hébergements saisonniers. Elles seront bien plus restrictives et ne s'adresseront qu'aux gîtes d'une capacité supérieure à dix personnes. De plus, il faudra obligatoirement être en société pour bénéficier du financement de la Région. Nous sommes donc très inquiets quant au devenir de l'ensemble du parc d'habitat et de location saisonnière, qui est vieillissant. Comment les personnes qui proposent des locations pourront-ils continuer à entretenir, voire améliorer leur offre ?

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – C'est effectivement une problématique. Nous avons organisé, la semaine dernière, une réunion d'information pour tous nos prestataires avec les services de la Région et le fonds de tourisme durable. Nous avons pu noter l'intérêt et l'inquiétude que cela suscitait car le nouveau règlement régional est particulièrement adapté à des régions très touristiques comme le littoral, où les hébergements sont en statut entreprise. Dans des territoires ruraux comme les nôtres, le fonctionnement est très différent. Nous engageons une véritable réflexion afin de proposer des pistes et des idées. Nous sommes ouverts à avoir des échanges sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Merci beaucoup, vraiment, pour cette présentation très intéressante ! Elle nous donne des chiffres, à nous, élus, et je suis très surpris d'apprendre que, par rapport à 2022, il y a eu une petite baisse de fréquentation. Cela s'est peut-être ressenti à certains endroits. Pour ma part, j'étais persuadé que c'était l'inverse, tant on nous a rebattu les oreilles cet été d'une fréquentation extraordinaire, d'une Creuse débordante de touristes ! Finalement, à voir les chiffres – les chiffres sont têtus – ce n'est pas si vrai que cela. Donc, merci de nous permettre de disposer de véritables chiffres et non d'impressions de l'air du temps, qui ne revêtent pas de réelle importance.

Vous avez fait valoir les trois principaux bassins qui drainent les touristes. Pour le secteur d'AUBUSSON et de FELLETIN, après la région parisienne et la région lyonnaise, le troisième bassin d'attraction est la région bordelaise. Pensez-vous que la Creuse devrait réfléchir à développer ce foyer ? Puisque nous sommes de la même région, peut-être est-il plus facile d'attirer des Bordelais ? Cela ne vaudrait-il pas la peine d'aller rencontrer ces publics, de leur dire que nous sommes dans la même région et que notre Creuse pourrait leur plaire, d'autant que, parfois, des liens existent encore avec la région bordelaise... moins qu'avec le Rhône, bien évidemment, compte tenu de l'histoire des maçons de la Creuse, mais il y a tout de même là, peut-être, un foyer. L'exemple de FELLETIN-AUBUSSON le montre.

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – En effet, la clientèle bordelaise est en progression chaque année. C'est un bassin de clientèle très intéressant pour nous, car c'est un bassin de catégorie socioprofessionnelle supérieure dotée de pouvoir d'achat. De plus, Tèrra Aventura a une grande communauté à BORDEAUX, très demandeuse. Ses membres viennent en séjour en Creuse pour suivre les parcours de Tèrra Aventura. C'est donc un bassin de clientèle sur lequel nous continuons de travailler.

M. LÉGER. – Par ailleurs, jamais la Creuse n'a fait l'objet d'échos médiatiques aussi positifs. Pendant longtemps, lorsqu'il y avait un reportage un peu misérabiliste à faire, il suffisait d'aller dans la Creuse ! Mais aujourd'hui, l'image de la Creuse devient positive. Pour autant, cette année a été marquée par un petit tassement par rapport à l'année dernière. Comment faire en sorte que cette couverture médiatique positive se transforme davantage en une fréquentation réelle ?

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Il est vrai que la fréquentation en 2023 a marqué un tassement par rapport à 2022, mais l'année 2022 était exceptionnelle. Nous avions obtenu des chiffres jamais atteints. Il faut donc rester optimiste et ne pas être défaitiste.

La transformation de la couverture médiatique en fréquentation réelle est un travail de longue haleine, qui se construit peu à peu. Il convient de s'adapter aux nouvelles pratiques. Il faut, par exemple, que nos hébergeurs acceptent de louer à la nuitée, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Il y a réel travail de sensibilisation à faire à ce sujet.

Il faut également poursuivre le développement de produits d'itinérance et mieux travailler la communication sur les sports de pleine nature, communication déjà conséquente mais qu'il nous faut renforcer. Cela nécessite un véritable travail de communication, de fond et de structuration de l'offre.

Telles sont les pistes que je peux vous donner de prime abord.

M. LÉGER. – Enfin, j'évoquerai une commune de notre canton, MONTEIL-AU-VICOMTE, où la Fédération des œuvres laïques (FOL) a racheté l'IME de l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (Alefpa) pour en faire un grand centre de vacances proposant des hébergements à la fois individuels et collectifs. Ils ont déposé ce projet dans le cadre du PPC et j'espère qu'il aboutira, car nous rencontrons en Creuse un problème d'hébergement de très grande capacité. Cela a été mis en évidence dans le diagnostic du PPC 2. Donc, formons le vœu que ce projet porté par des gens sérieux, car la Fédération des œuvres laïques connaît bien ce métier, voit le jour !

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Cela me rappelle que j'ai oublié de vous indiquer que, depuis 2022, nous voyons revenir les groupes que nous ne voyions plus depuis la crise Covid. Toutefois, nous constatons un changement de typologie puisque ce sont désormais des groupes de vingt à trente personnes, mais il s'agit d'une clientèle qualitative qui revient vraiment en force.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il me semble qu'en matière d'hébergement, notamment de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes, en vingt ans, la Creuse a sérieusement progressé, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Toutefois, ne pensez-vous pas que nous présentons une faiblesse en hôtellerie restauration ? Sans parler d'une qualité de très haut niveau, même simplement pour une qualité moyenne, il me semble que, dans certains secteurs géographiques du département, la situation devient très difficile, car de nombreux hôtels et restaurants ne sont pas repris. Avez-vous ce sentiment ?

Par ailleurs, notre collègue Jean-Luc LÉGER évoquait à l'instant un projet qui, je l'espère, se concrétisera dans les prochaines années, à avoir un centre d'accueil de grande capacité parce que cela devient une urgence dans ce département. J'ai été frappé cet été par le nombre de groupe de motards. Je n'en avais jamais vu autant dans le département de la Creuse en juillet, août ou septembre. C'étaient des groupes de trente à quarante motards, très impressionnants.

D'un autre côté, je suis désolé d'être critique, mais il faut aussi que tout le monde tire dans le même sens. En tant que conseiller départemental de BOURGANEUF, je ne comprends pas que la Maison Martin Nadeau soit fermée tout l'été. Nous n'allons pas entrer dans la gestion de la Communauté de communes, mais un investissement public conséquent a été réalisé, Martin Nadeau est une figure quasi légendaire de notre histoire, pour ne pas dire de notre mythologie. Il ne s'agit pas d'ouvrir ce musée douze mois de l'année, ni même dix, mais il me semble qu'en termes de personnel, un effort minimum devrait être réalisé pour que cet équipement soit ouvert durant les mois de juillet et d'août, voire les week-ends – tout au moins certains week-ends à rallonge parce que, comme vous l'indiquiez, les gens partent de plus en plus souvent durant des week-ends longs.

Enfin, je pense que Mme la Présidente partagera cette appréciation, il est un équipement qui tire la fréquentation vers le haut, peut-être pas en termes de nuitées mais tout au moins en termes de visites ; c'est la Cité de la Tapisserie d'AUBUSSON, car nous terminerons probablement l'année à près de 50 000 visites. Cela mérite d'être souligné.

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Je vous répondrai sur les aspects techniques car, en ce qui concerne la Maison Martin Nadeau, je ne permettrai pas de faire de commentaires sur les décisions des territoires, qui leur appartiennent.

Concernant l'hôtellerie, notre constat est le même. Il faut garder à l'esprit que la réglementation en termes d'investissement, de sécurité, d'accessibilité et de mise aux normes dans l'hôtellerie est absolument colossale et représente des coûts pharaoniques. La fréquentation de l'hôtellerie est en baisse de 3 % en Creuse, mais elle l'est de 12 % en Charente qui est un département littoral bénéficiant d'une hôtellerie nombreuse et plus haut-de-gamme. Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, la baisse est de l'ordre de 5 à 15 %. Se pose donc une véritable question sur le devenir de l'hôtellerie et sur les changements de pratiques des clients. Tels sont les éléments techniques que je peux vous apporter.

Ce qui concerne les visites, la Cité de la Tapisserie est le premier site en nombre de visite. Le Parc aux loups est juste derrière, et les sites de la Vallée des Peintres ont accueilli près de 20 000 visiteurs également.

S'agissant d'hébergement de grande capacité, je me permets de souligner l'ouverture de Tremplin Nature à GUÉRET, qui est un outil très intéressant pour l'accueil de groupes.

M. SAUTY. – L'une des difficultés est de trouver du personnel qui veuille bien travailler dans ce secteur de la restauration, et les horaires qui l'accompagnent. Les personnels formés souhaitent, de plus en plus, rester dans des commerces, hors des grands centres urbains. C'est une des professions qui n'attire pas et ceux qui veulent travailler en restauration en Creuse préfèrent travailler en collectivité ou, en dernier ressort, dans des commerces afin de profiter de leurs week-ends. Cela fait partie de la problématique, qui est plus large et dépasse le seul secteur du tourisme.

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Cette problématique remonte globalement, de manière assez mitigée, en Creuse, mais elle est bien réelle et concerne également les métiers de l'accueil et du service, qui travaillent les week-ends et sont aussi soumis à des contraintes. Le rapport au travail a vraiment évolué. C'est un véritable enjeu sur lequel travaille le Comité régional du tourisme, mais il touche tous les secteurs d'activité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La situation devient compliquée puisque c'est aussi le week-end que les personnes veulent profiter de loisirs et de restaurants, quand d'autres ne veulent pas travailler. Plus de restaurants !

Mme GALBRUN. – À ce propos justement, je constatais que nous voyons de plus en plus régulièrement de camping-cars sur nos places d'église.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce sont les retraités heureux !

Mme GALBRUN. – Peut-être cela ne changerait-il rien, mais j'ai l'impression que le manque est aussi compensé par les camping-cars. Cette semaine à SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE, des camping-cars ont stationné quasiment tous les jours.

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – La question des camping-cars fait débat. Dans certains territoires, il existe des aires d'accueil ; dans d'autres, il y en a moins. Ce n'est pas une problématique réellement soulevée par les touristes, parce que les conducteurs de camping-cars sont très contents de trouver une place d'église pour stationner. Mais peut-être en est-ce une pour vous qui les accueillez sur vos territoires ?

C'est une clientèle qui consomme assez peu puisqu'elle vient souvent avec ses courses, mais qui reste intéressante car elle se compose aussi d'une nouvelle clientèle plus jeune qui choisit de voyager plutôt en van, mais qui est plus captive et plus intéressante, sur laquelle il nous faut travailler.

Mme GALBRUN. – Pourrions-nous disposer de votre rapport, que nous n'avons pas reçu ?

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Oui, j'en suis désolée mais je l'ai transmis très tard. Vous pourrez l'avoir avec le compte rendu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Catherine DEFEMME nous rappelle que nous votons les orientations budgétaires en début d'année, dont le fléchage des financements à Creuse Tourisme. Le rapport est très complet, mais vous avoir en face de nous – et les élus l'ont souligné – avec un document synthétique nous convient bien. Peut-être cette première invitation pourrait-elle se renouveler. Je ne sais pas s'il vaudrait mieux vous accueillir en septembre ou en début d'année – vous, mesdames, mais votre équipe également – mais, à mon avis, il serait intéressant de pouvoir échanger avec vous sur ces sujets les années suivantes également.

Mme Alice DEHUREAUX, Directrice de Creuse Tourisme. – Avec plaisir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, il nous reste à vous remercier, madame la Directrice.

Mme DEFEMME doit quitter la séance. Le quorum est-il encore atteint ?... Je suis en veille sur cette notion de quorum, car celui-ci doit être constaté à chaque délibération et pas seulement en début de séance. Si nous ne sommes pas seize présents, en dehors des pouvoirs, nous ne pouvons délibérer valablement.

Mais tel est bien le cas. Le quorum étant maintenu, je vous propose d'aborder l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

GARANTIE DE PRÊT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE GOUZON "ACCORD DE PRINCIPE"

RAPPORT N° CD2023-10/3/7
DOSSIER N° 5892

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – L'OPH CREUSALIS envisage la construction de la gendarmerie sur la commune de GOUZON, pour un budget global d'un peu plus de 4 M €, avec souscription d'un prêt bancaire à hauteur de 3,6 M€. Le Département est sollicité sur la garantie du prêt à hauteur de 50 %, soit 1,8 M€. Les 50 % restant seront garantis par la Commune de GOUZON.

Le Conseil départemental est sollicité au titre de cette garantie parce que CREUSALIS et le service des affaires immobilières de la Gendarmerie nationale souhaitent un accord de principe sur la garantie départementale, dans l'attente du montant inscrit dans la prochaine enveloppe prévisionnelle qui sera soumise au vote du Budget primitif 2024. Nous ne l'avions pas incluse dans l'enveloppe votée en février 2023.

Ce projet se compose de neuf logements – 2 T3, 5 T4 et 2 T5 – et de locaux administratifs au rez-de-chaussée, d'une surface de 467 mètres carrés. L'ensemble du projet respecte le référentiel technique des affaires immobilières. L'énergie du projet sera assurée par une chaudière collective à plaquettes.

À ce stade, le projet est en phase d'avant-projet définitif. Le permis de construire a été déposé au mois d'août. La consultation des entreprises est prévue au premier semestre 2024 pour un acte de service au second semestre. Les délais de construction sont de deux ans.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH, pour poser une question.

M. LOZACH. – Il ne s'agit pas d'une question mais, puisque nous parlons de gendarmerie, je ne peux m'empêcher de repenser – et M. MORANÇAIS doit partager mon appréciation – à la grande déception, pour pas dire la colère que nous ressentons concernant la décision qui a été prise la semaine dernière. En effet, parmi les créations de 238 nouvelles brigades, étaient fléchées deux créations de brigade de gendarmerie dans le département de la Creuse : une brigade fixe et une brigade mobile. La situation se présentait très bien jusqu'au moment de la prise de décision. J'étais intervenu auprès du ministre de l'Intérieur qui m'avait laissé entrevoir une décision positive concernant aussi bien la création d'une brigade fixe à

LAVAVEIX-LES-MINES, une brigade verte, environnementale, que celle d'une brigade mobile à GUÉRET.

Tout n'est pas entièrement négatif, puisque six gendarmes seront tout de même titularisés à GUÉRET. Toujours est-il que c'était l'occasion d'inverser un peu la tendance de fermeture puisqu'au cours des quinze dernières années, pas moins de cinq brigades ont été fermées dans le département de la Creuse. Nous entrevoyions la possibilité d'un maillage d'unités de gendarmerie plus dense dans notre département.

Or des ajustements de dernière minute sont intervenus, qui ne se sont d'ailleurs pas opérés place Beauvau mais à l'Élysée, et la Creuse a été victime des émeutes urbaines du printemps dernier, qui ont éclaté dans pratiquement tous les départements mais pas dans la Creuse – effectivement, il n'y a pas eu d'émeutes à GUÉRET contrairement à d'autres villes petites et moyennes –, sans oublier qu'une brigade supplémentaire a été ajoutée au dernier moment dans les Deux-Sèvres en raison des événements survenus à SAINTE-SOLINE.

La Creuse a été la victime d'arbitrages de dernier moment, qui expliquent nos motions de ce matin. Mais je vous invite à suivre le dossier de près parce que les collectivités locales sont sollicitées pour de nombreux projets de brigade...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Encore une fois !

M. LOZACH. – ... et je ne suis pas persuadé que toutes suivront. C'est la raison pour laquelle je propose dans ma motion une évaluation annuelle, car l'un des atouts forts de la candidature de LAVAVEIX-LES-MINES est que cela ne coûtera quasiment rien à l'État, puisque CREUSALIS et la Commune prennent en charge la rénovation, très modérée, des bâtiments concernés. L'État réalise une mauvaise affaire dans cette décision.

Il nous faut donc suivre le dossier de près, car des défections peuvent intervenir au cours des prochaines années. Ce programme s'étale de 2023 à 2027. Nous évoquions précédemment des ministères qui étaient mal pourvus en financements publics. Ce n'est pas le cas du ministère de l'Intérieur, qui a reçu 15 Md€ supplémentaires sur cinq ans, votés à l'unanimité. Malheureusement, ce que nous étions en droit d'attendre pour le département de la Creuse ne nous a pas été accordé, comme cela était réellement envisagé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – À l'occasion de l'examen de ce rapport, je souhaitais savoir si quelqu'un avait des informations précises sur l'avenir de la gendarmerie de SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS. On me dit que l'édifice est trop ancien pour accueillir des gendarmes. Sans doute n'y en a-t-il plus à l'heure actuelle, mais je ne suis pas sûr que la commune dispose des moyens nécessaires pour réhabiliter le bâtiment. Le risque serait de perdre encore une brigade. Je n'ai pas d'informations particulières à ce sujet, je crains seulement de voir qu'un territoire pourrait, demain, ne plus être couvert par une brigade.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Je n'ai pas d'éléments précis à ce sujet, mais il se trouve qu'avec ma casquette de Président de CREUSALIS, je me suis rendu à SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS à propos d'un autre local. Nous avons donc rencontré Mme le Maire qui, *a priori*, engage les travaux. De mémoire, la rénovation représenterait entre 400 000 et 500 000 €.

CHÉNÉRAILLES, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS et AUBUSSON sont dans la même communauté de brigades, sous l'autorité de la lieutenante Valérie GARRAUD et l'un des aspects de la problématique est ne pas mettre en rivalité la création de la brigade verte à LAVAVEIX-LES-MINES et une éventuelle fermeture à SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS. Il n'y a aucun lien entre les deux. Les gendarmes de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS ont été redéployés sur différents postes. Je sais, par exemple, qu'il y a une personne supplémentaire à CHÉNÉRAILLES.

Mais je reste prudent, car les situations évoluent très rapidement. Le projet de LAVAVEIX-LES-MINES le prouve. À ma connaissance, il y a encore un mois, le projet à SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS était toujours en perspective. La mairie rencontrait quelques difficultés pour boucler le plan de financement, mais se lançait dans les travaux de réhabilitation du bâtiment.

M. LOZACH. – Je le confirme : Mme DEPEIGE, la Maire de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, a ce projet pour le court terme.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Y a-t-il encore des gendarmes à l'intérieur du bâtiment à SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le bâtiment n'est pas occupé temporairement, parce que le bâtiment n'a pas fait l'objet des travaux nécessaires et que les conditions d'habitat étaient dangereuses pour les gendarmes et leurs familles.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose de passer au vote. Je rappelle que les élus membre du conseil d'administration de CREUSALIS ne participent pas au vote.

Il vous est proposé de :

- donner un accord de principe pour la garantie du prêt portant sur 1 800 000 €, ce qui représente 50 % du montant total du prêt, nécessaire au financement de la construction de la Gendarmerie de Gouzon ;
- de m'autoriser à signer toutes pièces afférentes pour le montage du dossier. *(Adopté à l'unanimité – M. Patrice MORANÇAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, M. Philippe BAYOL, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN.)*

EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES À DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N° CD2023-10/3/18
DOSSIER N° 5973

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Il s'agit de la présentation du rapport d'activité 2022 de Domo Creuse Assistance, délégataire de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile. Chaque année le délégataire doit produire un rapport à l'autorité délégante, qui comporte non seulement un bilan comptable mais également un bilan d'activité dont on peut retenir les points suivants pour l'année 2022.

Tout d'abord, des travaux de réflexion autour de l'évolution de la DSP en termes d'innovation du modèle économique ont abouti à la signature d'un avenant au contrat de concession qui a pris effet en janvier 2023.

Par ailleurs, les activités de contrôle qualitatif de la DSP par la Cellule domotique ont porté sur un échantillonnage de population, et il semble que les retours soient très positifs.

Enfin, comme l'évoquait Mme la Colonelle, le projet multi-partenarial développé entre le Conseil départemental, Domo Creuse Assistance et le SDIS 23 a fait l'objet d'un renforcement, se traduisant par la mise en place de la Convention à l'organisation des échanges d'informations dans le cadre du partenariat, pour la prévention des chutes.

Le prestataire de la DSP, Domo Creuse Assistance, accorde une attention particulière aux abonnés qui expriment un sentiment d'isolement ou de détresse morale, au travers d'appels de convivialité, à l'occasion d'anniversaires, de déclenchement d'alarmes, etc. Domo Creuse Assistance assure également la continuité du développement expérimental des projets sur les divers matériels, tels que Mobi'lib, visiophone, volets roulants et autres, et effectue un contrôle permanent des matériels de la téléassistance et packs domotiques permettant une réponse rapide.

Ces différents éléments ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 21 septembre 2023, qui a rendu un avis favorable.

En 2022, le Conseil départemental est intervenu en versant une subvention d'investissement d'équipement de 150 000 € par an, une subvention de fonctionnement pour les contraintes de service public de 497 000 € par an ainsi qu'une subvention pour les travaux de mise en conformité électrique de 50 000 €. En novembre 2022, nous avions revu ces montants à la baisse pour 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?...

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Il faut retenir la grande satisfaction des usagers.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – C'est un service de grande qualité...

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Très apprécié !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Ce service d'alerte, qui sécurise les personnes à domicile mais également les familles, est l'essentiel pour notre population. Je rejoins Marie-Thérèse VIALLE, je ne reçois que des félicitations concernant ce service.

Mme LA PRÉSIDENTE. – De mémoire, la DSP se poursuit jusqu'en 2025. Il faut nous préparer à la suite.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Notre participation à partir du 1er janvier avait été validée et prise en concertation avec l'organisme.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je me souviens très bien que cette DSPP nous avait été transmise et que j'avais eu dix jours pour lire le document, qui était énorme. À l'époque, je ne comprenais rien à ce qu'était une DSP. Fort heureusement, le travail avait été bien préparé. Je salue mon prédécesseur. Voyez, monsieur LOZACH, je ne fais que des compliments !

M. LÉGER. – Ce matin, je n'avais pas compris qu'il s'agissait d'un compliment.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'était ni un compliment ni une attaque, c'était un fait.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Le seul point négatif est le problème des tablettes qui ne fonctionne pas auprès du public. Le projet n'a pas connu une grande réussite et beaucoup de matériels ont été achetés.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – De nombreux organismes vendent ces matériels, notamment La Poste qui est aussi très proche de ses usagers et qui est donc dans une sorte de concurrence.

Mme JOUANNETAUD. – Ce n'est qu'un détail.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame JOUANNETAUD, l'important est qu'à travers la téléassistance ou le pack domotique, les personnes soient sécurisées à leur domicile, qu'elles puissent donner l'alerte et que les familles, qui sont souvent loin, puissent, elles aussi, être rassurées.

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à me donner acte que vous avez bien pris connaissance de l'avis émis par la Commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2023, et à approuver le rapport du délégataire joint en annexe. *(Adopté à l'unanimité.)*

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2024
SUBVENTION SPÉCIFIQUE EPS (ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE)
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS
NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE)
CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE)

RAPPORT N° CD2023-10/3/8
DOSSIER N°5946

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – L'Assemblée départementale a acté, le 23 juin 2023, la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges 2024 votée annuellement. Il revient au Département de déterminer le montant des crédits alloués aux collèges pour l'exercice 2024, au titre des « crédits de fonctionnement », composés de la DGF et des crédits non affectés, réservés aux urgences et besoins ponctuels des collèges, ainsi qu'au titre des subventions spécifiques pour l'Éducation physique et sportive (EPS). Je vous renvoie au rapport qui rappelle les différents critères.

Le montant total prévisionnel de la DGF pour 2024 s'établit à 1 941 617 €, en augmentation de 30 % par rapport à la DGF 2023, soit 448 519 €.

La part « viabilisation-charges incompressibles » passe à 1 210 953 € ; la part « amélioration du cadre de vie des élèves », à 93 088 € ; la part « actions éducatives » s'élève à 395 300 € ; la part « administration » à 275 210 €.

Nous prévoyons également une réserve de crédits pour les urgences et besoins ponctuels de 30 000 € et une subvention spécifique EPS de 45 572 €.

Vous trouverez également dans le rapport le tableau reprenant la nomenclature liée à la réforme du cadre budgétaire et comptable des crédits départementaux spécifiques, avec le nouveau codage pour « Jeunes en librairie », un tableau sur les prestations accessoires pour les

agents logés par nécessité absolue de service, qui précise les différents montants alloués en fonction des catégories, avec ou sans chauffage ainsi qu'un tableau récapitulatif, indiquant la DGF par collège en fonction du nombre d'élèves et les divers autres critères revus en juin.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, il me reste à remercier le service qui a beaucoup travaillé sur ces questions pour être au plus juste et au plus près des besoins de chacun des collèges dans cette nouvelle formule visant à être plus pertinent à l'égard du fonctionnement de ces collèges.

Je vous propose donc pour l'exercice 2024 :

- de fixer à 1 941 617 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1,
- de fixer à 30 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation,
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à 45 572 €, et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du présent rapport ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés au point 4 du présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

TARIFS 2024
DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DANS LES COLLÈGES

RAPPORT N° CD2023-10/3/9
DOSSIER N°5949

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Avant de présenter ce rapport, je tiens à remercier à nouveau M. CARRIOU parce que, comme vous l'avez constaté ce matin, des difficultés existent parfois entre le personnel de la collectivité qui travaille dans les cuisines des collèges et les gestionnaires des collèges. Il nous arrive de rencontrer des problèmes majeurs, comme c'était le cas ce matin dans un collège. Je vous remercie vraiment de votre travail et d'avoir permis aux collégiens d'avoir un repas aujourd'hui.

S'agissant de la tarification, le rapport présente un tableau récapitulatif des tarifs. Le service a travaillé sur les trois principes fondamentaux qui sont l'égalité de traitement des usagers, l'allègement de la participation des familles des élèves demi-pensionnaires et internes aux charges de fonctionnement du service ainsi que la mise en place d'un tarif commensal qui

ne soit pas inférieur, d'une part, au coût des denrées-repas, d'autre part, au tarif applicable aux élèves demi-pensionnaires.

Vous savez également que nous menons un travail considérable pour lutter contre le gaspillage : le taux de gaspillage alimentaire a baissé de 20 % au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Enfin, le prix du repas est passé de 3,11 € en 2023 à 3,30 € en 2024. Je vous renvoie aux différents forfaits en fonction des internes, du nombre de nuits par semaine, des externes, etc. Vous trouverez dans le rapport le récapitulatif pour chacun des cas.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai égaré ma note de ce matin, mais, vous le savez, je m'attache toujours à rappeler précisément, car cela me paraît important et on ne le dit pas assez souvent, ce que représente le coût facturé aux familles les plus modestes qui bénéficient des bourses d'État et du Conseil départemental.

Après l'augmentation appliquée aujourd'hui, le coût du repas s'établira à 0,26 €. J'avais l'intention de sortir deux pièces de 10 centimes, une de 5 centimes et une de 1 centime et de vous demander comment il était possible, pour cette somme, d'accéder à des repas de qualité, composés de produits locaux mais pas seulement, prenant compte la préparation nécessaire aux repas, des repas extrêmement variés.

La semaine dernière, je me suis rendue au Sommet de l'élevage. Nous examinerons cette histoire de loi Egalim, avec un repas sans protéine animale. Nous verrons quels en sont les termes précis, parce que, pour 0,26 €, je suis assurée que les jeunes qui déjeunent dans nos collèges bénéficient pour quatre, et probablement cinq repas sur vingt-un dans la semaine, d'une alimentation correcte au moment où leur croissance nécessite beaucoup d'éléments minéraux et protéiques pour qu'ils grandissent bien.

C'est un petit sujet qu'il nous faudra étudier. Certains départements ont, me semble-t-il contourné la question. Lorsque certains disent qu'ils proposeront des repas sans protéines animales en plus des repas habituels, je pense que c'est peut-être l'inverse que nous devrions faire et que le quatrième repas pourrait proposer, au choix, protéines animales ou protéines végétales.

Je vais réfléchir à cette question, d'autant qu'à la rentrée, nous avons été un certain nombre à déjeuner dans nos collèges et que, d'après les échos que j'ai eus, le jour du repas sans viande, il y a beaucoup de restes dans les assiettes et plus de gaspillage... sauf, bien sûr, si l'on mange du fondu creusois et des frites !

Cela dit, il convient de s'interroger car, sans petit-déjeuner le matin et ni véritable repas le soir... enfin !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – N'oublions pas tout de même que le drame le plus important qui frappe la France aujourd'hui est le méthane que rejettent les vaches ! Fort heureusement, nos impôts servent à payer de hauts fonctionnaires qui, à la Cour des comptes, se sont penchés de façon très précise

sur ce drame. *(Rires.)* Ne riez pas, mes chers collègues, il s'agit d'un drame extraordinaire, qui ne manquera pas de renforcer le monde de l'élevage, qui en avait bien besoin !

Mais soyons sérieux, on oublie trop souvent, comme nous l'a rappelé le vétérinaire lors du comice agricole du canton, que, sans vaches, pas d'entretien des prairies et, donc, pas de puits à carbone. Le travail de la Cour des comptes a donc été inutile car biaisé, puisqu'il ne met pas en rapport ce que la vache dégage avec les avantages qu'elle permet en entretenant les puits à carbone.

Je dois avouer que cette histoire m'a bien énervé. Je vous en ai fait part, je me suis fait plaisir mais j'en ai bien le droit de temps à autre !

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est bien la raison pour laquelle dix Départements du Massif central se sont regroupés pour promouvoir les valeurs de l'élevage herbager, en s'appuyant sur une simple formule : « le Massif Central est la première prairie d'Europe ! »

On imagine bien ce que cette courte formule signifie et l'on mesure toute l'importance des ovins, des bovins, des caprins, des équidés – bref, tout ce qui a quatre pattes et mange de l'herbe – pour ces espaces herbagés s'agissant de la régulation du changement climatique, de la préservation des zones humides, etc. Il paraît même qu'il y aurait des vaches à viande dans le sud du département, dans ces zones humides. Vrai ou faux ?

M. LÉGER. – Vous voulez parler des Highlands !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je n'en dirai pas plus !

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Je reviens sur le rapport précédent relatif aux dotations des collèges. Certains d'entre eux ont demandé des dotations exceptionnelles. Mais, en ce moment, je pense que les dépenses énergétiques sont moindres. La demande s'appuie-t-elle sur une projection ou sur des factures ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Sur le réalisé.

Mme Armelle MARTIN. – Parce que le collège de SAINT-VAURY m'indique qu'il vient de déposer une demande de 15 000 €., je voulais savoir si c'était par anticipation ou par constatation ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Normalement, c'est par constatation.

M. CARRIOU, Directeur des Collèges, de la Jeunesse et des Sports. – C'est la règle générale, mais si nous constatons qu'un collège rencontre des difficultés financières, nous étudions la possibilité d'octroyer une DGF complémentaire. C'est dans ce cadre que le collège de SAINT-VAURY nous a adressé une demande complémentaire, qui sera présentée à la prochaine CP du 30 novembre.

À titre d'information, à ce jour, en 2023, le Département a accordé des enveloppes complémentaires à hauteur d'environ 450 000 € en plus de la DGF.

Mme Armelle MARTIN. – Sur factures constatées ?

M. CARRIOU, Directeur des Collèges, de la Jeunesse et des Sports. – Nous examinons systématiquement les comptes financiers, et nous demandons d'argumenter sur facture. Cela représente un gros travail pour nos services, mais c'est obligatoire pour accéder à la demande.

Par ailleurs, si je peux me permettre, en ce qui concerne les repas, il faut savoir qu'en deux ans, nous avons doublé le chiffre d'affaires en achats locaux dans le département, dont 80 % auprès des producteurs de viande bovine. Nous tâcherons d'aller plus loin l'année prochaine.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter ces dispositions tarifaires telles qu'elles vous ont été présentées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

VÉLOROUTE V93 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2026

RAPPORT N° CD2023-10/3/10
DOSSIER N° 5904

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – La véloroute V93 relie les villes de Royère-de-Vassivière à Saint-Nazaire. Depuis 2022, elle fait l'objet d'un travail partenarial entre les six Conseils départementaux concernés par le tracé – Loire-Atlantique, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Haute-Vienne et Creuse –, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, un très grand nombre d'EPCI de ces départements, mais aussi les Parcs naturels régionaux situés sur son tracé.

Cette véloroute représente environ 670 km, dont 10 km en Creuse. Nous participons au prorata des kilomètres, soit 1 500 €. Vous avez le détail des collectivités participantes dans la convention, en annexe du rapport.

C'est important, car cette véloroute rejoint d'autres grands axes, tels que « La Loire à Vélo » EV6, la « Vélodyssée » EV1 et la « Scandibérique » EV3.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne sais quel souvenir Mme BUNLON a laissé dans le Tarn-et-Garonne, mais chaque fois que je rencontre les élus sans savoir qui ils sont, ils me disent du bien de ma collègue vice-présidente. C'est une histoire de véloroute !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous avons créé la Vagabonde. Or, parmi les Départements qui ont participé à la mise en place de cette véloroute, parfois cela se passe mal mais, en l'occurrence, cela s'est parfaitement bien passé. La mayonnaise a bien pris entre les Départements et nous avons été reconnus pour avoir travaillé sur ce dossier en faisant participer les Départements dans un esprit de convivialité. J'ai la chance de présider ce comité de pilotage et nous avons été reconnus pour ce travail réalisé dans une ambiance sympathique, qui a donné lieu à une interview. Nous sommes cités en exemple.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, nous en venons au vote sur ce rapport, sachant que les élus de Creuse Tourisme ne peuvent participer.

Je vous propose :

- de donner un accord pour l'intégration du Conseil départemental de la Creuse au sein du comité d'itinéraire de la véloroute V93 et de travailler en partenariat avec les autres acteurs ;
- de valider le contenu de la convention de partenariat pour la période 2023-2026 avec le Département de la Charente, Charentes Tourisme et Creuse Tourisme, figurant en annexe et de m'autoriser à la signer ;
- d'accorder la participation financière d'un montant de 750 € au titre de l'année 2023 pour contribuer au plan de financement du plan d'action (les montants 2024, 2025 et 2026 seront présentés lors des votes des Budgets Primitifs) ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour la suite de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité – Mmes Catherine DEFEMME, Marinette JOUANNETAUD, Renée NICOUX ainsi que MM. Valéry MARTIN et Nicolas SIMONNET.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. –Nous en venons à l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

BILAN BOOST'COMM'UNE 2020-2022

RAPPORT N° CD2023-10/4/11
DOSSIER N° 5939

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Il s'agit pour l'Assemblée départementale de nous donner acte de la présentation du bilan

Boost'Comm'Une pour la période 2020-2022. Je ne siégeais pas encore parmi vous, lorsque, le 26 juin 2020, vous avez acté le dispositif Boost'Comm'Une pour une durée de trois ans, prévoyant une communication sur son bilan. En effet, comme vous le savez, les projets Boost'Comm'Une ne passent pas en Commission permanente où seuls sont examinés les projets Boost'Ter.

Nous dressons donc aujourd'hui le bilan global de ce dispositif première génération.

(Il est procédé à la projection d'un diaporama.)

Le dispositif Boost'Comm'Une représente 235 contrats, signés par 93 % des communes du département, soit 236 communes, concernant 424 projets et pour une participation s'élevant à 2,5 M€, sachant que 1 € Boost a permis de générer 22 M€ de travaux, dont 83 % ont bénéficié aux entreprises creusoises.

Dans le rapport, un tableau reprend le nombre de projets par thématique sectorielle : bâtiments, espaces publics et voirie. Ainsi, sur les 424 projets, 160 ont concerné la réhabilitation de bâtiments publics, pour 1 M€, qu'il s'agisse des mairies, des salles polyvalentes, des MAM et autres. La réfection de la voirie communale a suscité 199 projets ; ceux-ci ont été nombreux mais, financièrement, ils représentent 1,14 M€, correspondant quasiment aux dépenses pour les bâtiments publics. Nous n'avons donc pas fait que de la voirie avec Boost'Comm'Une ; cela résulte d'un véritable choix du Département d'accompagner les communes pour aider leurs investissements dans nos territoires, améliorer l'attractivité de chacun d'entre eux, restaurer des bâtiments publics, culturels ou autres. Le taux moyen d'intervention s'établit entre 5 % et 14 %.

Les interventions en faveur des espaces publics, ensuite, portent sur des projets d'embellissement de bourgs, d'amélioration des espaces de sports et loisirs et du patrimoine culturel.

Vous connaissez le bilan de ce dispositif car j'imagine que vous en suivez les effets avec les maires des communes de vos cantons. Peut-être même avez-vous assisté à des inaugurations de travaux réalisés grâce à Boost'Comm'Une. Ce bilan nous semble satisfaisant. Nous avons toutefois souhaité en avoir la preuve. Aussi, au mois de juin, nous avons proposé aux maires de répondre à un questionnaire portant sur ce dispositif, sur leur degré de satisfaction et les pistes d'amélioration en vue d'un nouveau Boost'Comm'Une.

Ce questionnaire a été envoyé de façon dématérialisée et les communes avaient l'été pour y répondre. Au 31 août 2023, 50 % des communes avaient répondu au questionnaire : 95 % se disaient satisfaites du dispositif et seules 34 % d'entre elles sollicitaient des adaptations, que nous évoquerons par la suite lorsque nous traiterons du Boost'Comm'Une deuxième génération.

Parmi les améliorations, il est proposé d'augmenter l'enveloppe allouée, d'instaurer un taux de subvention unique alors que, jusqu'à présent, il pouvait être de 10, 20 ou 30 %, d'abaisser le montant plancher des travaux car, pour certaines communes, il était difficile de parvenir aux 5 000 € HT, compte tenu notamment du reste à leur charge.

Les maires souhaitaient également plus de souplesse dans les délais d'exécution. Il est vrai que le dispositif a été contrarié par la crise sanitaire, les problématiques climatiques et le coût des matériaux revus à la hausse. Cela a parfois contrecarré certains projets dont les

montants devenaient insupportables pour les communes. Enfin, il était suggéré d'étendre la nature des dépenses éligibles.

Globalement, les communes souhaitent la reconduction de Boost'Comm'Une.

Je vous invite à me donner acte de cette communication, mais je suis prêt à répondre à vos questions sur ce bilan.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous voterons favorablement ce rapport, mais je souhaitais formuler quelques remarques préalables.

Tout d'abord, mieux vaut tard que jamais car, pour continuer à filer la métaphore bovine, ce Boost'Comm'Une venait après une période de vaches maigres, après cinq ans de suppression du Fonds d'aide à l'équipement des communes (FDAEC).

Ensuite, nous constatons une sous-consommation par rapport à l'enveloppe votée. Les années 2020 et 2021 ont été, il est vrai, marquées par un renouvellement des municipalités compliqué en raison de la Covid et par la Covid elle-même. Les résultats sont toutefois probants, puisque 98 % des maires se disent favorables au dispositif. C'est indiscutable.

En revanche, je ne crois pas du tout que 1 € de Boost permette de mobiliser 9 € d'investissement. Les taux d'intervention sont compris, de mémoire, entre 8 % et 16 %, selon les chantiers. Ce n'est donc pas Boost'Comm'Une qui sert de levier aux investissements, mais la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec un complément de Boost'Comm'Une qui est bienvenu. Nous voterons le rapport, mais à mon avis, c'est un abus de langage que de dire que Boost'Comm'Une sert d'effet levier à l'investissement dans ce département.

M. LOZACH. – Oui, il serait bon de retirer cette phrase du bilan.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je le pense également.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – D'accord.

M. LOZACH. – C'est la totalité des aides publiques qui génère 9 €, mais non une aide particulière. Nous avions d'ailleurs déjà fait cette observation lors de la dernière séance plénière.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Tout à fait, monsieur LOZACH.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela résulte de l'enthousiasme des agents qui accompagnent les communes au quotidien. Souvent, les communes remarquent que cela a été le « petit plus » qui a permis de décider. Comme l'a dit M. LÉGER, c'est parfois symbolique. Il est vrai que le montant de 5 000 € accordé à BUSSIÈRE-NOUVELLE pour ses travaux était symbolique, mais nous étions contents de pouvoir les flécher sur un projet qui nous a coûté très cher.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Nos chefs de projet territoire font preuve d'un réel investissement ; au-delà de l'aide financière, le travail d'ingénierie qu'ils réalisent est vraiment poussé.

Trois personnels s'en occupent : Florence MICHON, qui est présente dans la salle et qui travaille sur la partie Est de la Creuse, Nadia CHARPENTIER qui a la charge de la partie Ouest, et Guillaume SAUTY qui a remplacé Isabelle DENIS sur la partie Sud. Leur intervention a donné lieu à des échanges très constructifs, salués par un secrétaire de mairie et des maires.

Peut-être ai-je, en effet, été trop ambitieux concernant l'effet levier...

M. LÉGER. – Erreur de jeunesse !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – ... et il est vrai, monsieur LOZACH, que vous l'aviez déjà relevé. J'apprends !

M. LOZACH. – Jean-Luc LÉGER rappelait le FDAEC car, s'il y a une analyse comparative à faire, c'est bien entre le FDAEC et Boost'Comm'Une qu'elle doit se faire. Le FDAEC représentait 1,2 M€ d'aide par an ; donc, 3,6 M€ pour trois ans. Sur trois ans, Boost'Comm'Une représente 2,5 M€. En outre, toutes les communautés étaient concernées ; avec Boost'Comm'Une ne sont concernées que les communes de moins de 3 000 habitants. Mais il est vrai également que le FDAEC était utilisé à 80 % pour la voirie communale.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Et, parfois, avec quatre à cinq ans de rétroactivité. Ces fonds n'étaient donc pas consommés instantanément non plus.

Nous n'allons pas rouvrir le débat, mais vous connaissez la raison pour laquelle nous n'avons pas pu poursuivre en 2016 ; vous imaginez bien que pour les élus Conseillers départementaux, qui sommes parfois aussi des maires, cela aurait été un formidable levier pour d'autres ambitions. Si nous avons mis fin à ce fonds, c'était avant tout pour assurer la collectivité. Avant de redistribuer à des tiers, il faut déjà faire le nécessaire ; ce débat n'est pas sans rappeler celui de ce matin avec les agents.

La question s'est aussi posée de savoir pourquoi ne pas faire de Boost'Ter et travailler plutôt sur les questions d'habitat. Mais il nous faut faire des choix. Si nous décidions d'inscrire 8 M€ en faveur de Boost'Comm'Une, je serais la première à m'en satisfaire, mais il conviendrait, parallèlement, de désinscrire 4 M€ pour les collèges et les routes. Ce n'est pas de

la malhonnêteté intellectuelle de dire que nous avons fait le choix de nous désengager de tel ou tel domaine d'intervention ; c'est simplement reconnaître que la collectivité n'avait plus les moyens ni la possibilité de tout faire, sinon à rogner sur ses propres besoins en investissement.

Je défie quiconque de dire que je n'aurais pas voulu aider les communes. Politiquement, c'est se tirer une balle dans le pied, on le sait bien.

M. LÉGER. – Surtout en 2016.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, nous étions en 2015. Il n'y a pas eu d'autres élections après.

M. LOZACH. – En 2015, dans votre programme électoral, vous prévoyiez l'augmentation du FDAEC.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Nous ne savions pas ce que nous allions trouver !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme je le disais ce matin, une réalité m'a frappée : on ne peut pas redistribuer ce que l'on n'a pas !

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de me donner acte de la présentation de ce bilan, qui ne nécessite pas de délibération, contrairement au prochain rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRACTUALISATION BOOST'COMM'UNE PROGRAMMATION 2023-2026

RAPPORT N° CD2023-10/4/12
DOSSIER N°5952

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Dans la continuité de ce bilan et pour répondre à la volonté des communes de voir se poursuivre Boost'Comm'Une, ce rapport vise à contractualiser la programmation du dispositif pour les années 2023 à 2026.

En préambule, je rappellerai l'effort financier du Conseil départemental durant la période 2020-2023, avec plus de 20 M€ engagés dans des projets d'aménagement creusois dans de nombreux domaines, tels que la voirie, le sport, la santé, la culture. Vous connaissez toutes les actions. Nous échangeons et délibérons souvent à ce propos sur l'eau, l'assainissement, la fibre, etc.

Il s'agit donc aujourd'hui de proposer un nouveau contrat Boost'Comm'Une sur la période 2023-2026 en complément, comme l'indiquait Mme la Présidente, des aides en faveur des logements, des équipements sportifs et, je le souligne, des villes puisque, comme M. LOZACH le soulignait, jusqu'à présent, le Boost'Comm'Une était réservé aux communes de moins de 3 000 habitants.

Pour répondre aux demandes, aux doléances des maires, ce Boost'Comm'Une Nouvelle génération intègre, pour l'essentiel, trois modifications : l'enveloppe globale passera de 3,3 M€ à 4 M€ d'autorisations de programme ; le dispositif sera simplifié grâce à la mise en place d'un taux unique, fortement réclamé par les maires, qui passera à 25 % ; le montant plancher sera fixé à 3 500 € hors taxes pour les communes de moins de 100 habitants, au lieu de 5 000 € dans le précédent Boost'Comm'Une.

Au-delà de ce renouvellement financier, il est proposé de continuer d'accompagner nos communes, nos maires et leurs conseillers municipaux par de l'ingénierie départementale.

Le règlement figure en annexe du rapport, mais permettez-moi de revenir sur quelques points.

Tout d'abord, la contractualisation démarrera à partir de novembre 2023 et pourra désormais se faire au fil de l'eau ; cette nouveauté constitue un gros effort du Département.

Les thématiques éligibles apparaissent dans le règlement afin que tout soit extrêmement clair et lisible pour nos maires. Le document n'est pas très long, donc facilement utilisable par les maires et leurs adjoints.

L'ouverture est réservée aux seules communes, dont la population DGF est inférieure à 3 000 habitants. Une bonification de 2 000 € est prévue en faveur des communes dont la population est inférieure à 300 habitants car nous avons tenu à marquer le fait que, grâce aux sommes allouées par commune, ce Boost'Comm'Une visait à améliorer le quotidien des Creusois dans leur commune. Nous allouons donc 40 € par habitant – c'est extrêmement clair – avec une bonification de 2 000 € pour les communes de moins de 300 habitants.

J'ai déjà évoqué le taux unique. Je souligne que l'enveloppe sera en augmentation, de 3 500 € hors taxes, pour les communes de moins de 100 habitants. Je le précise, car ce sont des questions qui vous sont généralement posées lorsque vous rencontrez vos maires.

Enfin, le Boost'Comm'Une peut être cumulé à toutes les autres aides apportées par le Département, car le Conseil départemental distribue également d'autres aides aux communes, notamment en faveur du patrimoine mais également d'autres thématiques.

Le règlement ainsi que le tableau d'attribution des aides figure dans le rapport. Si nous le votons, vous pourrez donc annoncer dès ce soir la bonne nouvelle à vos communes. Je pense, madame MARTIN, qu'ils seront satisfaits.

Mme Armelle MARTIN. – Je ne les vois pas dès ce soir !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – En tout cas, vous aurez de bonnes nouvelles à leur annoncer. C'est toujours bien lors de réunions cantonales de ne pas arriver sans rien. Dans la mesure où il s'agit d'un pourcentage, l'augmentation vaut ce qu'elle vaut, cela dépend de la somme allouée en 2022. En tout cas, tous les montants augmentent. Ce sera une satisfaction pour les communes qui pourront envisager des projets d'investissement sur leur territoire, et ce jusqu'à la fin 2026. Nous serons extrêmement attentifs, comme nous l'avons été lors du précédent programme : les facturations pourront aller au-delà, jusqu'en juin 2027, une fois les factures payées.

De mon point de vue, c'est le plus beau rapport de la journée. Il est positif, il adresse un message fort en direction de nos communes et, étant donné le contexte, il s'agit d'une excellente nouvelle.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, sommes-nous toujours plafonnés à 30 000 € pour les communes ? Je suppose que cela ne doit pas avoir fait l'objet d'une modification, mais je n'ai trouvé aucune indication à ce sujet dans le règlement.

Par ailleurs, j'ai noté, parmi les travaux exclus, les projets concernant les cimetières. Or, de plus en plus souvent, en raison de la législation qui nous impose de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, les cimetières deviennent un véritable problème dans nos communes. Je ne sais pas ce qu'il en est dans vos communes, mais dans la nôtre, nous sommes sans cesse interpellés au sujet de leur entretien qui pose des problématiques. Si ce n'est pas dans l'immédiat, il n'empêche que nous devrons répondre, tout comme nous aurons à traiter la question des nombreuses tombes abandonnées qui nécessitent des études coûteuses pour procéder à des recollements afin de pouvoir récupérer les sépultures funéraires. Donc, les cimetières nécessitent encore pas mal de travaux.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le sujet a déjà été évoqué et personne n'a réussi à me convaincre d'infléchir ma position, qui est simple : les aides financières que nous apportons ne visent pas à répondre à toutes les problématiques et recherches de financement des communes. Notre propos n'est pas de faire plaisir aux communes, mais de les aider à aménager et bâtir des projets de développement dans leur territoire. Financer une micro-crèche me paraît plus positif. De plus, on n'en installera pas partout. Des cimetières, il en existe dans toutes les communes.

Ce débat m'a été soumis à plusieurs reprises. Je reste fermée comme une tombe ! Je comprends le besoin, mais il y a tant d'autres projets à financer dans les communes que je ne m'inquiète pas trop.

M. LÉGER. – Qu'est-ce qui a motivé le passage d'un plan triennal à un plan quadriennal ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est simple, que se passera-t-il en 2026 ? Pourquoi arrêter en 2025, et pas en 2027 ? C'est tout simplement parce que 2026 marquera la fin des mandats municipaux en cours.

M. LÉGER. – Ah, je pensais que c'était la fin du mandat sénatorial !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oh, je croyais quant à moi que le mandat sénatorial ne s'arrêtait jamais ! J'étais d'ailleurs très heureuse de retrouver hier soir le sénateur MOREIGNE. Un sénateur, on le sait, est éternel !

J'entends bien ce que vous pouvez imaginer. C'est votre libre droit, mais il y a aussi une logique à ne pas mettre fin à ce plan en 2025. Nous avons bien vu qu'en raison de la temporalité et de l'accompagnement de la part des chargés de mission de territoire, pour différentes raisons, y compris parfois au dernier moment puisque nous avions, je le rappelle, prolongé la possibilité de payer début 2023 les factures des engagements de 2022, les crédits étaient parfois décalés dans le temps. Nous avons bien compris que, compte tenu du temps d'élaboration des projets, de leur mise en place et de recherche d'autres financements, les élus mobilisaient Boost'Ter plus tardivement dans le processus. Cela correspond à l'une de leurs demandes ; ils souhaitaient que nous allions jusqu'à la fin de leur mandat. Nous avons accepté, cela nous paraissait assez logique.

M. BODEAU. – À partir de quelle date le dispositif entrera-t-il en vigueur ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous pouvez le mobiliser dès aujourd'hui ou, plutôt, dès que le contrôle de l'égalité l'aura ratifié.

En tout cas, les dossiers pré-engagés seront éligibles dès cette année et les crédits de paiement possibles dès 2023. Nous avions prévu de le faire plus tôt dans l'année, mais n'utilisez pas tout immédiatement, vous avez encore jusqu'en 2026 !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Prenez votre temps ; il faut aussi que le Département suive.

Pour répondre à votre première question, Éric BODEAU, c'est bien 30 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus intervenir, je vous propose de passer au vote.

Dans les conditions et selon les règles qui vous ont été proposées, nous ouvririons donc cette autorisation de programme de 4 M€ pour quatre années, en comptant 2023, en direction des projets des communes, sauf en ce qui concerne les cimetières !

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

M. LOZACH. – Avant de quitter le volet des politiques territoriales, je souhaitais intervenir, madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez la parole, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Mon intervention porte sur un sujet qui sera, je l'espère, partagé et consensuel entre nous, car je crains que l'on ne prenne des orientations que nous risquerions de regretter dans quelques années – j'ai d'ailleurs alerté à ce sujet Franck FOULON, en tant que maire de BOUSSAC : je souhaitais parler du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), non pas de son contenu mais de l'étude préalable qui nous a récemment été présentée, car il existe bien évidemment un lien entre le futur contenu du SCoT et cette étude préalable.

Comme vous le savez, le Conseil local de cohésion des territoires (CLCT) s'est réuni, présidé par le Secrétaire général de la Préfecture – qui est par ailleurs un très bon Secrétaire général. Le Préfet ne pouvant être présent parce que c'était le jour des visites ministérielles, le Secrétaire général nous a donc présenté l'étude préalable aux futurs SCoT de la Creuse. Cette étude – c'est la raison pour laquelle j'en parle – est en partie portée par l'Agence, financée à hauteur de 100 000 € par l'État et de 20 000 € par l'Agence. Nous n'en sommes pas encore aux conclusions définitives, mais se profile malgré tout quelque chose qui, à mon avis, ne correspond pas du tout au fonctionnement territorial de la Creuse.

Depuis les contrats régionaux de développement local (CRDL), qui remontent déjà à quelques années, nous avions pris l'habitude dans ce département de fonctionner autour de cinq bassins de vie, cinq bassins d'emploi ou cinq pôles de centralité. Qu'on les appelle comme l'on veut, ils étaient répartis de manière assez équilibrée et harmonieuse. Il s'agit des bassins de GUÉRET, de LA SOUTERRAINE, de BOURGANEUF, d'AUBUSSON-FELLETIN, puis, la situation du Nord-Est du département avait donné lieu à débat entre BOUSSAC, GOUZON, ÉVAUX-LES-BAINS, CHAMBON ET AUZANCES, car il fallait contractualiser avec une seule commune. Celle de BOUSSAC avait été en raison de sa belle situation industrielle.

Or, aujourd'hui, le cabinet d'études AUDDICÉ, qui est basé à CLERMONT-FERRAND et qui a déjà travaillé sur le département de la Creuse, ne parle plus de cinq bassins de vie mais de trois : ceux de LA SOUTERRAINE, GUÉRET et AUBUSSON. Je vous laisse imaginer les conséquences en chaîne d'une telle vision, qui est celle qui nous a été présentée par le Secrétaire général de la Préfecture.

Tout d'abord, je ne sais pas qui a été auditionné ; en tout cas, les parlementaires ne l'ont pas été. Ensuite, je ne sais pas quels ont été les critères sur lesquels le cabinet s'est fondé pour considérer qu'il n'existe plus que trois bassins de vie dans le département de la Creuse. Toutefois, ce n'est pas un document à négliger parce que tous les programmes à venir en découleront, qu'il s'agisse de programmes d'aménagement du territoire, de programmes régionaux, nationaux ou européens. Je pense au zonage des aides à finalité régionale (AFR) qui suscite bien des polémiques et sur lequel nous avions organisé je ne sais combien de réunions ; lorsque viendra le moment de son actualisation, le document de référence sera celui du SCoT. Je tenais donc à appeler votre attention.

Le Secrétaire général prévoyait une remise du rapport définitif pour la fin de l'année, au mois de décembre. Si nous avons la possibilité de donner un coup d'arrêt à ces trois bassins de vie qui ne correspondent absolument pas à la manière dont fonctionne la Creuse, il

ne faut pas hésiter à le faire et à le dire, car les conséquences pourraient être redoutables pour notre département.

Payer un cabinet 120 000 € pour s'entendre dire que la Creuse ne fonctionne plus qu'autour de trois bassins de vie me semble être aberrant !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si ce cabinet n'avait travaillé que pour n'en tirer que cette phrase...

M. LOZACH. – Mais c'est toute la structuration du département dont il s'agit.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je le sais, le travail m'a été présenté à mi-parcours. Le sujet n'était pas de définir un SCoT, mais de vérifier auprès des territoires la pertinence de définir le périmètre départemental en un, deux ou trois SCoT. Il n'est pas envisageable d'en créer cinq, six ou huit ; de toute façon, on ne pourra pas en faire autant puisque, d'après la loi, un SCoT doit regrouper *a minima* deux intercommunalités. Ces dernières rencontrent déjà bien des difficultés pour définir des PLUI. Je ne sais que vous répondre, car cette question relève de la compétence des intercommunalités. À elles de savoir si elles trouvent intéressant ou pas de créer un SCoT.

Avec qui discute-t-on aujourd'hui du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) dans le département de la Creuse ? On vient me voir un jour pour les éoliennes, on me demande le lendemain si nous comptons installer du photovoltaïque au sol partout, ou si nous allons faire ceci ou cela. Moi, je ne le sais pas ! Nous accompagnons, humblement, les collectivités compétentes, mais ce sont elles les commanditaires, ce n'est ni le Conseil départemental ni l'Agence.

L'idée de travailler sur une spatialisation, une organisation de l'espace avait été évoquée. C'est la définition même d'un SCoT : un schéma de cohérence, d'organisation territoriale ! Jusqu'à présent, il n'en existait qu'un, porté par l'Agglomération du Grand Guéret. J'ai mon sentiment et ma vision sur ce que devrait probablement être le chemin à suivre, mais la décision appartient aux intercommunalités. Donc, laissons-les décider s'il est besoin de SCoT dans ce département, combien elles en veulent et comment elles le feront fonctionner.

M. LOZACH. – Mon intervention ne portait pas sur le contenu futur ni sur le nombre de SCoT. Cette question ressort, en effet, de la compétence des intercommunalités. Mais il y aura sans doute une relation directe entre l'étude préalable, ses conclusions et le futur découpage.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Que vous ne partagiez pas cette phrase de l'étude, je l'entends.

M. LOZACH. – Nous verrons bien quel sera leur nombre, cela relève de la compétence des intercommunalités, mais le Conseil départemental ne peut rester indifférent au découpage qui est en train de se profiler.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si un seul SCoT est créé, le découpage sera facile : il sera à l'échelle départementale. Si les élus souhaitent avoir deux SCoT, ils doivent en définir les périmètres. Votre collègue parlementaire a sa propre vision ; elle considère qu'il en faut un au Nord et un au Sud. Pour ma part, je n'en sais rien. J'entends d'autres dire qu'il en faut un à l'Est et un à l'Ouest. S'ils sont trois, peut-être l'un sur le périmètre de LA SOUTERRAINE, les autres sur GUÉRET, BOUSSAC et peut-être l'un au Sud... Peu importe, il revient aux maires de valider des hypothèses qui leur permettront de définir ces périmètres.

Si le Président de mon intercommunalité me demande mon avis, je le lui donnerai. Il n'y a pas de souci. J'entends ce qui peut vous heurter dans une présentation consistant à fixer trois bassins de vie en Creuse, mais je ne pense pas que cela influencera, incitera les Présidents d'intercommunalité, leurs exécutifs et leurs conseils communautaires à décider de créer trois SCoT.

Voyez ce qu'il est advenu du Groupe d'Action Locale Sud-Ouest Creuse Leader (GAL SOCLe) : il s'est dissout ! Les périmètres ne veulent pas dire grand-chose. En fait, chacun voit les choses à son échelle. La seule question est de savoir si avoir un ou plusieurs SCoT dans le département présente un intérêt. L'objet de l'étude était de faciliter le choix. Ces éléments font, je pense, l'objet d'un document assez complet. Je n'ai pas pu participer à cette réunion, la Secrétaire d'État était en visite, et je ne sais pas quel est le mode de transmission de l'étude.

M. LOZACH. – Le document ne nous a pas été transmis, mais la présentation était claire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Vous avez évoqué trois bassins de vie. Vous avez parlé d'AUBUSSON mais vous n'avez pas cité FELLETIN qui apparaissait dans la première approche, lorsque vous faisiez état de cinq bassins de vie. Mais dans la présentation, était-il question d'AUBUSSON ou FELLETIN ?

M. LOZACH. – Je répète bêtement ce qui nous a été présenté : LA SOUTERRAINE, GUÉRET ET AUBUSSON.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il y a aussi AUZANCES, ÉVAUX-LES-BAINS, CHAMBON, BÉNÉVENT, GRAND-BOURG. On peut citer toutes les communes que l'on veut, ce n'est pas le sujet ! L'intérêt d'une vision et d'un outil est d'apporter le développement souhaité et voulu par les élus qui pilotent le destin de ce département – je parle des maires, puisque ce sont les intercommunalités qui sont concernées. Sinon, chacun y va de son bassin de vie et vous avez raison, si l'on considère les bassins de vie, il peut y en avoir dix ! Souvenez-vous de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) quand il s'est agi de définir cinq intercommunalités. Pour finir, nous en sommes aujourd'hui à neuf et demie.

Je trouverais légitime que chaque Président d'intercommunalité affirme qu'il existe neuf bassins de vie et demie, mais on sait que c'est parfaitement faux. Le périmètre a été défini pour les raisons que l'on connaît, à une époque lointaine. Je suis désolée, mais le bassin de vie des gens de BELLEGARDE-EN-MARCHE n'est ni AUZANCES ni FLAYAT mais

AUBUSSON. Ils appartiennent aujourd'hui au nouveau canton d'AUBUSSON, et n'appartiennent pas à la même intercommunalité.

C'est un sujet sur lequel vous avez raison de nous alerter. Je vérifierai que les documents ont été adressés dans leur complétude aux intercommunalités et j'espère, en effet, que le débat se déroulera dans les intercommunalités, puisque c'est là que les décisions seront prises.

L'après m'inquiète davantage. Une fois les informations et les analyses livrées, quelle suite sera donnée à ce travail ?

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous ne sommes qu'au début du débat sur le ou les SCoT, qui ne manquera pas de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Je le dis d'autant plus facilement que je regrette que, dans ce domaine, nous ayons perdu du temps. Nous avions eu l'occasion, pour certains d'entre nous, de nous exprimer à ce sujet lorsque Mme la Préfète DEBATTE avait voulu le lancer, peut-être maladroitement. Puis, il y avait eu des problèmes de prise en charge financière, Quoi qu'il en soit, je considère que nous avons perdu du temps car nous aurions bien besoin, et très rapidement, du ou des SCoT et des PLUI puisque, à voir ce que propose le « Zéro artificialisation nette » (ZAN), sans document d'urbanisme, nous nous retrouverons avec un gel total du droit à construire.

Au-delà de ce préalable, je comprends le propos de M. Jean-Jacques LOZACH. Il ne faudrait pas, intellectuellement, fonctionner à l'envers et se dire que, puisqu'il ne faudrait pas plus de deux ou trois SCoT dans ce département, il suffit de dire qu'il n'existe que deux ou trois bassins de vie. Eh bien, non, les bassins de vie existent et, immanquablement, ils sont cinq ! Il ne faudrait pas non plus nier la réalité. Lorsque les SCoT seront définis, ils devront en tenir compte. Je suis un peu perturbé intellectuellement par cette façon de présenter les choses. J'espère, en tout cas, que la réflexion qui semble s'engager n'est pas mal entamée. Je n'en dirai pas plus, n'étant pas dans les instances qui en discutent.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, pour moi, c'est un excellent exemple et je voudrais rappeler, comme le font beaucoup d'entre nous à juste titre, que lorsqu'un travail nous est apporté qui amène des arguments, des réflexions et de la matière, il arrive que l'on ait le réflexe assez légitime de se dire que ce n'est pas moi, mais le cabinet qui réfléchit et, du coup, de s'interroger sur qui a été consulté, à quel moment, etc.

Si l'on suit ces travaux, comme nous le faisons depuis un certain temps, pour écrire un projet de territoire, la restitution a été calamiteuse parce qu'elle n'a pas été portée par des élus mais confiée à un cabinet. Je me doutais que cette restitution, et donc la suite qui y serait donnée, à savoir les orientations, les objectifs et les actions ne seraient pas ceux des élus, puisque ceux-ci ne s'étaient pas réellement impliqués, n'ayant participé qu'à quelques ateliers de co-construction et d'analyse. Il a manqué quelque chose. Le principal enseignement à en tirer, je pense, est que, lorsque nous sommes accompagnés dans des démarches que nous ne pourrions porter seuls, il faut toujours veiller à ce que des élus convaincus du processus portent également la démarche. Si nous n'y sommes pas attentifs, je suis persuadée que ce sera un gaspillage de temps et d'argent.

De plus, je ne suis pas convaincue que tout le monde sache ce qu'est un SRADDET, un SCoT ou un PLUI. Ce sont des débats que l'on entend aujourd'hui dans nos intercommunalités : pourquoi faudrait-il faire des PLUI ? Tout le monde se félicitait que le Sénat ait proposé, dans le cadre de l'application ZAN, tant d'hectares réservés à chaque commune. Après avoir approfondi la question, j'ai vu que cela n'était possible qu'à la condition que ladite commune soit pourvue d'un document d'urbanisme, carte communale ou PLUI. J'avais déjà imaginé échanger quelques hectares avec mes voisins de l'intercommunalité et dressé des plans sur la comète, parce que nous n'avons pas vraiment besoin de terrains constructibles. Quelle fut ma déconvenue !

Cela renforce mon idée qu'il faut être vigilant. Je suis intimement persuadée que nos collectivités rurales doivent se doter de documents d'urbanisme. Je sais que cette question fait débat à Creuse Confluence...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Je vais en vous parler !

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... où l'on pense le contraire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Madame la Présidente, je m'associe totalement à ce qui vient d'être dit. Je suis d'accord avec vous ainsi qu'avec Jean-Luc LÉGER sur le constat. Il est vrai qu'aujourd'hui, à l'exception d'une seule intercommunalité, on peut dire que, dans l'ensemble, nous n'avons pas adhéré au PLUI.

À Creuse Confluence, sur une Comcom de quarante-deux communes, cinq d'entre elles seulement sont dotées d'un document d'urbanisme, dont trois, BOUSSAC, BOUSSAC-BOURG et SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC sont, *grosso modo,* l'Agglomération de BOUSSAC, avec ÉVAUX-LES-BAINS et GOUZON. Les autres n'en ont pas. Excusez-moi, j'oubliais JARNAGES qui a une carte communale.

Aujourd'hui, les communes commencent à se réveiller, se disant qu'elles vont faire une carte communale. C'est bien, mais pourquoi ne pas faire un PLUI ? C'est la question que nous nous posons dans notre communauté de communes. Pour l'instant, nous avons reculé, mais nous ne sommes pas des rêveurs, nous savons bien qu'à un moment ou un autre, on demandera aux intercommunalités de prendre la compétence PLUI.

Donc, pour les communes qui n'ont pas encore de documents d'urbanisme, il me semble qu'au lieu d'user de l'énergie et de l'argent dans l'élaboration d'une carte communale, parce que je pense qu'il est déjà trop tard et qu'il fallait le faire plus tôt, mieux vaudrait élaborer un PLUI. C'est ce vers quoi s'oriente Creuse Confluence, et nous en discuterons avec les exécutifs. Mais si tout le monde a son PLUI, pourquoi faudrait-il faire plus d'un SCoT en Creuse ? À mon sens, Jean-Luc LÉGER et Jean-Jacques LOZACH ont raison, la meilleure échelle pour respecter les cinq bassins de vie, c'est d'impliquer le département. Ce ne sont pas aux cabinets de nous dicter ce que nous devons faire, comme l'a dit Mme la Présidente. Partir sur un SCoT à l'échelle départementale sera bien plus simple et nous travaillons plus vite.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en discuterons.

Quelles collectivités ont donné leur avis sur des modifications du SRADDET ? Pour ma part, j'ai commencé à le feuilleter il y a un certain temps : la révision du SRADDET pour répondre à la loi Climat et Résilience à BUSSIÈRE-NOUVELLE ?... Mais nous avons d'autres choses à faire ! Il faut une organisation supra pour s'en charger. Jean-Luc LÉGER l'a dit, et nous n'allons pas revenir sur le syndicat de l'eau. Chacun fera ce qu'il voudra, mais si l'on reste à mi-chemin, nous n'avancerons pas.

Monsieur LOZACH, je vous en prie.

M. LOZACH. – Je reviens sur le ZAN, car tout cela peut paraître très technocratique et très éloigné des préoccupations de nos concitoyens, le problème est que cela aura un impact direct sur leur vie, notamment lorsqu'ils voudront obtenir un permis de construire ou un certificat d'urbanisme. Le Sénat a effectivement obtenu cette « avancée », si tant est qu'on puisse la qualifier ainsi, de garantie rurale, car je peux vous assurer, que pendant six mois, Christophe BÉCHU était droit dans ses bottes. J'ai assisté à des réunions entre notre groupe de travail sur les collectivités territoriales et les ruralités et Christophe BÉCHU et son cabinet. Il n'a rien voulu entendre et n'a pas bougé d'un iota. Il a fallu que ce soit l'Élysée qui impose la garantie rurale.

Ce sont des combats sur lesquels on finit par s'épuiser et, croyez-moi, ils ne sont pas simples parce qu'on voit, ici et là, des ministres totalement soumis à leur technostructure, à la haute administration pour qui l'artificialisation des sols ne correspond absolument pas à la réalité que nous vivons dans un département comme le nôtre. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Limousin, en dix ans, l'artificialisation des sols est de 0,4 %, dont l'essentiel est l'étalement urbain de l'Agglomération de Limoges.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous sommes bien d'accord. Là aussi, nous avons besoin d'un accompagnement pour trouver des solutions. ZAN ne signifie pas que l'on ne construira plus, mais que là où l'on artificialise, il faut désartificialiser à proportion égale. Nous avons des marges de manœuvre dans le département pour valoriser des zones et nous pourrons avec peu de moyens assurer le contrepoids.

Mais, à mon sens, pour avoir une vision stratégique, l'outil doit être partagé à l'échelle intercommunale. J'en reviens à ces histoires qui m'agacent en ce moment concernant le photovoltaïque au sol. Savoir si j'y suis favorable ou pas n'est pas le sujet. Il s'agit de savoir quelle est la volonté de ceux qui sont aux responsabilités dans ce département de produire de l'énergie, pour qui et pour quoi faire, pour nous ou pour la vendre. C'est un exemple parmi d'autres mais c'est lorsque nous serons déterminés sur cet enjeu que nous étudierons la carte pour voir où produire de l'énergie et où installer du photovoltaïque, des éoliennes ou autre !

En fait, nous sommes soumis à des promoteurs. On le voit bien lorsque les agriculteurs nous rapportent qu'ils sont démarchés à tout vent, tous les jours, par des commerciaux qui leur promettent des monts et merveilles, en argent sonnant et trébuchant. Dans le contexte actuel, on comprend qu'ils puissent y être sensibles, surtout les jeunes qui peuvent

légitimement se demander ce qu'il adviendra du monde de l'élevage dans dix ou vingt ans. C'est un capital sûreté. Mais c'est un véritable défilé : un jour, la société X vous promet cent, le lendemain, la société Y vous propose cent vingt. À mon sens, l'absence de documents d'urbanisme livre le département de la Creuse à tout et à n'importe quoi. Je suis un peu extrémiste dans mon propos, mais c'est tout le sens de l'accompagnement que nous proposons avec l'Agence aux intercommunalités et à leurs élus.

M. LÉGER. – Un mot pour dire « oui aux PLUI », « oui aux SCoT », mais il faudra faire très attention à ne pas renforcer le sentiment des maires d'être dessaisis encore un peu plus de leurs prérogatives. On parle de panne de démocratie locale, de crise de vocation. Si on enlève encore cette prérogative aux maires, à part être à portée de baffes, il ne leur restera plus grand-chose !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Aujourd'hui, seuls, il leur faut appeler la Préfète pour essayer d'imaginer comment obtenir une dérogation. C'est un véritable parcours du combattant. Les maires sont vraiment en difficulté. Je pense que les aider à obtenir un certain nombre de choses est aussi notre rôle, tout comme les rassurer. Cela s'est fait dans d'autres territoires, très ruraux, de montagne ou autres. Je ne vois pas pourquoi la Creuse ne pourrait pas s'engager dans cette voie. Mais chacun son domaine !

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour et de voir comment se déplacer dans le département : y aurait-il des potentiels nouveaux ?

ÉTUDE DE POTENTIEL DE CORRIDORS DE COVOITURAGE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2023-10/4/13
DOSSIER N° 5955

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Ce rapport nous invite à échanger et délibérer sur l'étude de potentiels corridors de covoiturage sur l'ensemble du département de la Creuse. Les sujets de mobilité sont prégnants, ils reviennent sans cesse dans les débats, que ce soit par rapport à l'accès à l'emploi, au coût des carburants ou au changement qui s'opère dans l'usage de l'automobile par la jeunesse.

Le Département de la Creuse souhaite étudier un potentiel de covoiturage d'une vingtaine de corridors sur son territoire. Il s'agit d'étudier l'opportunité d'envisager le déploiement d'infrastructures et de services de covoiturage – aires et lignes – en travaillant avec toutes les structures compétentes en matière de mobilité, notamment avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Cette idée est venue de l'usage de l'outil numérique, à la suite notamment de mes passages à Ruralitic et des expérimentations engagées ailleurs. ~~En fait~~, nous partons du constat qu'il y a beaucoup de sièges libres dans les véhicules des particuliers – peut-être, ce matin, en venant à GUÉRET, étiez-vous seul dans votre voiture ? – et qu'il existe une offre de mobilité importante, mais difficile à exploiter. Je ne parle pas du Blablacar, qui est un autre système,

mais qui pourrait être complémentaire. En l'occurrence, il s'agit de connaître et maîtriser ces flux afin d'offrir un service de mobilité, fiable et flexible, aux Creusois. Il s'agit d'un autostop organisé sur des lignes de covoiturage qui pourront être exploitées comme les lignes de bus. Je vous donnerai des exemples concrets par la suite si vous le souhaitez. Dans le principe, ces lignes de covoiturage s'apparenteraient aux lignes de bus, avec des arrêts. Il faudrait donc créer des parcours d'utilisation simple entre conducteurs et passagers.

Il convient donc d'optimiser le potentiel de covoiturage des flux de véhicules dans notre département. Nous savons que certaines routes sont plus fréquentées que d'autres, mais après l'aller, il faut penser au retour et, pour cela, créer et animer une véritable communauté autour de ces lignes de covoiturage.

Si vous le permettez, je vais entrer dans le détail en prenant des exemples de lignes de covoiturage qui existent dans des milieux urbains ou ruraux. Ainsi, certaines personnes font le trajet de FELLETIN à GUÉRET tous les jours. Il existe des aires de covoiturage, comme la Seiglière, mais nous recherchons un usage domicile-travail très réglé – à telle heure et à tel endroit. Le potentiel de lignes de covoiturage sur ce déplacement entre FELLETIN et GUÉRET serait d'avoir sur le trajet, dans des centres bourgs, un système d'aires de covoiturage avec des panneaux signalétiques qui indiquent qu'une personne passera à telle heure, grâce à une application numérique. C'est ainsi qu'une autre personne sait qu'elle pourra prendre ce trajet.

Cela nécessite d'avoir du flux parce qu'après l'aller, il faut trouver le retour. Ce système fonctionne dans des zones rurales comme le Gévaudan, mais aussi dans les zones très denses. Avant de mettre en place un tel dispositif, une étude est nécessaire permettant de s'assurer que les couloirs sont très fréquentés et trouver des emplacements de rendez-vous intéressants, car il ne s'agit pas d'installer des aires de covoiturage comme celle que l'on trouve à AUBUSSON sur la RN 145, mais des aires situées en centre-bourg.

Cette étude s'entend en deux grandes phases, avec un volet plus opérationnel, à commencer par l'appropriation des enjeux en Creuse. Nous les connaissons déjà, je pense, mais peut-être pas tous. Il faut donc aller au plus près des besoins. La seconde phase permettra d'analyser le potentiel de vingt corridors, l'idée étant d'en étudier vingt pour aboutir à une à trois lignes, avec des arrêts. Enfin, l'animation d'une communauté d'utilisateurs.

À l'évidence, cette étude doit être portée et animée. Le Conseil départemental, en tant que membre de l'Agence d'attractivité et d'aménagement, peut bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). L'Agence pourrait animer l'étude avec tous les acteurs de la mobilité en Creuse. J'évoquais précédemment les AOM, mais cela pourrait également concerner la CCI ou Creuse Tourisme parce que des touristes peuvent être intéressés par cette démarche. L'Agence serait donc l'interface et pourrait être retenue pour réaliser cette étude qui devrait durer six mois ; si elle démarre rapidement, nous pourrions avoir les conclusions au printemps 2024.

Pourquoi lancer cette étude aujourd'hui ? ~~N~~ous avons la possibilité de bénéficier d'un cofinancement de l'État par le biais du Fonds vert à hauteur de 80 %. Le plan de financement figure dans le rapport. L'étude s'élève à 30 000 € et la prestation AOM à 7 000 €, soit un total de 37 000 €. Le Fonds vert participerait à hauteur de 80 % ; il resterait donc à la charge du Conseil départemental 7 400 €.

Cette étude est essentielle. J'ai regardé ce qui se passait ailleurs, dans la France entière. Pour citer un exemple proche de chez nous, ROCHEFORT-MONTAGNE et LA TOUR D'AUVERGNE ont lancé une ligne de covoiturage en direction de CLERMONT-FERRAND. Au bout d'un an, ils ont arrêté le dispositif, faute d'étude préparatoire assez fine qui aurait mis en évidence que le flux n'était pas suffisant parce que, nous sommes d'accord : il y a l'aller, mais il y a aussi le retour.

Ce matin, j'aurais pu prendre quelqu'un à AUBUSSON ou à AHUN, mais je ne pouvais assurer à cette personne que je pourrais la ramener. En revanche, si ceux qui circulent sur cette ligne sont nombreux, la personne que j'ai déposée à GUÉRET est quasi certaine d'effectuer le retour. Il faut donc vraiment avoir un flux important.

C'est une opportunité, car si vous votez le projet, la Préfecture nous accompagnera. Cela peut se faire aujourd'hui ou dans un an, mais il me semble qu'il est temps parce que le coût de l'essence ne baissera pas, que les nouvelles générations ont une façon de raisonner différente de la nôtre. Nous parlions dans un rapport précédent du campus connecté ; ces jeunes pourraient être intéressés. Les entreprises aussi souhaitent travailler la souplesse des heures d'arrivée et de sortie du travail. Le coût du carburant a été évoqué ce matin par nos agents ; il devient très compliqué pour certains d'aller travailler. Voilà qui explique l'opportunité de cette étude pour le Conseil départemental, qui se veut moteur en la matière, même si le transport n'est pas une de nos compétences. À partir de cette étude, il sera possible de rencontrer les AOM et les EPCI qui ont la compétence – et même pour celles qui ne l'ont pas, car il y a des possibilités qui existent – afin de présenter le travail qui pourrait être réalisé sur cette nouvelle façon de se déplacer en Creuse.

Je sais que des choses se font à FELLETIN, mais cela reste sur un périmètre assez limité. Le Blablacar traite plutôt des déplacements longue distance. Les aires de covoiturage, concernent plutôt le trajet travail-domicile. En l'occurrence, l'offre qui vous est proposée est encore différente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sans doute avez-vous des questions ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je sais que la Région avait élaboré un schéma qui doit être relativement ancien mais rien de récent n'aurait été fait à ce sujet ?...

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Des expérimentations sont en cours. Vous connaissez sans doute le système d'application Modalis, mais il ne fonctionne pas très bien et la Région a du mal à démarrer avec une offre qui se tienne. Elle a lancé une étude mais, pour l'instant, l'application n'est absolument pas efficiente.

Nous parlions de SCoT précédemment, c'est vraiment un sujet qu'il faut raisonner au niveau local, avec des utilisateurs creusois parce que c'est un outil qu'ils devront s'approprier.

Je suis désolé, mais qui connaît Modalis ?...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Qui connaît quoi ? *(Sourires.)*

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Modalis est une application destinée aux déplacements dans la région. La Région a peut-être une ambition en la matière, mais cela manque de concrétisation sur le terrain. Notre étude n'a rien à voir avec celle de la Région ; elle s'attachera à améliorer le quotidien des Creusois. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous en parlons au sein de cette Assemblée. La Région traite de déplacements bien plus importants, sur de grandes distances.

Mme Armelle MARTIN. – La mairie de GUÉRET avait essayé de réfléchir à une mise en relation entre la demande et l'offre, mais c'était extrêmement compliqué. La demande existe, et rejoint d'ailleurs la compétence sociale du Département car, à voir tous ces conducteurs seuls dans leurs voitures, on se dit qu'il faudrait vraiment alléger les dépenses d'énergie tout en contribuant à la préservation de la planète. Mais faire « matcher » tout cela est loin d'être simple. Le sujet est intéressant. À l'Agglo, qui a la compétence transports, une étude est également en cours parce que nous avons bien touché les limites de notre compétence et du sujet. Ce sont des choses très onéreuses, mais qui méritent réflexion car cela correspond vraiment à une demande de nos habitants.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Nous devrons mutualiser nos moyens. L'étude sera, bien évidemment, financée à hauteur de 7 400 € par le Département, que nous parviendrons bien à trouver, mais pour la mise en œuvre, nous aurons besoin de tous afin de diminuer les coûts parce qu'il y aura des installations à faire et une application à mettre en place. Y aura-t-il ensuite un échange d'argent entre celui qui conduit et celui qui est pris en charge, ou des bons d'achat ?... De très nombreuses options peuvent être développées. En tout cas, là où cela a été installé et fonctionne, une étude a été faite. Si la Région et l'Agglo ont déjà réalisé des études, le cabinet en tiendra compte.

Mme Armelle MARTIN. – Dans la première phase d'étude sur les transports, à l'Agglo, la question de la mise en relation entre les habitants n'a pas été complètement étudiée, ni surtout l'idée de coller aux déplacements domicile-travail. Certes, des personnes qui ne travaillent pas, qui doivent se rendre à l'hôpital ou de faire des courses, en ont aussi besoin, mais la première question est celle du trajet domicile-travail ou celle du déplacement des publics de l'insertion qui ont besoin de venir en formation ou de rencontrer leur assistante sociale. Toutes ces questions se posent. Cette mise en relation entre les personnes est intéressante. Sans doute faudrait-il procéder une expérimentation à petite échelle pour, ensuite, la dupliquer.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Sur une vingtaine de corridors étudiés, l'idée serait d'en conserver deux ou trois. Je voudrais que le département soit une étoile, en allant vers GUÉRET, la ville préfecture. Au-delà des aires de covoiturage financées par le Département, il existe des systèmes d'entreprise : Atulam, par

exemple, a mis un dispositif en place, mais celui que nous proposerions serait à destination de tous, pas d'un public particulier.

En outre, les jeunes ne pensent pas comme nous. Ils utilisent l'outil numérique, ils ont envie de partager, certains n'ont pas de voiture parce qu'ils ne passent pas le permis par conviction, et il est vrai aussi que, pour d'autres, se posent des problématiques financières.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suis désolée de vous interrompre, mais l'heure tourne, et la commission des amendes de police doit encore se réunir après la séance plénière. J'ai compris que tout le monde s'intéressait fortement à cette question.

Avant de procéder au vote, je précise que tous les élus membres de l'Agence d'aménagement et d'attractivité ne prennent pas part pas au vote.

Je vous propose donc :

- d'approuver le lancement de cette étude ;
- de désigner M. Valéry MARTIN comme référent de ce dossier – nous savons que nous pouvons faire confiance à son engagement ;
- de mobiliser le Fond vert, comme nous le propose la préfecture ;
- et d'autoriser M. Valéry MARTIN, à signer la convention passée entre le Conseil Départemental et l'Agence. *(Adopté à l'unanimité – Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL, M. Patrice FILLOUX ne prennent pas part au vote.)*

BUDGET ANNEXE
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORT N° CD2023-10/1/14
DOSSIER N°5929

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Nous avons trois Décisions modificatives (DM) à examiner, que je vous présenterai de manière assez synthétique, car beaucoup de choses ont déjà été dites au cours de la journée au travers de vos interventions respectives dans cette enceinte et même en dehors de l'Assemblée.

Cette première DM porte sur le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses qui, depuis le 1er juillet, a été repris par, comme vous le savez, par le GIP TERANA. Cela dit, le budget annexe a été maintenu. Des ajustements concernant la section de fonctionnement nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 175 000 €, afin de payer les dépenses du second semestre de l'année 2023 faisant l'objet de la convention de

mutualisation des services entre le Conseil Départemental et GIP TERANA, comme l'électricité, les charges locatives, etc. Il ne s'agit donc que d'une régularisation ; nous avançons les fonds sur ce budget annexe et le GIP TERANA nous rembourse à l'euro près.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce budget annexe, je vous propose d'approuver cette décision modificative. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N° CD2023-10/1/15

DOSSIER N°5933

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Cette DM concerne quelques ajustements concernant les dépenses de groupe 2, charges de personnel, de 42 326 € correspondant aux conséquences des mesures mises en place par l'État au sein du CDEF.

Les recettes en section d'exploitation progressent donc également de 42 326 €. Ces recettes supplémentaires concernent toutes le groupe 2. Nous retrouvons des remboursements de l'assurance statutaire du CDEF – remboursements sur rémunération du personnel et remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance – et de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. *(Adoptée à l'unanimité.)*

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2023-10/1/16
DOSSIER N°5930

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je vous rappelle que, lors de sa séance du 30 septembre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Conseil départemental à compter du 1er janvier 2023.

Je vous fais grâce de la lecture du rapport, auquel je vous renvoie. Les mouvements correspondent aux virements inter-groupes effectués au sein de la collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2023-10/1/17
DOSSIER N°5956

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Chers collègues, je vous demande un peu d'attention. Je serai bref mais, si les deux décisions modificatives précédentes étaient un peu accessoires, celle-ci me semble importante, même si je peux comprendre qu'après la journée que nous avons passée, il soit difficile de se concentrer. Nous en venons donc à la première décision modificative de l'exercice 2023 pour le budget principal du Conseil départemental de la Creuse. Une autre interviendra au mois de décembre.

Le montant de cette DM n° 1 ressort à 5 355 238 €, dont 3 298 805 € en section de fonctionnement et 2 056 433 € en section d'investissement.

Il importe de souligner qu'à l'issue de cette décision modificative, la progression des recettes réelles de fonctionnement est plus élevée que celle des dépenses réelles de fonctionnement, soit + 1,72 % en recettes réelles pour une progression de 0,48 % en dépenses réelles. Cette décision modificative fait donc apparaître une situation financière plus favorable en fin d'exercice 2023 que celle présentée en février dernier à l'occasion du vote du budget primitif.

Je l'évoquais dans nos discussions ce matin, nous observons pour l'instant une dégradation de nos ratios financiers – taux d'épargne brute, capacité d'autofinancement nette, etc. Il faut donc rester très vigilants car je viens d'apprendre une nouvelle sur les DMTO qui ne manquera pas de vous refroidir.

Pour l'essentiel, les augmentations proviennent de trois sources : recettes fiscales, dotations et participations, et recettes exceptionnelles.

Parmi les recettes fiscales, supérieures de 1 067 653 € par rapport aux prévisions, la principale est la péréquation horizontale des DMTO. Comme l'expliquait Mme la Présidente dans son discours ce matin, le Comité des finances locales (CFL) a décidé de répartir intégralement l'enveloppe de 1,9 Md€ du Fonds national de péréquation. En conséquence, nous avons perçu davantage que nous n'escomptions mais, l'année prochaine, il n'en restera rien. Pour l'instant toutefois, nous encaissons 848 463 € au titre de la péréquation horizontale.

Cela étant, petite douche froide : si, en 2022, les DMTO représentaient 2,3 M€, au début octobre 2023, ils s'élèvent à 1,3 M€, soit une baisse de 1 M€ à ce jour – de 600 000 € de janvier à fin août et de 400 000 € en septembre. La baisse s'accentue donc et le mois de

septembre marque un énorme décrochage des DMTO. Nous serons donc extrêmement prudents dans la projection des DMTO sur 2024.

Nos recettes s'établissaient à 12,5 M€ en 2022, nous avions prévu 11,5 M€, et nous atteindrons sans doute à peine 11 M€. Nous sommes sur le fil du rasoir. Nous attendons de connaître les recettes d'octobre, novembre et décembre, qui ne sont généralement pas les meilleurs mois.

Les dotations et participations sont les deuxièmes grandes sources d'encaissement. Elles étaient prévues à hauteur de 1 212 044 €. Le Conseil départemental a reçu la notification du concours attribué par la CNSA pour le financement des dépenses APA. Le montant final est plus élevé que l'estimation, prudente, que nous avions faite. Nous bénéficions de 492 354 € supplémentaires. De même, nous avons reçu un peu plus pour la PCH, surtout parce que nous avons plus d'allocataires ; il y a une sorte de jeu de chaises.

Enfin, les recettes exceptionnelles relatives aux produits spécifiques augmentent de 690 508 €. Elles sont principalement liées à des remboursements effectués par l'ADAPEI du trop-perçu sur la dotation d'aide sociale versée par le Conseil départemental. Cette somme n'est pas négligeable.

Les dépenses progressent de + 0,48 %, soit 944 487 € par rapport au budget et se concentrent principalement sur deux chapitres. D'une part, les charges de personnel en raison des mesures annoncées par le Gouvernement sans compensation, représentent pour le Département une hausse de 753 000 €. Il est à noter que la revalorisation des indemnités d'entretien des ASFAM nous impacte à hauteur à plus de 1 M€. Ce qui n'est pas neutre.

D'autre part, au chapitre 014, atténuations des produits, vous retrouvez ce que j'évoquais ce matin concernant la TVA. Nous avons dû, avant l'été, rembourser 278 896 €, trop-perçu des versements de l'État car la croissance de la TVA, prévue à 9,58 %, s'est finalement limitée à 8,56 %.

En section d'investissement, les recettes réelles connaissent des modifications mineures et se soldent par une diminution des crédits à hauteur de 297 885 €. Elles correspondent, pour l'essentiel, au recours à l'emprunt. Avoir effectué un emprunt inférieur de 1 M€ par rapport aux prévisions impacte automatiquement nos recettes d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle l'engagement du Département de la Creuse dans la candidature auprès de l'Agence de transition écologique (l'ADEME) pour laquelle nous faisons le tiroir-caisse : nous encaissons et nous décaissons. Nous intervenons comme simple mandataire sur cette opération « contrat chaleur renouvelable territorial », qui est donc neutre financièrement pour la collectivité.

Enfin, en dépenses d'investissement, les principaux ajustements proposés sont les suivants : 670 700 € liés à la mise en œuvre de la convention de mandat signée avec l'ADEME pour l'opération « contrat chaleur renouvelable territorial », qui contrebalance ce que j'expliquais en recettes ; 1 150 731 € sont inscrits en réserves pour faire face à d'éventuels besoins complémentaires d'ici à la fin de l'année 2023. Pour rappel, depuis l'adoption de la nomenclature M57, il n'existe plus de dépenses imprévues, ce qui oblige les collectivités à intégrer directement des réserves à l'intérieur des autres chapitres par nature pour faire face à des besoins nouveaux en cours d'exercice.

Cela signifie donc que, dans le cadre de cette DM, les ajustements autres que techniques s'élèvent à seulement 235 002 € en dépenses d'investissement. Je vous renvoie au rapport pour en avoir le détail.

Je me suis efforcé d'être synthétique. Avez-vous des questions, chers collègues ?...

Je n'en vois pas, madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je regrette toujours que ces questions financières soient abordées en fin de séance. Nous verrons s'il n'est pas possible de procéder autrement car, en fin de journée, tout le monde n'y prête que peu d'attention alors que ces DM sont pourtant essentielles au fonctionnement de notre collectivité.

En tout cas, je pense que tout était clair et que vous avez pu partager ces éléments à loisir.

Je vous propose d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal du Conseil départemental de la Creuse telle que présentée et équilibrée ci-dessus. *(Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

M. LÉGER. – Par principe, puisque nous n'avons pas voté le budget initial.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Même si vous êtes tout à fait d'accord avec cette DM, j'en suis sûre !

Je vous propose également d'approuver le versement de la somme de 301 050 € au GIP TERANA. *(Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

Je vous propose enfin de voter l'actualisation des Autorisations de Programme concernant la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction. *(Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les différents vœux et motions ont été examinés par les commissions.

Quel est l'avis de la première commission sur le vœu présenté par M. FOULON ?

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous le rappelle.

NOUVELLE DÉCENTRALISATION ET AUTONOMIE FISCALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Vœu présenté par M. Franck FOULON
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC

« Une fois de plus, nous demandons une discussion sur l'autonomie fiscale avec le Gouvernement afin de restaurer des marges de manœuvre et de consolider la capacité des Départements à assumer leurs missions de solidarités humaines et territoriales.

« Les circonstances actuelles nous permettent de le rappeler puisque, d'une part, l'examen du Projet de loi de finances pour 2024 commence cette semaine, avec le passage en commission des finances à l'Assemblée nationale ; nos finances départementales sont lourdement impactées. D'autre part, nous avons entendu le discours du Président de la République à l'occasion du 65e anniversaire de la Constitution de la Ve République indiquant qu'il faut donner plus de liberté aux élus locaux et qu'il « ouvrirait une nouvelle étape de la décentralisation ».

« Les années passent et le constat d'un effet ciseau, fatal aux Départements déjà fragilisés, se confirme. Après la réforme fiscale qui a abouti à la perte du foncier bâti, 97 % de nos recettes de fonctionnement sont aujourd'hui rigides et un tiers de ces recettes est lié à la conjoncture économique. Nous n'avons pas de visibilité concernant le montant des DMTO, le Fonds national de péréquation des DMTO, la recette de TVA, les ressources de la CNSA…

« Par conséquent, il est urgent de sécuriser, plutôt que de fragiliser encore, les finances des Départements sous peine que ces derniers soient contraints de diminuer leurs investissements, ce qui aurait pour conséquence d'accroître les effets récessionnistes de la crise actuelle des territoires.

« Et n'oublions pas la hausse des taux d'intérêt, qui se caractérise par une augmentation de la charge de la dette !

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première Ministre, d'ouvrir le chantier voulu par le Président de la République pour une nouvelle étape de la décentralisation, permettant ainsi aux collectivités locales d'établir une véritable stratégie financière afin de ne pas être durablement pénalisées. » *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur le vœu de Mme VIALLE ?

M. DAULNY, président de la troisième commission. – La commission a émis un avis favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en rappelle l'énoncé :

RÉFORME DE FINANCEMENT DES EHPAD
ET AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

Vœu présenté par Mme Marie-Thérèse VIALLE
Conseillère départementale du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS

« Le 26 juillet dernier, lors de la remise d'un rapport à Matignon, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé un plan d'urgence à destination des EHPAD de 100 millions d'euros.

« Depuis quelques années, le constat est plus que préoccupant. D'ailleurs, une enquête de la FNADEPA – Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées – révélait que 65 % des établissements et services étaient déficitaires fin 2022. Le mois dernier, la Fédération hospitalière de France confirme que "80 % des EHPAD publics sont déficitaires et que 25 % ont des difficultés de trésorerie pour payer les salaires".

« Par ailleurs, le contexte actuel met à mal leur fragile modèle économique : taux d'occupation en baisse, forfaits soins qui évoluent moins vite que l'inflation, investissements immobiliers colossaux, personnels de plus en plus rares, augmentation des taux d'emprunt...

« Face à cette situation, les collectivités territoriales, qui ont perdu une grande partie de leur autonomie financière, comme notre Département, ne peuvent supplanter une politique nationale d'envergure ; d'autant que les besoins sont estimés, selon la rapporteure du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024, à près de 9 milliards supplémentaires par an, sachant que l'augmentation de la CSG prévue pour 2024 ne devrait rapporter que de 2,5 milliards d'euros.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« **Demande donc à Mme Aurore BERGER, Ministre des Solidarités et des Familles**, d'ouvrir une véritable réflexion sur le « bien-vieillir », débouchant sur une vraie loi, remettant à plat le système de financement des EHPAD et les aides aux personnes âgées, intégrant les collectivités dans la réflexion permettant ainsi de faire face au basculement démographique. » *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la quatrième commission sur les vœux de M. Thierry GAILLARD et de M. Jean-Luc LÉGER ?

M. Valéry MARTIN, au nom de la commission. – L'avis la commission a été favorable à l'unanimité sur les deux vœux.

M. LÉGER. – Puisque nous les votons, je vous propose, dans le vœu sur la planification écologique de remplacer, au troisième paragraphe, « Les élus de la majorité » par « Les conseillers départementaux de la Creuse ».

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je demanderai également que l'on remplace, au début du vœu, « Le Président Emmanuel Macron » par « Le Président de la République Emmanuel Macron » et que l'on mette une majuscule à Département lorsqu'il s'agit de la collectivité départementale, le département avec une minuscule est géographique.

« PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE » AVEC LES DÉPARTEMENTS

Vœu présenté par M. Thierry GAILLARD
Conseiller départemental du canton d'AHUN

« Le Président de la République Emmanuel Macron a tenu le Conseil de la planification écologique le 25 septembre dernier. Il souhaite réduire la production de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 à l'horizon 2030.

« Nous aussi, élus locaux, souhaitons que la France puisse être plus vertueuse pour la protection de l'environnement. Mais nous sommes attentifs à la territorialisation de cette planification. C'est-à-dire à la contribution des collectivités locales pour tenir cet engagement. Or, cette promesse devrait se traduire par l'instauration d'une gouvernance particulière, des « COP régionales » et l'utilisation d'outils existants, notamment les Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

« Cette régionalisation des politiques territoriales délaisse les Départements avec l'utilisation exclusive des CRTE comme outils de planification. Les conseillers départementaux de la Creuse rejoignent la position de l'Association des Départements de France qui s'oppose à toute planification contraignante et verticale alors que ses membres ont déjà engagé depuis de nombreuses années des politiques majeures de transition énergétique et de préservation de la biodiversité.

« Aussi, Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,

« Demande à M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une planification territorialisée en concertation avec les Départements. » *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle également la motion d'urgence examinée en quatrième commission.

LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE)

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Au 6 octobre, la maladie hémorragique épizootique s'était propagée très rapidement : 53 foyers étaient recensés dans le sud-ouest de la France. Le nombre de cas avait triplé en un peu plus d'une semaine. Transmis par des moucherons piqueurs, le virus affecte essentiellement les bovins et les cervidés, provoquant fièvre, amaigrissement, lésions buccales, difficultés respiratoires.

« Chez les cervidés, elle déclenche un syndrome hémorragique et elle est souvent mortelle. Chez les bovins, la MHE est mortelle dans moins de 1 % des cas, selon les experts. Un périmètre de sécurité, d'un rayon de 150 kilomètres autour de tout élevage infecté par le virus, a été mis en place le 25 septembre, assorti d'une interdiction de sortie pour les animaux – avec toutefois plusieurs exceptions, comme un trajet vers l'abattoir.

« La zone de surveillance s'étend désormais entièrement ou partiellement sur quinze départements : elle inclut entièrement les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, et partiellement la Gironde, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron, la Dordogne et l'Hérault.

« Tout animal amené à quitter la zone réglementée liée aux foyers confirmés de cette maladie devra avoir fait l'objet au préalable d'un test de dépistage en laboratoire attestant l'absence de contamination, en complément de la désinsectisation déjà prévue », indique le Ministère de l'Agriculture.

« Cette maladie est liée au réchauffement climatique et remonte rapidement d'Afrique du Nord vers le nord et donc vers le Massif central. Elle compromet gravement les flux d'échanges et notamment l'exportation de jeunes bovins, par exemple en Espagne et en Italie. Elle fait chuter les prix payés aux éleveurs.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture** de répondre aux vives inquiétudes des éleveurs creusois, d'anticiper le préjudice économique qui s'annonce, de prévoir d'ores et déjà des solutions sanitaires et économiques de long terme et de construire de toute urgence un plan d'aide en soutien aux exploitations touchées par les restrictions à l'exportation. » *(La motion d'urgence est adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux examinés en cinquième commission., qui n'ont fait l'objet d'aucune modification. Je vous les rappelle avant de les mettre aux voix :

BRIGADE DE GENDARMERIE À LAVAVEIX-LES-MINES

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS
Conseiller départemental du canton de GOUZON

« Lors de son déplacement dans le Lot-et-Garonne, le 2 octobre dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé la création de 238 nouvelles brigades de gendarmerie partout en France d'ici à 2027. Cet investissement devrait permettre la présence des forces de l'ordre sur le terrain avec 93 nouvelles brigades fixes et 145 brigades mobiles.

« En Creuse, nous avons accueilli cette annonce avec optimiste mais sa réalisation nous laisse aujourd'hui perplexe.

« Outre la pérennisation de la brigade de contact mobile à Guéret, nous attendions une « brigade verte » fixe à Lavaveix-les-Mines. Le Maire et les élus avaient validé le projet avec les services de l'État, des études ont été effectuées et des personnes travaillaient sur la réalisation des locaux. Le volet immobilier était à la charge de « Creusalis » et la rénovation des bureaux à la charge de la commune.

« Mais à notre grande surprise, les services de la Préfecture ont annoncé, il y a dix jours aux élus de Lavaveix-les-Mines que ce projet de brigade ne verra finalement pas le jour... sans apporter de justification. Pourtant, aujourd'hui plus qu'hier, les Creusois ont réellement besoin de ces renforts. Cette brigade pourrait lutter activement contre les incivilités et sensibiliser certains habitants au respect de l'environnement.

« **Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**, d'apporter des explications pour ce retrait soudain ; **et demande également** que ce projet soit reconsidéré au plus vite. *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

BRIGADES ET EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA CREUSE

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« Début octobre, la carte des 238 nouvelles brigades de gendarmerie annoncées par le Président de la République a été dévoilée. Cette liste d'implantation qui concerne les zones rurales ou péri-urbaines était très attendue.

« Sur les 238 brigades créées dans chaque département, 93 seront fixes tandis que 145 seront mobiles. Au total, ces créations représentent 2 144 postes de gendarmes supplémentaires, sur les 8 500 créations d'effectifs de forces de l'ordre annoncées d'ici à la fin du quinquennat. Pour sélectionner les sites concernés par les nouvelles brigades, des critères « économiques, démographiques et opérationnels » (délinquance, cambriolage, violences intrafamiliales, etc.) auraient été pris en compte.

« Malheureusement, alors que l'État affirmait vouloir accroître le maillage du territoire en brigades de gendarmerie pour plus de sécurité au plus près des citoyens des zones rurales, la Creuse n'est, *in fine*, concernée par la création que d'une « brigade mobile », par ailleurs déjà annoncée au printemps dernier.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,

« **Demande à M. le Ministre de l'Intérieur** que la liste des brigades soit complétée par la création en Creuse d'une brigade fixe à vocation environnementale envisagée sur le site de Lavaveix-Les-Mines ; il lui demande enfin que, chaque année, un rapport d'évaluation fasse le point sur les critères nationaux de répartition des unités sur le territoire et des effectifs afin d'intégrer au profit de la grande ruralité les ajustements opérationnels de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur 2023-2027. » *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

AVENIR DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CNPF)

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« Le Centre national de la propriété forestière est l'établissement public chargé d'accompagner et d'encadrer la gestion de la forêt privée en France. Il rédige notamment le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui définit la gestion durable et multifonctionnelle de ces forêts.

« La loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, promulguée le 10 juillet 2023, confère au CNPF une mission supplémentaire : celle de contribuer à la défense des forêts privées contre les incendies et à une meilleure gestion des ressources en eau.

« Dans ce cadre, la loi précitée abaisse de 25 à 20 hectares le seuil de surface à partir duquel un document de gestion doit être présenté. Cet abaissement va entraîner, dans la région Nouvelle-Aquitaine, une augmentation de plus de 50 % du nombre de propriétés forestières devant être dotées d'un plan simple de gestion. En outre, le CNPF doit désormais s'engager dans la création de dessertes collectives au moyen de la constitution d'associations syndicales de propriétaires forestiers.

« Ainsi, ces nouvelles compétences nécessitent la création d'une dizaine de postes supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,**

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture** d'assurer au CNPF des moyens supplémentaires dans le cadre des lois de finances afin de permettre le financement des postes indispensables au bon fonctionnement et à l'exercice des nouvelles missions attribuées par la loi au service public de la gestion durable de la forêt privée. » *(Le vœu est adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.